



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION— COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Janvier 2021

Dans le cadre des première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et demande de dérogations pour non-respect des critères de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services de l'institution en vue de son examen par le conseil d'administration le 12 janvier 2021, après des entretiens avec les autorités de la République centrafricaine, achevés le 9 octobre 2020, portant sur l'évolution et les politiques économiques sous-tendant l'accord avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 21 décembre 2020.
- Une **analyse de la viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA).
- **Déclaration du représentant du personnel** pour la République centrafricaine.
- Un **supplément** contenant des informations complémentaires.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République centrafricaine.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée au FMI par les autorités de la République centrafricaine*
Mémoire de politique économique et financière des autorités de la République centrafricaine*
Protocole d'accord technique des autorités de la République centrafricaine*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Le conseil d'administration du FMI achève les première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit avec la République centrafricaine et approuve un décaissement de 34,4 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *L'achèvement des revues permet de procéder immédiatement à un décaissement de 34,4 millions de dollars.*
- *La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur l'économie de la RCA, mais elle semble aujourd'hui relativement maîtrisée.*
- *La mise en œuvre du programme s'est améliorée au cours des derniers mois, pendant lesquels les autorités se sont employées à garantir une utilisation efficiente et transparente des financements d'urgence accordés par les bailleurs de fonds pour lutter contre la pandémie.*

Washington, le 12 janvier 2021. Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé ce jour les première et deuxième revues du programme économique et financier de la République centrafricaine (RCA) appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). L'achèvement des revues ouvre la voie au décaissement de 23,87 millions de DTS (environ 34,4 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 35,8 millions de DTS (environ 51,6 millions de dollars).

Le conseil d'administration a également approuvé la demande de dérogation pour non-respect de critères de réalisation présentée par les autorités.

L'accord avec la RCA au titre de la FEC avait été initialement approuvé par le conseil d'administration le 20 décembre 2019 pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 115,1 millions de dollars, soit 75 % de la quote-part du pays au FMI) — voir le [communiqué de presse n° 19/484](#).

Ce programme appuyé par le FMI vise à préserver la stabilité macroéconomique du pays, à renforcer les capacités de son administration, la gouvernance et le climat des affaires, ainsi qu'à répondre aux besoins persistants de financement de la balance des paiements.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur la RCA, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a déclaré :

« La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions importantes sur l'économie de la RCA mais elle semble relativement maîtrisée. Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord au titre de la FEC ont souffert de la pandémie et, en début de programme, de l'insuffisance des mesures et des réformes. La mise en œuvre du programme s'est toutefois améliorée au cours des derniers mois, pendant lesquels les autorités se sont employées à garantir une utilisation efficiente et transparente des financements d'urgence accordés par les bailleurs de fonds pour lutter contre la pandémie et atténuer ses conséquences pour les plus vulnérables. Des

progrès importants ont aussi été enregistrés dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

« À l'avenir, les autorités poursuivront leurs efforts en vue de soutenir la reprise économique et de contribuer à la réduction de la pauvreté. Elles entendent donner la priorité aux dépenses sociales, augmenter les recettes intérieures, consolider le compte unique du Trésor et améliorer la supervision du secteur public. Elles mettront également en œuvre des réformes pour renforcer la gouvernance et le climat des affaires, notamment en présentant au parlement une nouvelle loi contre la corruption et en publiant les contrats des marchés publics.

« Pour que le programme soit un succès, il est essentiel que les partenaires pour le développement maintiennent leur assistance financière et technique. Compte tenu de son risque élevé de surendettement et de son assiette de recettes restreinte, la RCA continuera de dépendre largement de dons pour faire face à ses besoins de financement les plus urgents.

« Le programme en faveur de la RCA continuera d'être épaulé par les politiques et les réformes menées par les institutions régionales de la CEMAC, qui visent notamment à favoriser l'augmentation des avoirs extérieurs nets régionaux. »

République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2018-2025

	2018		2019		2020		2021		2022	2023	2024	2025
	Est.	FEC	Est.	FEC	FCR	Proj.	FEC	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Revenu national et prix												
PIB à prix constants	3,8	4,5	3,0	5,0	1,0	0,0	5,0	4,0	5,0	5,0	5,0	5,0
PIB par habitant à prix constants	2,3	2,8	1,3	3,2	-0,7	-1,8	3,1	2,0	1,5	3,0	3,0	3,0
PIB aux prix courants	5,2	7,4	5,4	7,6	3,4	1,9	7,6	6,6	6,1	7,7	7,6	7,6
Déflateur du PIB	1,3	2,8	2,4	2,5	2,3	2,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
IPC (moyenne annuelle)	1,6	3,2	2,7	2,5	1,2	2,1	2,5	2,5	1,8	2,5	2,5	2,5
IPC (fin de période)	4,6	-0,3	-2,8	2,5	3,5	3,0	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Monnaie et crédit												
Monnaie au sens large	14,0	3,2	8,9	14,9	12,3	7,5	5,8	0,8	10,3	4,0	4,7	6,6
Crédit à l'économie	11,5	3,0	-1,0	5,0	-2,0	-3,0	7,0	7,0	5,0	8,0	8,0	8,0
Secteur extérieur												
Exportations de biens en volume	10,3	-6,5	-6,7	14,9	-9,9	-3,1	6,0	11,5	8,2	10,7	12,6	10,0
Importations de biens en volume	-0,8	10,4	11,3	7,8	-1,3	-0,8	4,0	4,5	0,1	4,6	6,1	5,8
Termes de l'échange	-12,5	12,7	14,7	3,5	-0,1	-19,6	2,2	5,9	5,3	2,4	3,0	1,2
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Épargne nationale brute	8,4	10,5	9,7	10,6	10,5	11,1	11,0	10,6	9,7	10,6	11,3	12,0
<i>Dont</i> : transferts officiels courants	3,0	6,0	6,0	3,7	5,2	5,7	3,4	3,7	3,7	3,2	2,7	2,2
Épargne intérieure brute	-1,4	-1,9	-3,7	0,3	-1,1	-0,8	0,9	-0,1	-1,2	0,2	1,3	2,1
Administrations publiques	-1,2	-1,6	-2,5	-1,3	-4,3	-4,5	-0,9	-0,6	-2,3	-1,0	-0,5	-0,4
Secteur privé	-0,2	-0,3	-1,2	1,6	3,2	3,8	1,7	0,5	1,1	1,2	1,9	2,5
Consommation	101,4	101,9	103,7	99,7	101,1	100,8	99,1	100,1	101,2	99,8	98,7	97,9
Administrations publiques	7,7	7,3	8,0	7,5	8,9	9,0	7,5	7,5	8,0	7,7	7,7	7,8
Secteur privé	93,7	94,6	95,6	92,3	92,2	91,7	91,7	92,5	93,2	92,1	91,0	90,1
Investissement brut	16,4	16,2	14,7	16,9	16,2	18,6	16,3	15,9	15,8	16,2	16,8	17,5
Administrations publiques	7,4	7,1	5,6	7,9	8,7	11,1	7,2	7,6	7,5	7,3	7,3	7,5
Secteur privé	9,0	9,0	9,0	9,0	7,5	7,5	9,0	8,3	8,3	8,9	9,5	10,0
Solde des transactions extérieures courantes												
<i>dans compris</i>	-8,0	-5,6	-4,9	-6,3	-5,7	-7,6	-5,3	-5,2	-6,1	-5,6	-5,5	-5,6
<i>hors dons</i>	-12,3	-12,9	-12,3	-11,6	-12,5	-15,0	-10,4	-10,7	-11,7	-10,8	-10,2	-9,7
Balance globale des paiements	-1,7	1,0	-1,1	1,3	-0,5	-0,3	1,5	0,2	-0,2	0,2	2,0	2,4
Situation financière de l'administration centrale												
Total des recettes (dons compris)	16,6	19,4	18,3	18,6	19,6	21,8	18,4	18,9	18,0	18,3	18,1	17,7
<i>dont</i> : recettes intérieures	8,9	8,7	8,7	9,7	8,5	8,5	10,0	10,3	9,3	10,2	10,7	10,9
Total des dépenses ¹	17,6	17,6	16,9	19,0	21,7	24,3	18,3	18,6	19,3	18,6	18,6	18,8
<i>dont</i> : dépenses en capital	7,4	7,1	5,6	7,9	8,7	11,1	7,2	7,6	7,5	7,3	7,3	7,5
Solde global												
Dons non compris	-8,7	-8,9	-8,2	-9,3	-13,1	-15,8	-8,2	-8,3	-10,0	-8,4	-7,9	-8,0
Dons compris	-1,0	1,8	1,4	-0,4	-2,1	-2,5	0,2	0,4	-1,3	-0,4	-0,6	-1,1
Solde primaire intérieur ²	-1,7	-3,0	-3,5	-2,7	-5,8	-6,2	-2,5	-2,5	-4,0	-2,8	-2,5	-2,5
Dette du secteur public ³	50,0	47,1	47,2	42,6	47,1	46,8	39,8	44,5	44,1	40,9	38,8	37,2
<i>Dont</i> : dette intérieure ⁴	12,8	10,4	11,1	6,9	7,3	9,5	5,8	6,2	7,1	6,2	5,7	5,3
<i>Dont</i> : dette extérieure	37,2	36,7	36,1	35,7	39,8	37,3	34,0	38,3	36,9	34,8	33,2	31,9
Postes pour mémoire :												
PIB par habitant (en dollars)	489	500	480	534	486	481	567	513	525	558	591	622
PIB nominal (en milliards de FCFA)	1 266	1 360	1 334	1 464	1 380	1 360	1 575	1 471	1 443	1 554	1 672	1 799

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses en base caisse.

² Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Les variations des estimations de la dette intérieure sont dues à une correction des estimations figurant dans les tableaux du rapport des services du FMI pour la FCR, qui n'avaient pas été actualisées. Cette correction est sans conséquence pour l'analyse de viabilité de la dette.

⁴ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et arriérés publics.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION

RÉSUMÉ

Contexte. La pandémie de la COVID-19 a eu de profondes répercussions sur l'économie centrafricaine, mais semble maintenant relativement maîtrisée. Le nombre de cas positifs et de décès a été très limité au cours des derniers mois, alors même que la plupart des mesures d'endiguement ont été progressivement assouplies. En dépit de quelques avancées depuis la signature de l'accord de paix en février 2019, les conditions de sécurité demeurent précaires. Malgré des retards dans l'élaboration des listes électorales, le premier tour des élections présidentielle et législatives est toujours prévu le 27 décembre.

Mise en œuvre du programme. La pandémie et les insuffisances initiales dans la mise en œuvre des politiques économiques ont sensiblement nuí aux résultats du programme, la plupart des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels n'ayant pas été respectés. Cela dit, la mise en œuvre du programme s'est améliorée au cours des derniers mois ; ainsi, l'évolution des finances publiques est globalement conforme aux projections établies dans le cadre de la facilité de crédit rapide (FCR) d'avril 2020 et des progrès importants ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles.

Perspectives macroéconomiques. Les répercussions économiques de la pandémie étant plus durables que prévu, les perspectives à court terme se sont encore détériorées. Si l'accord de paix et les réformes prévues dans le cadre du programme sont mis en œuvre de manière soutenue, la croissance devrait se redresser progressivement à moyen terme. L'inflation resterait maîtrisée, tandis que le déficit du compte extérieur courant décroîtrait. Ces perspectives font l'objet de risques considérables et orientés à la baisse et les risques pour le programme restent importants.

Principales mesures recommandées. À court terme, les autorités devraient veiller à ce que les financements accordés par les donateurs soient dépensés efficacement pour lutter contre la pandémie. À mesure que la situation s'améliore, elles devront s'attacher à nouveau à financer durablement—en augmentant les recettes, en hiérarchisant les dépenses, et en réformant la gestion des finances publiques—les besoins de dépenses

considérables de la RCA dans les domaines de la sécurité, du social et des infrastructures, tout en favorisant une croissance inclusive grâce à des réformes de la gouvernance et du climat des affaires.

Les services du FMI sont favorables à l'achèvement des première et deuxième revues de l'accord au titre de la FEC et souscrivent à la demande de dérogations des autorités concernant le non-respect de critères de réalisation. L'achèvement de ces revues permettra un décaissement d'un montant équivalent à 23,87 millions de DTS.

Approuvé par
Vitaliy Kraramenko
 (département Afrique)
 et **Seán Nolan**
 (département de la
 stratégie, des
 politiques et de
 l'évaluation)

Une équipe des services du FMI composée de MM. Martin (chef de mission), Diaby, Million et Nshimiyimana et Mme Esham (tous du département Afrique) et de MM. Basdevant (département des finances publiques), Davies (représentant résident) et Zoungarani (économiste local) ont tenu des entretiens avec les autorités centrafricaines par visioconférence du 28 septembre au 9 octobre 2020. M. Kibassim (bureau des administrateurs) a également participé aux entretiens. L'équipe s'est entretenue avec le Président, M. Touadéra, le Premier ministre, M. Ngrébada, le ministre des Finances et du Budget, M. Dondra, le ministre de l'Économie, du Plan et de la Coopération, M. Moloua, le ministre des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, M. Mboli-Fatrane, le ministre des Postes et Télécommunications, M. Gourn-Zacko, le directeur national de la BEAC, M. Chaïbou, des hauts fonctionnaires et des parlementaires, ainsi qu'avec des partenaires pour le développement et des représentants du secteur privé. La contribution de M. Ouattara à l'établissement à la finalisation de ce rapport est vivement appréciée.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE	8
RÉSULTATS DU PROGRAMME	11
PERSPECTIVES ET RISQUES	13
POLITIQUES ET ENTRETIENS	14
A. Politique budgétaire.....	14
B. Questions budgétaires structurelles.....	15
C. Autres réformes structurelles.....	17
DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS	18
QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME	18
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	20
ENCADRÉ	
1. Suivi des dépenses liées à la COVID-19	11

TABLES

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2018–25	24
2a. Opérations financières de l'administration centrale, 2018–25 (en milliards de FCFA)	25
2b. Opérations de l'administration centrale, 2018–25 (en pourcentage du PIB)	26
3. Situation monétaire, 2018–25	27
4a. Balance des paiements, 2018–25 (en milliards de FCFA)	28
4b. Balance des paiements, 2018–25 (en pourcentage du PIB)	29
5. Besoins de financement extérieur, 2020–25 (en milliards de FCFA)	30
6. Objectifs de développement durable, 2000–19	31
7. BOP and Budget Support, 2020–21	32
8. Indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2020–30	33
9. Indicateurs de solidité financière, 2012–20	34
10. Calendrier des décaissements, 2019–22	35
11. Matrice d'évaluation des risques	36

FIGURES

1. Évolution récente	6
2. Perspectives économiques à moyen terme, 2015–25	20

ANNEXES

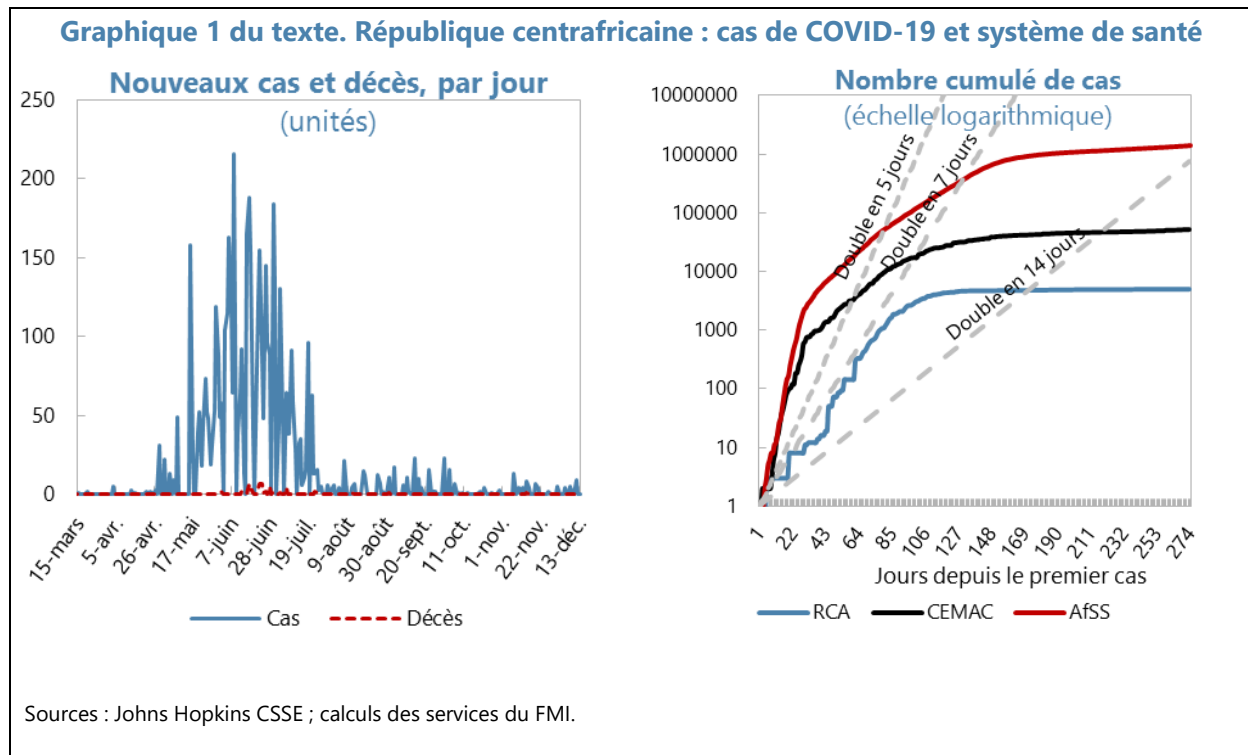
I. Mesures prises par les autorités face à la pandémie	38
II. Mobilisation de recettes intérieures	40
III. Scénario alternatif	49

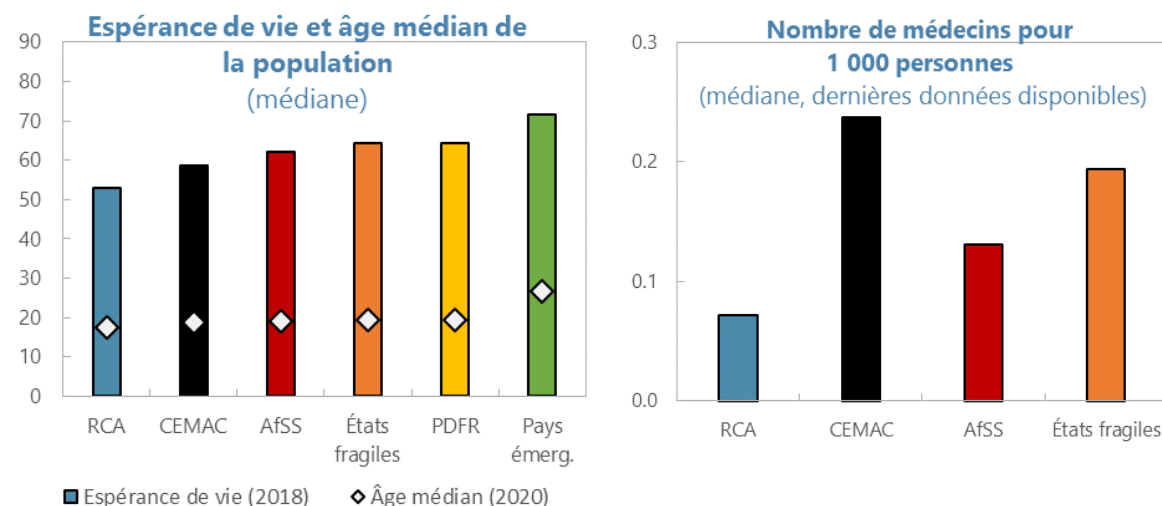
APPENDICE

Appendice I. Lettre d'intention	51
Pièce jointe I. Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF)	54
Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique (PAT)	69

CONTEXTE

1. La pandémie semble relativement maîtrisée. Le nombre de cas positifs et de décès a été très limité au cours des derniers mois (graphique 1 du texte), alors même que la plupart des mesures d'endiguement ont été progressivement assouplies—avec la réouverture des écoles, des bars et de l'aéroport international—et que les recommandations de distanciation physique sont très peu suivies en dehors des bâtiments officiels. Le nombre de décès enregistré est probablement inférieur à la réalité, car la plupart des personnes infectées ne sont pas hospitalisées ni suivies d'une quelconque autre manière. S'ils admettent que ces taux d'incidence et de morbidité apparemment bas s'expliquent en partie par le très faible niveau de dépistage, qui est désormais limité aux cas « suspects », les autorités et les donateurs estiment que ces taux peuvent également découler d'un certain nombre de facteurs propres à la République centrafricaine (RCA), tels que l'âge médian très bas (19,7 ans) et l'espérance de vie (52,8 ans, la plus faible du monde), ainsi qu'à la prévalence d'autres maladies. Le taux élevé de personnes ayant des anticorps (plus de 25 % des personnes soignées traités pour d'autres maladies) dans un contexte de faible morbidité donne à penser que les répercussions sanitaires de la pandémie pourraient ne pas être aussi graves qu'on le craignait initialement.



Graphique 1 du texte. République centrafricaine : cas de COVID-19 et système de santé (suite)

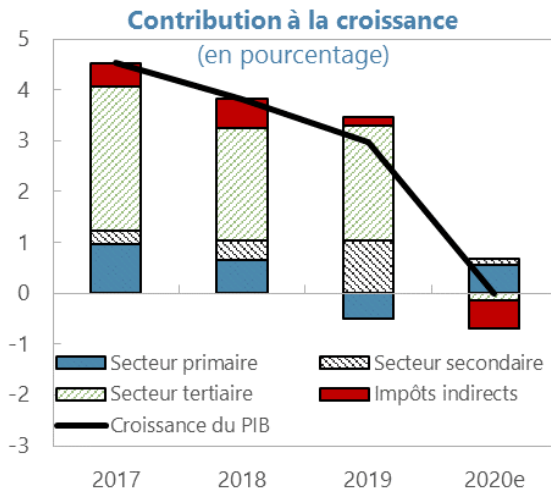
Sources : indicateurs du développement dans le monde (Banque mondiale) ; Perspectives de la population mondiale (ONU) ; calculs des services du FMI.

2. Les conditions de sécurité et la situation humanitaire demeurent précaires. Au cours du premier semestre, des affrontements ont eu lieu entre des groupes armés dans le nord du pays, et entre les forces de maintien de la paix et du gouvernement et le groupe armé 3R dans le nord-ouest. Si les violences mettant en cause des groupes armés ont depuis lors repris la tendance à baisse constatée depuis la signature de l'accord de paix de février 2019, l'augmentation de la criminalité est un sujet d'inquiétude. Le désarmement des ex-combattants progresse lentement dans l'ouest, mais des groupes armés opèrent encore sur la majeure partie du territoire en dehors de Bangui. En outre, au début de l'année, la formation de brigades mixtes a été compromise par le retour de certains ex-combattants dans leurs factions après qu'ils ont reçu des armes et une aide financière. Les nombres de réfugiés et de personnes déplacées ont continué d'augmenter (graphique 1). Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire était estimé à 2,9 millions de personnes à la fin du mois de juillet, soit environ 60 % de la population totale.

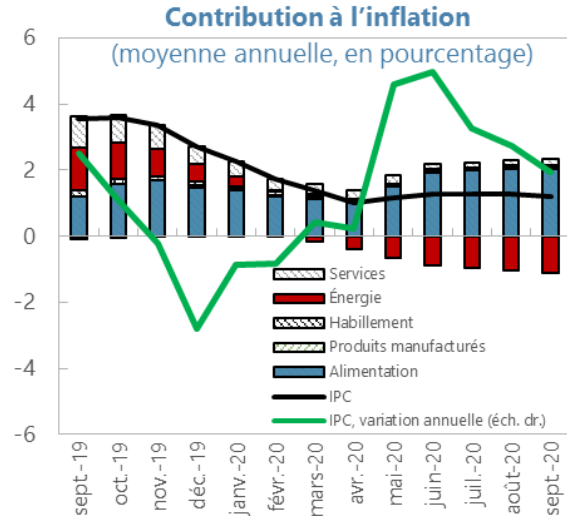
3. Malgré quelques retards dans l'élaboration des listes électorales, la date du premier tour des élections présidentielle et législatives est maintenue au 27 décembre. La date limite d'inscription a été reportée d'un mois en raison de contraintes logistiques et pour permettre au gouvernement de trouver un accord avec le groupe 3R concernant l'inscription dans le nord-ouest, car la participation dans ce bastion de l'opposition est jugée essentielle à la légitimité des élections. Des fonds suffisants ont été engagés pour financer les élections présidentielle et législatives (des fonds supplémentaires n'étant nécessaires que pour les élections locales, qui devraient se tenir dans le courant de l'année prochaine). La décision rendue le 3 décembre par la Cour constitutionnelle invalidant la candidature de l'ancien Président Bozizé, l'un des principaux candidats de l'opposition à la présidence, pourrait exacerber les tensions à l'approche de l'élection présidentielle.

Graphique 1. République centrafricaine : évolution récente

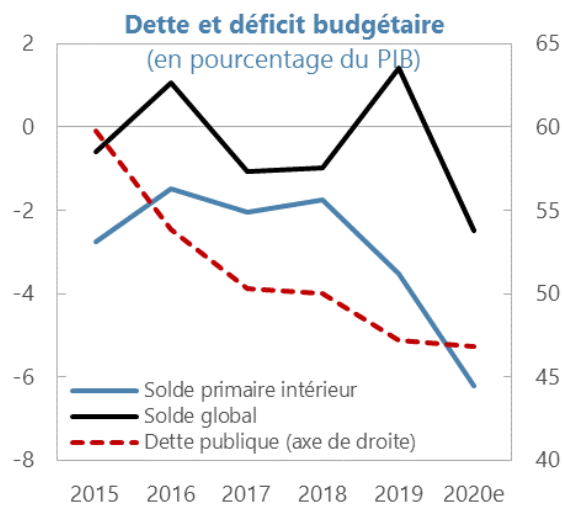
La croissance devrait fléchir du fait de l'impact des mesures d'endiguement sur le secteur minier, le commerce, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration, et du déclin de la demande extérieure.



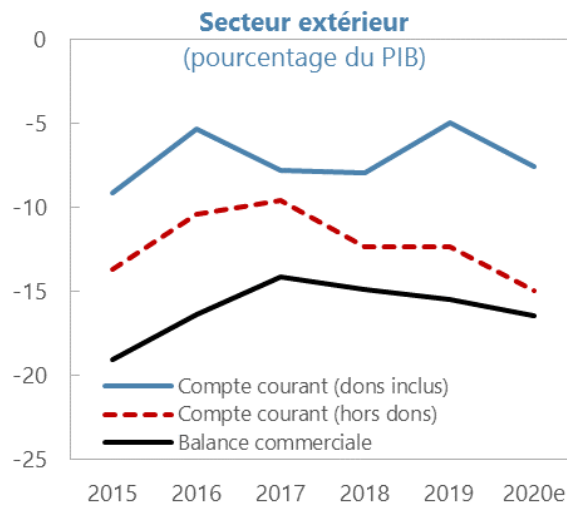
La hausse des prix des produits alimentaires, qui est en grande partie imputable aux ruptures d'approvisionnement causées par la pandémie, a stimulé l'inflation globale et l'inflation moyenne.



La baisse de la dette publique devrait ralentir en 2020 sous l'effet de la détérioration du solde des finances publiques causée par la pandémie.



Le solde extérieur courant se détériorerait quelque peu, en raison principalement de la baisse des exportations officielles de diamants et de la forte diminution du prix des exportations de bois.



Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

ÉVOLUTION RÉCENTE

4. **La pandémie a eu de profondes répercussions sur l'activité économique, certains secteurs étant plus touchés que d'autres.** Au cours du premier semestre de 2020, les secteurs du commerce, des transports, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration et de l'exploitation minière ont été durement touchés par les mesures d'endiguement et la faible demande extérieure. D'autres secteurs, tels que les cultures vivrières, la sylviculture et les télécommunications, ont mieux résisté. L'économie commençant à se redresser grâce à l'assouplissement progressif des mesures d'endiguement, il est maintenant prévu que l'activité économique stagnerait en 2020. Les perturbations des échanges commerciaux (dues au dépistage des conducteurs à la frontière) ont concouru aux tensions inflationnistes au cours du deuxième trimestre. Ces tensions s'étant depuis résorbées, l'inflation devrait rester inférieure à 3 % cette année. Compte tenu de la faiblesse des demandes extérieure et intérieure, les exportations et les importations ont diminué au cours du premier semestre. Les exportations de bois ont mieux résisté que prévu, mais ont pâti d'une baisse notable des prix, tandis que les exportations officielles de diamants ont pratiquement cessé.

5. **L'évolution des finances publiques au cours des trois premiers trimestres de 2020 correspond globalement à ce qui était prévu dans le cadre du décaissement au titre de la FCR.** Les moindres droits de douane et impôts sur le revenu observés au cours du premier semestre de 2020 s'explique par : l'incidence des mesures d'endiguement sur l'activité économique, les importations et l'administration fiscale (moins de contrôles) ; les mesures destinées à atténuer les répercussions économiques de la pandémie (comme la suspension temporaire des mesures fiscales de 2020) ; et les difficultés qu'ont continué de rencontrer les agences publiques dans le recouvrement des recettes. Les recettes intérieures ont depuis commencé à se redresser. Les dépenses courantes et en capital ont été légèrement inférieures aux niveaux prévus en avril (mais supérieures aux projections établies dans le cadre de la FEC), la baisse des transferts et des achats de biens et de services n'ayant été que partiellement compensée par la régularisation de certaines dépenses non comptabilisées en 2019.

6. **La loi de finances rectificative pour 2020, que le parlement a approuvée le 9 juillet, correspondait aussi globalement à ce qui était prévu dans le cadre de la FCR.** Le financement d'urgence supplémentaire accordé par le FMI et la Banque mondiale ont essentiellement servi à financer les dépenses liées à la COVID-19 et à compenser le manque de recettes intérieures. Les fonds alloués à la lutte contre la COVID-19, qui se sont élevés à 15,8 milliards de FCFA (1,2 % du PIB), ont été principalement utilisés aux fins de la mise en œuvre du plan de riposte du ministère de la Santé, des transferts en faveur des ménages et des entreprises vulnérables et de la construction d'infrastructures (tableau 1 du texte)¹. Les autorités n'ont toutefois pas été en mesure de réduire les dépenses non liées à la COVID-19, ce qui avait été prévu au moment de la FRC, le parlement ayant approuvé une augmentation d'environ 3 milliards de FCFA (0,2 % du PIB).

¹ Les autorités ont également reçu une aide directe importante des donateurs en vue de juguler la pandémie et d'en atténuer les répercussions sociales et économiques (annexe I).

Tableau 1 du texte. Loi de finances rectificative pour 2020 : dépenses liées à la COVID-19

	Projections pour l'exercice 2020	
	milliards de FCFA	% du PIB
Dépenses liées à la COVID-19	15.78	1.16
Prévention, endiguement et gestion de la COVID-19	11.85	0.87
dont: Plan de riposte (min. santé)	9.95	0.73
Construction de forages	1.20	0.09
Travaux de remise en état des routes	0.70	0.05
Transferts aux ménages	0.50	0.04
Transferts aux petites entreprises	2.60	0.19

Sources : autorités centrafricaines ; calculs des services du FMI.

7. **Le secteur bancaire reste rentable et suffisamment capitalisé, malgré une baisse des indicateurs de liquidité et un léger rebond des prêts non-performants.** Le ratio de fonds propres s'élevait à 28 % en mai 2020, contre 30 % en décembre 2019. Bien qu'il soit encore largement supérieur au minimum réglementaire de 100 %, le ratio de liquidité a diminué, passant de 165 % en décembre dernier à 132 % en mai. Le crédit au secteur privé a fléchi de 4,8 % en glissement annuel en juin, ce qui tient à la prudence des banques dans un environnement très incertain. Les prêts non-performants ont légèrement augmenté, passant de 12,6 % du total des prêts en décembre 2019 à 13,7 % en mai 2020, et pourraient encore progresser au cours du second semestre de 2020 sous l'effet des retombées économiques de la pandémie.

Encadré 1. Suivi des dépenses liées à la COVID-19

Avec le concours de la Banque mondiale, un comité chargé du suivi des dépenses liées à la COVID-19 a été créé par arrêté ministériel en juillet 2020. Ce comité est présidé par le ministre des Finances et se compose de représentants des principaux organismes dépensiers (tels que le ministère de la Santé et le ministère de l'Économie et du Plan) et des organismes chargés du contrôle des dépenses (tels que la Direction du budget, la Direction des marchés publics, la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance), ainsi que d'observateurs représentant les partenaires pour le développement (Banque mondiale, Banque africaine de développement, FMI, Union européenne, BEAC) et la société civile. Le comité suit non seulement les dépenses liées à la COVID-19 exécutées par le gouvernement, mais également celles exécutées par les donateurs. Le contrôle se fait chaque mois, sur la base des plans de décaissement et de l'exécution, pour vérifier par recoupement quand les fonds sont décaissés et s'ils sont conformes aux plans. En outre, le comité supervise l'application des procédures d'exécution des dépenses (engagement, passation des marchés, paiement). Enfin, le comité formulera également des recommandations visant à favoriser la rationalisation et la transparence des dépenses liées à la COVID-19, s'il y a lieu.

Les dépenses liées à la COVID-19 seront auditées. La Direction des marchés publics publiera tous les appels d'offres, les critères de sélection, ainsi que le nom des entreprises sélectionnées. Pour les dépenses exécutées par les pouvoirs publics, l'exécution suivra les procédures habituelles, et non les procédures simplifiées. Ces mesures permettront de réaliser des audits indépendants qui, ainsi que le prévoit l'arrêté, devront être finalisés 60 jours après la clôture de l'exercice 2020. Les conclusions de l'audit seront publiées sur le site Web du ministère des Finances 15 jours après sa finalisation.

8. **Malgré quelques retards dus aux effets de la pandémie sur la capacité de mise en œuvre et sur la prestation de l'assistance technique, les autorités ont fait des progrès notables dans l'exécution des réformes structurelles, y compris en ce qui concerne la dématérialisation² :**

- **Elles ont mis en place un comité interministériel chargé du suivi des dépenses liées à la COVID-19 (encadré 1 et § 8 du MPEF).** Le comité a commencé à publier des données sur les dépenses réalisées et les marchés publics correspondants (§ 24 du MPEF).
- **Elles ont encore renforcé la gestion des finances publiques.** Le fait que les directions des impôts et des douanes et la direction du Trésor procèdent chaque jour au rapprochement de leurs estimations de recettes fiscales a permis de réduire sensiblement les écarts apparents. En octobre, les autorités ont adopté le décret d'application du nouveau cadre juridique régissant les institutions et entreprises publiques (repère structurel fixé pour fin mars non respecté), qui avait été rédigé en collaboration avec les services de la Banque mondiale et du FMI. Afin de garantir que les recettes des organismes publics soient dûment transférées sur le compte unique du Trésor, le ministère des Finances a chargé les comptables publics affectés à chaque organisme de vérifier le respect des obligations fiscales et de procéder au recouvrement, si nécessaire. Le système de paiement électronique des salaires des fonctionnaires a été déployé dans dix localités au total et est en train d'être développé à Bangui pour le paiement des forces de défense et de sécurité (§ 9 du MPEF). Le déploiement du nouveau système intégré de gestion

² De nombreux membres du gouvernement et hauts fonctionnaires ont contracté le virus.

financière SIM-BA a toutefois été reporté à 2022, car la COVID-19 a retardé la prestation de l'assistance technique nécessaire (§ 10 du MPEF).

- **Elles ont poursuivi leurs efforts visant à améliorer l'administration fiscale et douanière, notamment par la dématérialisation des procédures.** Les autorités sont en train de rattraper les retards accumulés dans la mise en place du système de télédéclaration et de télépaiement des impôts, causés par des retards dans l'assistance technique dans ce domaine. En conséquence, le système devrait être déployé dans les grandes entreprises dans les délais voulus (repère structurel fixé pour la fin décembre). Des mesures sont également en train d'être mises en œuvre pour relier les postes de douane de Douala et de la frontière avec les services centraux et pour migrer vers la version World du Système douanier automatisé (SYDONIA). La saisie des déclarations d'impôts pour 2018 et 2019 dans le logiciel SYSTEMIF (repère structurel fixé pour fin juin non respecté) a été achevée en novembre. Enfin, les autorités ont recruté en juin un nouveau prestataire de services pour les aider à certifier et à garantir les recettes issues des exportations de bois (repère structurel fixé pour fin janvier non respecté).
- **Elles ont publié le rapport de la mission de diagnostic sur la gouvernance du FMI et ont soumis au parlement début octobre un projet de loi visant à renforcer le régime de déclaration de patrimoine** (§ 11 du MPEF). La date de présentation du projet de loi n'a pas respecté le repère structurel fixé pour la fin septembre et le projet lui-même n'était pas entièrement conforme aux bonnes pratiques internationales applicables et aux recommandations correspondantes formulées par le FMI dans le cadre de sa mission d'assistance technique. Avec l'assistance technique que le FMI continuera d'apporter, les autorités prévoient d'amender le projet avant qu'il soit officiellement examiné au parlement, afin d'en assurer la conformité avec les bonnes pratiques internationales applicables.
- **Elles ont fait des progrès dans le cadre de diverses réformes destinées à améliorer le climat des affaires.** Un nouveau code du travail, qui plafonne les dommages-intérêts en cas de licenciement abusif, a été soumis au parlement. Il contient également des dispositions importantes pour une plus grande justice sociale, par exemple en sanctionnant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Avec le concours de la Banque mondiale, le gouvernement est en train de recruter un expert technique pour modifier le code minier à la lumière des recommandations de la Banque africaine de développement (BAD), l'objectif étant de mettre le code minier en conformité avec les normes internationales et de fournir un cadre solide et transparent pour l'utilisation des ressources minérales en RCA. Le gouvernement a également élaboré un guide du commerce électronique, qui est désormais disponible sur le site Web du ministère des Finances.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

La pandémie et les insuffisances initiales dans la mise en œuvre des politiques ont sensiblement nui aux résultats du programme, la plupart des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels

n'ayant pas été respectés. Toutefois, la mise en œuvre du programme s'est améliorée au cours des derniers mois.

9. **Si la mise en œuvre de la conditionnalité quantitative n'a pas répondu aux attentes du programme, les résultats enregistrés récemment sont globalement conformes à ce qui était prévu dans l'accord d'avril 2020 au titre de la FCR.** Les résultats quantitatifs ont été inférieurs aux attentes en raison du faible niveau des recettes intérieures, du niveau élevé des dépenses publiques et du retard dans le remboursement des arriérés intérieurs. Si tous les critères de réalisation fixés pour la fin décembre et les critères de réalisation budgétaires fixés pour la fin juin concernant les recettes intérieures, le solde budgétaire primaire intérieur et la réduction des arriérés intérieurs n'ont pas été respectés, les objectifs indicatifs fixés pour la fin juin concernant les dépenses sociales et le recours à des procédures de dépenses exceptionnelles ont été atteints, ainsi que le critère de réalisation continu concernant la constitution ou la garantie d'une nouvelle dette extérieure non concessionnelle. Le critère de réalisation continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs a été temporairement violé, les autorités n'ayant remboursé qu'en septembre environ 200 000 dollars dus en avril au Fonds international de développement agricole (FIDA), retard causé par un manque de coordination entre l'Agence comptable centrale du Trésor et l'unité chargée de la dette. Les résultats à la fin juin s'expliquent principalement par les incidences de la pandémie sur les recettes douanières et fiscales et par les dépenses supplémentaires engagées pour la maîtriser. Toutefois, les récents résultats budgétaires correspondent globalement aux projections de l'accord au titre de la FCR ; de fait, les recettes intérieures devaient atteindre le critère de réalisation correspondant proposé pour la fin de 2020 et les dépenses supplémentaires ont servi à lutter contre la pandémie (§ 6 du MPEF).

10. **Des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des repères structurels.** Un des repères structurels a été respecté, trois ont été mis en œuvre en retard, et le dernier est en très bonne voie. La soumission au parlement d'un projet de loi de finances rectificative prévoyant la suppression des sept dernières agences publiques sans justification économique a été le seul repère structurel respecté dans les délais (fin juin). Cependant, le parlement a rejeté cette proposition, considérant qu'il fallait d'abord évaluer ses incidences socioéconomiques. À la suite du recrutement en janvier de Webb Fontaine, qui doit aider les douanes à valoriser les importations, les autorités ont engagé en mai un autre prestataire de services pour les aider à certifier et à garantir les recettes issues des exportations de bois (repère structurel fixé pour fin janvier non respecté). Le décret d'application visant à permettre la mise en œuvre du nouveau cadre juridique régissant les institutions et entreprises publiques et parapubliques a été adopté début octobre (repère structurel fixé pour fin mars non respecté). Les déclarations d'impôts sur les sociétés de 2018 et 2019 ont été saisies dans le logiciel SYSTEMIF (repère structurel fixé pour fin juin non respecté et mesure préalable). Enfin, les autorités ont soumis au parlement un projet de loi visant à renforcer le régime de déclaration de patrimoine, mais ce projet devra être amendé avant d'être examiné officiellement par le parlement de sorte qu'il soit pleinement conforme aux bonnes pratiques internationales applicables (repère structurel fixé pour fin septembre non respecté, mesure préalable).

PERSPECTIVES ET RISQUES

11. **Les perspectives à court terme se sont encore détériorées.** Il est maintenant prévu que la croissance économique devrait être nulle en 2020, contre 5 % au moment de la demande au titre de la FEC et 1 % au moment de la demande au titre de la FCR, l'impact de la pandémie se faisant sentir plus longtemps que prévu, tant dans le monde qu'en RCA. La croissance devrait également se redresser plus progressivement que prévu, n'atteignant pas plus de 3½ % en 2021. Si l'accord de paix et les réformes inscrites dans le programme sont mises en œuvre à un rythme soutenu, la croissance devrait encore augmenter à moyen terme et atteindre 5 %. L'inflation resterait inférieure à 3 %. Le déficit extérieur courant décroîtrait jusqu'à environ 5½ % du PIB à moyen terme, en raison principalement de la diminution des importations et de l'augmentation des exportations.

12. **Ces perspectives font l'objet de risques considérables et orientés à la baisse.** Les perspectives pour fin 2020 et début 2021 sont particulièrement incertaines, en raison non seulement de l'éventuelle aggravation de la pandémie, mais aussi de conditions de sécurité encore instables, tandis que les tensions pourraient s'exacerber à l'approche des élections. Le risque le plus important est que l'impact économique et sociale de la pandémie s'avère plus important et plus durable qu'actuellement envisagé et/ou qu'il entraîne une recrudescence de la violence dans le pays. Les risques à la hausse incluent la possibilité d'un moindre impact de la pandémie (par exemple si un vaccin était largement distribué sous peu) et si les réformes structurelles et l'accord de paix étaient mis en œuvre plus rapidement après les élections.

13. **Un scénario alternatif illustre l'impact que ces risques pourraient avoir (annexe II).** Ce scénario fait l'hypothèse d'une pandémie plus marquée et plus persistante et d'une hausse de l'insécurité, ce qui pourrait exacerber la crise, retarder la reprise et nuire à l'état d'esprit des investisseurs. Les pressions sur les comptes budgétaire et extérieur s'intensifieraient, ce qui imposerait à la fois d'augmenter les financements sous forme de dons et de réduire les dépenses non prioritaires.

Tableau 2 du texte. Perspectives à moyen terme, 2018-25

	2018		2019		2020			2021			2022	2023	2024	2025
	Est.	FEC	Est.	FEC	FCR	Proj.	FEC	FCR	Proj.			Proj.		
PIB réel	3.8	4.5	3.0	5.0	5.0	1.0	0.0	5.0	4.0	3.5	5.0	5.0	5.0	5.0
Inflation (fin d'année)	4.6	-0.3	-2.8	2.5	3.5	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-8.0	-5.6	-4.9	-6.3	-5.7	-7.6	-5.3	-5.2	-6.1	-5.6	-5.5	-5.5	-5.6	-5.6
Solde budgétaire global (dons compris, % du PIB)	-1.0	1.8	1.4	-0.4	-2.1	-2.5	0.2	0.4	-1.3	-0.4	-0.6	-1.1	-1.6	-1.6
Solde budgétaire primaire intérieur (% du PIB) ¹	-1.7	-3.0	-3.5	-2.7	-5.8	-6.2	-2.5	-2.5	-4.0	-2.8	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5
Dette publique (% du PIB)	50.0	47.1	47.2	42.6	47.1	46.8	39.8	44.5	44.1	40.9	38.8	37.2	35.8	35.8
Aide budgétaire (% du PIB)	3.0	6.0	6.0	3.7	5.2	5.7	3.4	3.7	3.7	3.2	2.7	2.2	1.8	1.8

¹ Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI

14. **Les autorités ont partagé les vues des services du FMI relatives aux perspectives et risques et ont réaffirmé leur engagement à continuer à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes et à accélérer les réformes structurelles afin d'atteindre les objectifs du programme.** Bien que la pandémie ait freiné la mise en œuvre de ces politiques et

réformes, les autorités ont convenu qu'il fallait impérativement les mettre en œuvre pour améliorer la stabilité macroéconomique, renforcer la résilience, stimuler une croissance inclusive, maîtriser l'inflation et réduire d'avantage les déséquilibres extérieurs et budgétaires. Elles ont estimé que les risques à la hausse étant plus importants, la structure économique de la RCA, qui présente un secteur agricole relativement important et un secteur touristique limité, pouvant estomper les répercussions économiques de la pandémie.

POLITIQUES ET ENTRETIENS

Les politiques publiques chercheront principalement à lutter contre la pandémie et à soutenir une reprise rapide dans le cadre des objectifs initiaux de la FEC, à savoir préserver la stabilité macroéconomique, améliorer la gouvernance et faire face aux besoins prolongés de financement de la balance des paiements de la RCA. À court terme, beaucoup d'attention sera consacrée à garantir que les fonds mis à disposition par les donateurs sont dépensés de manière efficace pour lutter contre la pandémie. À mesure que la situation s'améliorera, les efforts se concentreront sur la création viable de l'espace budgétaire nécessaire pour répondre aux besoins considérables de la RCA en matière de dépenses sociales, de sécurité et d'infrastructures, et ce, par l'augmentation des recettes, la hiérarchisation des dépenses et la réforme de la gestion des finances publiques. Ces mesures prioritaires, ainsi que celles relatives à la gouvernance et au climat des affaires, favoriseraient une croissance inclusive et la réduction de la pauvreté. La politique budgétaire restera guidée par l'objectif de réduction progressive de la dette publique, tout en assurant le financement viable des dépenses les plus urgentes de la RCA³.

A. Politique budgétaire

15. **À la suite de l'approbation de la FCR, la politique budgétaire a été axée sur la mise en œuvre efficace et transparente de la riposte à la pandémie et la maîtrise des autres dépenses.** Les autorités ont réaffirmé leur engagement à utiliser les fonds d'urgence fournis par les donateurs pour financer les dépenses liées à la COVID-19 et pour compenser les pertes de recettes intérieures. En conséquence, les crédits supplémentaires prévus dans la loi de finances rectificative doivent servir à renforcer le secteur de la santé et à atténuer les effets de la pandémie sur les ménages et les entreprises les plus vulnérables. Afin de garantir que leur efficacité, le comité chargé du suivi des dépenses liées à la COVID-19 continuera à les suivre de près et publiera des données mensuelles sur leur exécution et sur les marchés publics correspondants. Pour contenir l'enveloppe des autres dépenses non liées à la pandémie, les autorités ont identifié 7 milliards de FCFA de dépenses non prioritaires qui ne seront pas exécutées⁴.

³ Du fait de l'impact économique de la pandémie, il est maintenant prévu que la dette publique totale baisse jusqu'à 41 % du PIB à la fin de la période couverte par le programme (fin 2022), par rapport aux 37 % prévus lors de l'adoption de l'accord au titre de la FEC.

⁴ Cette épargne compensera en grande partie les dépenses supplémentaires non liées à la COVID-19 introduites par le Parlement et le niveau plus élevé que prévu des dépenses budgétaires engagées en 2019 et payées en 2020.

16. **Les autorités ont soumis au parlement un projet de loi de finances pour 2021 conforme aux objectifs budgétaires à moyen terme fixés dans le cadre de la FEC et fondés sur des hypothèses de recettes réalistes (mesure préalable).** Les recettes devraient rebondir partiellement, grâce à la reprise économique, à la normalisation et au renforcement de l'administration fiscale, et à l'incidence en année pleine des mesures budgétaires de 2020, qui avaient été provisoirement suspendues. Pour assurer la viabilité de la dette, les dépenses primaires intérieures seraient limitées à environ 11 % du PIB, conformément au niveau qui avait été prévu pour 2020 avant que la pandémie ne se déclare. Les autorités ont convenu avec les services du FMI que, puisque la pandémie semble maîtrisée et que la majeure partie du budget prévu dans la loi de finances rectificative pour lutter contre la COVID-19 devait encore être exécutée, il n'était guère nécessaire d'engager ce type de dépenses supplémentaires à ce stade. Dans l'ensemble, le déficit primaire intérieur serait ramené à 4 % du PIB, contre 6¼ % en 2020 et un objectif à moyen terme de 2½ %.

17. **Bien que le risque de surendettement soit élevé, le niveau d'endettement de la RCA reste viable.** Malgré la légère révision à la baisse des projections de croissance, les conclusions de l'analyse de viabilité de la dette sont très proches de celles de l'analyse d'avril 2020. À moyen terme, les indicateurs de liquidité devraient dépasser les seuils fixés, en raison surtout de l'augmentation des montants devant être remboursés au FMI, qui ont été tirés vers le haut par le décaissement au titre de la FCR. Aussi, les autorités ont convenu qu'il fallait continuer à faire preuve de prudence lorsqu'il s'agit de contracter de nouveaux emprunts extérieurs, en privilégiant les financements sous forme de dons, les possibilités de financement sous forme de prêts concessionnels étant limitées.

B. Questions budgétaires structurelles

Les autorités ont réaffirmé leur engagement à renforcer les institutions publiques. Elles entendent poursuivre des réformes destinées à améliorer la gestion des finances publiques, à renforcer les administrations fiscale et douanière, à dématérialiser les procédures, à promouvoir la transparence des finances publiques, à resserrer la surveillance des organismes et entreprises publics et à améliorer la gestion de la dette.

18. **Conformément à l'engagement qu'elles ont pris au titre de la FCR, les autorités s'assureront que les dépenses liées à la COVID-19 sont transparentes et efficaces.** Le comité chargé du suivi continuera à publier chaque mois des données sur ces dépenses et sur les marchés publics correspondants. La Cour des comptes procédera à un audit de ces dépenses, qui sera publié d'ici à la fin avril 2021 (nouveau repère structurel proposé, § 24 du MPEF).

19. **Les autorités poursuivront les réformes de la gestion des finances publiques, en vue notamment d'améliorer le processus budgétaire, de consolider le compte unique du Trésor et de réduire les arriérés.** Compte tenu des retards accumulés dans le déploiement du nouveau système intégré de gestion financière SIM-BA, les autorités ont sollicité une assistance technique auprès de la Banque mondiale pour pouvoir prolonger l'utilisation du système GESCO. Elles

comptent désormais rembourser tous les arriérés intérieurs d'ici à la fin de 2021⁵. Elles simplifieront également la procédure administrative régissant la retraite des fonctionnaires afin d'éviter que des arriérés de pensions ne s'accumulent à l'avenir. Le paiement électronique des salaires sera étendu à l'ensemble des forces de défense et de sécurité, puis au personnel de l'éducation nationale et du secteur de la santé. Les autorités s'engagent à améliorer la coordination entre le Trésor et l'unité chargée de la dette afin d'éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs. Ainsi, au moins un mois avant chaque échéance de la dette extérieure, l'unité chargée de la dette enverra un rappel officiel au Trésor afin que celui-ci effectue le paiement correspondant (§ 25 du MPEF).

20. **D'autres mesures seront adoptées pour améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses.** La suppression des agences publiques sans justification économique sera promulguée d'ici à la fin avril (nouveau repère structurel proposé), ce qui permettra de libérer des ressources pour financer les dépenses prioritaires. Afin d'en accroître l'efficacité, les autorités ont demandé à la Banque mondiale de procéder à un examen des dépenses sociales du gouvernement. Elles ordonneront que soient publiés en ligne le texte intégral de tous les marchés publics, qu'ils aient ou non un rapport avec la pandémie de COVID-19, d'un montant de plus de 5 millions de FCFA dans les 30 jours suivant leur attribution, ainsi que le nom des bénéficiaires effectifs des personnes morales concernées (nouveau repère structurel proposé pour la fin septembre 2021, § 24 du MPEF).

21. **Les autorités poursuivront également leurs efforts visant à accroître les recettes intérieures en promouvant la dématérialisation et en améliorant la coordination entre les administrations douanière et fiscale :**

- **Pour augmenter sensiblement le nombre jusqu'ici très limité d'entreprises assujetties, la direction des impôts recensera d'ici à la fin de l'année les 300 plus grands importateurs et 200 plus grands bénéficiaires de marchés publics.** Elle contrôlera ensuite les entreprises qui n'ont pas de numéro d'identification fiscale valide, ne déclarent pas un chiffre d'affaires cohérent avec les informations issues des marchés publics et importations ou/et ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales. Les conclusions de ces contrôles seront publiées d'ici à la fin de juin 2021 (nouveau repère structurel proposé, § 27 du MPEF).
- **Le système de télédéclaration et de télépaiement des obligations fiscales sera étendu aux petites et moyennes entreprises** (§ 27 du MPEF).
- **Les autorités organiseront des réunions mensuelles entre le prestataire de services et la direction générale des douanes afin de rapprocher les valeurs taxées et de prendre des mesures correctrices lorsque des écarts importants sont constatés.** Elles finiront également, au début de 2021, de relier les postes de douane de Douala, de Berberati et d'autres villes frontalières aux services centraux de Bangui. En attendant la sécurisation des importations entre Douala et la frontière, cette procédure permettra notamment de rapprocher les données sur les

⁵ Ces remboursements comprendront environ 4 milliards de FCFA d'arriérés récemment identifiés, dont environ 1 milliard de FCFA d'arriérés de pensions, 2 milliards de FCFA d'arriérés de salaires dus aux anciens fonctionnaires de la municipalité de Bangui et du parlement, et 1 milliard de FCFA d'arriérés commerciaux.

marchandises enregistrées aux deux endroits (§ 27 du MPEF). Les autorités s'engagent également à vérifier l'utilisation des marchandises importées mais exonérées de droits de douane.

22. **La surveillance du secteur public sera encore renforcée.** Le cadre juridique régissant les entités et entreprises publiques sera finalisé lorsque les textes afférant expressément à certaines catégories d'entités publiques et à la formation seront adoptés, et sa mise en œuvre commencera. Les autorités s'emploieront notamment à la publication, d'ici à septembre 2022, des états financiers de certaines des plus grandes entreprises publiques.

C. Autres réformes structurelles

23. **Les autorités restent déterminées à améliorer le climat des affaires, avec l'appui des partenaires pour le développement.** Une fois que les commentaires de la BAD et de la Banque mondiale auront été pris en compte, le projet de code minier sera soumis au gouvernement, puis à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre 2021. Les autorités ont également demandé à la Banque mondiale de les aider à évaluer si la récente augmentation des taxes parafiscales sur les entreprises de télécommunications est adéquate et n'est pas préjudiciable au développement du secteur et à la mise en œuvre de leur stratégie de dématérialisation. Elles examineront les impôts directs et les droits prélevés directement par les ministères dépensiers, élimineront ceux qui ne sont pas justifiés et transféreront les autres vers le compte unique du Trésor (§ 29 du MPEF).

24. **Les autorités continueront leurs efforts de renforcement de la gouvernance.** À la demande des autorités et en étroite coordination avec la Banque mondiale et l'ONUSC, les services du FMI ont participé à l'élaboration d'un plan d'action anticorruption. Ce plan d'action s'inspirera des recommandations issues de la mission de diagnostic sur la gouvernance menée par le FMI l'année dernière et préconisera le renforcement des pouvoirs de la Haute autorité chargée de la bonne gouvernance (§ 28 du MPEF). Les autorités élaboreront également une nouvelle loi anticorruption, qui sera soumise au parlement (nouveau repère structurel proposé). Cette nouvelle loi jettera les bases juridiques permettant de mettre le régime juridique anticorruption de la RCA en conformité avec les bonnes pratiques internationales (§ 28 du MPEF). Une fois le nouveau régime de déclaration de patrimoine adopté, les autorités publieront également le(s) décret(s) d'application afférent(s) en consultation avec les services du FMI.

25. **Les autorités comptent intensifier les réformes du secteur financier.** Bien que les indicateurs de solidité financière du secteur bancaire soient relativement robustes, l'inclusion financière est très limitée (la majorité de la population n'a pas accès aux services financiers) et les banques soulignent plusieurs obstacles, principalement juridiques, à leur expansion. Le Comité national économique et financier, qui remplace le Conseil national du crédit, vise toujours à mettre en œuvre les recommandations issues de la mission menée en 2017 par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) et de la conférence conjointe tenue en 2018 entre le secteur financier et le système judiciaire afin de renforcer la confiance entre le secteur financier et les autorités. Les autorités ont également réaffirmé qu'elles étaient résolues à améliorer l'inclusion financière et le

recouvrement des impôts en développant les services bancaires mobiles et en ligne et en mettant en place un mécanisme de cofinancement des prêts bancaires aux petites et moyennes entreprises.

DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

26. **Le FMI continue à accompagner la mise en œuvre de la stratégie de développement des capacités de la RCA étant donné combien il importe d'intégrer cet aspect dans les modalités du programme.** Les services du FMI ont examiné ces priorités avec les autorités afin de s'assurer que leur hiérarchisation et leur enchaînement correspondent de près aux objectifs du programme. Si aucun nouveau besoin prioritaire de développement des capacités à court terme n'est apparu dans le contexte de la pandémie, les autorités ont dit souhaiter une assistance technique personnalisée pour la programmation et les politiques financières, qui serait fournie virtuellement en mars 2021.

27. **La pandémie entravant considérablement les missions sur place, les activités d'assistance technique ont été menées en ligne pour les projets de développement des capacités les plus urgents.** L'assistance technique du FMI a été limitée depuis le début de la crise et les missions en personne restent suspendues, ce qui a compliqué la mise en œuvre des réformes structurelles auxquelles les autorités se sont engagées à procéder dans le cadre du programme actuel appuyé par la FEC. Une assistance technique du FMI est toutefois partiellement fournie en ligne, en particulier dans le domaine de l'administration fiscale, des processus du Trésor, des statistiques macroéconomiques et de la déclaration de patrimoine. L'accès limité à Internet complique cette prestation virtuelle.

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

28. **Les autorités demandent des dérogations pour non-respect des critères de réalisation fixés pour la fin décembre et pour la fin juin et du critère de réalisation continu sur la non-accumulation d'arriérés, invoquant les mesures correctives qu'elles ont prises (lettre d'intention).** Ces mesures comprennent : i) les mesures prises pour améliorer le transfert des recettes des agences publiques au compte unique du Trésor (§ 8) et l'engagement tendant à mettre en œuvre d'autres mesures de mobilisation des recettes (§ 23) ; ii) la connexion de la direction du Trésor au système Sygma-Systac de la BEAC (§ 13 du MPEF), qui permet à ce dernier de suivre de plus près le niveau de liquidité ; iii) les économies envisagées pour assurer le financement viable des dépenses liées à la COVID-19 (§ 17) ; iv) l'apurement des arriérés extérieurs au FIDA (§ 9) et l'amélioration de la coordination entre l'unité chargée de la dette et le Trésor pour éviter que des arriérés extérieurs ne s'accumulent à l'avenir (§ 20) ; v) la soumission au parlement d'une loi de finances 2021 conforme aux objectifs de la FEC (§ 18).

29. **Compte tenu de la grande incertitude qui entoure les perspectives macroéconomiques, il est proposé de ramener à trois le nombre de critères de réalisation quantitatifs (financement intérieur de l'État, recettes intérieures et solde budgétaire primaire).** Il est

également proposé de remplacer l'actuel critère de réalisation quantitatif sur le remboursement des arriérés intérieurs par un objectif indicatif afin de donner aux autorités plus de souplesse pour faire face aux éventuels problèmes de liquidité dans un environnement incertain.

30. **Les mesures préalables suivantes ont été définies pour cette revue :** i) soumission au parlement d'un projet de loi de finances pour 2021 conforme aux engagements dans le cadre du programme ; ii) saisie de toutes les déclarations d'impôts sur les sociétés de 2018 et 2019 dans le logiciel SYSTEMIF (repère structurel fixé pour fin septembre non respecté) ; iii) soumission au parlement d'un projet de loi mettant le régime de déclaration de patrimoine en conformité avec les bonnes pratiques internationales applicables (repère structurel fixé pour fin septembre non respecté).

31. **Le programme est entièrement financé pour les 12 prochains mois.** Outre les décaissements du FMI prévus au titre de la FEC, qui devraient suivre le calendrier initial (tableau 10), et du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, les autorités ont déjà reçu des engagements fermes en matière de soutien budgétaire et de dons-projets de la part des principaux partenaires multilatéraux et bilatéraux pour le développement (Banque mondiale, Union européenne, France et BAD ; tableau 5). Les autorités participent également à l'initiative de suspension du service de la dette du G-20 et ont indiqué qu'elles comptaient en demander la prolongation jusqu'au premier semestre de 2021. Les perspectives de financement sont également bonnes pour le reste de la période couverte par le programme. Le calendrier initial des décaissements au titre de la FEC est toujours d'actualité (tableau 10).

32. **La capacité de la RCA à rembourser le FMI demeure satisfaisante, même si le pays est exposé à des risques qui tiennent principalement à sa forte dépendance à l'égard des ressources du FMI.** Ces risques découlent plus particulièrement du fait que : i) le risque de surendettement de la RCA reste élevé ; ii) le FMI est le premier créancier extérieur du pays (environ un tiers de la dette extérieure en 2020) ; iii) le montant des remboursements au FMI seront importants ces prochaines années et culmineront en 2027 à 12,8 % des recettes intérieures (tableau 8). Ces risques sont atténués par le fait que la RCA est membre d'une union monétaire, ce qui lui donne accès aux réserves de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à condition qu'elle dispose des ressources budgétaires nécessaires pour les acquérir, et qu'elle conserve des dépôts publics importants auprès de la BEAC à moyen terme, et par la marge de progression qui pourrait découler des éventuels dividendes de la paix. Cela étant, compte tenu de ses difficultés profondément ancrées, il est probable que le pays continuera d'avoir besoin de l'aide du FMI, y compris sous la forme de financements, pour autant qu'on puisse le prévoir.

33. **À l'exception de la Libye, les créanciers officiels auxquels des arriérés extérieurs sont dus ont consenti à un financement du FMI malgré ces arriérés.** Avant d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE, la RCA a accumulé des arriérés envers certains créanciers qui ne font pas partie du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et province chinoise de Taïwan). Tous les créanciers ont consenti au financement du FMI, à l'exception de la Libye, qui a demandé un délai supplémentaire pour faire part de sa position. La RCA doit toujours des arriérés à un créancier privé et continue de s'efforcer de bonne foi de parvenir à un

accord de collaboration. Une aide financière rapide étant considérée essentielle à la mise en œuvre du programme et le pays poursuivant les politiques nécessaires, le FMI peut accorder un financement à la RCA en dépit des arriérés extérieurs qu'elle doit à des créanciers privés. Les autorités ont indiqué que le pays était à jour de ses obligations en matière de service de la dette extérieure. Des arriérés extérieurs ont été accumulés auprès du FIDA au cours du deuxième trimestre, mais ont été apurés depuis.

34. **Les institutions régionales ont continué à mettre en œuvre des politiques et des réformes à l'appui des programmes économiques des pays membres de la CEMAC.** Après avoir assoupli sa politique monétaire et fourni des liquidités aux banques en mars, la BEAC a pris des mesures supplémentaires en juillet, dont notamment i) un nouveau programme temporaire (6 mois) d'achat d'effets publics à hauteur de 600 milliards de FCFA pour tous les émetteurs souverains de la CEMAC et ii) la relance en mars 2020 des injections de liquidités dans le système bancaire à long terme, pour une période pouvant aller jusqu'à un an. La COBAC a conseillé aux banques d'appliquer un volant de fonds propres de 2,5 % pour absorber les pertes liées à la pandémie, mais leur a demandé d'adopter une politique restrictive de distribution de dividendes.

35. **La BEAC a fourni des assurances actualisées en faveur des programmes menés dans les pays membres de la CEMAC avec l'appui du FMI.** Face à l'insuffisance des avoirs extérieurs nets accumulés à la fin de décembre 2019 et à la fin de juin 2020, la BEAC a pris des mesures correctives, qui sont énoncées dans le document de référence de l'Union. Dans sa lettre actualisée d'appui au programme, la BEAC a proposé de fixer des objectifs pour la fin décembre 2020 et la fin juin 2021 concernant ses avoirs extérieurs nets, tout en s'engageant à mettre en œuvre une politique monétaire compatible avec la réalisation de ces objectifs. Ces assurances sont essentielles à la réussite du programme de la RCA et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

36. **La BEAC a mis en œuvre toutes les recommandations prioritaires issues de l'évaluation des sauvegardes pour 2017.** En particulier, ses instruments juridiques secondaires ont été révisés à la lumière de ses statuts modifiés, et la banque centrale a publié ses états financiers audités pour l'exercice 2019, dans le strict respect des normes internationales d'information financière.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

37. **Si la pandémie semble relativement maîtrisée, il est impératif de demeurer vigilant.** Le taux élevé de personnes ayant des anticorps, conjugué à une faible morbidité, donne à penser que l'impact sanitaire de la pandémie pourrait être relativement limité en RCA, du fait peut-être de sa démographie et de la prévalence d'autres maladies. Comme c'est loin d'être certain, les autorités devraient rester vigilantes, continuer à promouvoir les mesures de distanciation physique et être prêtes à mettre en œuvre rapidement des mesures supplémentaires en cas de recrudescence.

38. **Au cours des derniers mois, les autorités ont bien fait de veiller à ce que les fonds octroyés par les donateurs soient dépensés efficacement pour lutter contre la pandémie.** La loi de finances rectificative alloue de façon adéquate ces fonds au renforcement de la capacité du

système de santé répondre à la pandémie et à l'atténuation de ses répercussions sur les ménages et les entreprises les plus vulnérables. La création d'un comité chargé du suivi de ces dépenses constitue un cadre institutionnel qui permet de garantir une exécution transparente et efficace. L'audit de ces dépenses par la Cour des comptes et la publication des marchés publics correspondants fourniront des garanties supplémentaires. En ce qui concerne les autres réformes de la gestion des finances publiques, les autorités doivent continuer de s'employer à consolider le compte unique du Trésor, à renforcer les contrôles et les procédures de dépenses et à améliorer la gestion de la dette.

39. **À mesure que la situation se normalise, les autorités devront intensifier leurs efforts pour garantir que les principaux objectifs de la FEC soient atteints.** Bien qu'ils s'expliquent en grande partie par la pandémie, les résultats insatisfaisants du programme tiennent également aux insuffisances antérieures à la pandémie en matière de recouvrement des recettes, de contrôle des dépenses et de mise en œuvre des réformes. Les autorités ont récemment redoublé leurs efforts de mise œuvre des réformes et du programme et il faudra, pour atteindre les objectifs de la FEC, maintenir cette dynamique positive. Ces objectifs, à savoir préserver la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette, rétablir une croissance durable et inclusive et faire face aux besoins prolongés de balance des paiements de la RCA, restent essentiels aux efforts des autorités en vue de rétablir la paix et la prospérité dans le pays. La politique budgétaire doit rester guidée par l'objectif de réduction progressive de la dette publique, tout en assurant le financement viable des dépenses les plus urgentes de la RCA. Les réformes structurelles aideront les autorités à mobiliser davantage de recettes intérieures, à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer la gouvernance et le climat des affaires. La tenue d'élections pacifiques et représentatives constituera également une étape importante dans le renforcement du cadre institutionnel et de la légitimité du gouvernement, qui sont indispensables à leurs efforts de rétablissement de la paix et à la mise en œuvre du programme de réforme prévu.

40. **La mobilisation de recettes intérieures et la réforme des agences publiques restent essentielles au financement durable de la prestation de services publics.** Après avoir été retardé par la pandémie, le renforcement des administrations fiscale et douanière doit s'accélérer. Les mesures visant à dématérialiser la déclaration et du paiement des impôts sur les sociétés, à augmenter sensiblement le nombre d'entreprises assujetties, et à sécuriser les importations entre Douala et la frontière avec le Cameroun concourront grandement au déblocage d'une source inexploitée de recettes pour la RCA. La suppression des agences publiques sans justification économique dégagera également des ressources supplémentaires pour financer les dépenses prioritaires et ne devrait pas être reportée plus longtemps.

41. **Les autorités doivent redoubler d'efforts pour remédier aux problèmes portant préjudice à la bonne gouvernance et au climat des affaires, qui nuisent à l'investissement et à la croissance.** L'adoption d'un nouveau code du travail et d'un nouveau code minier et la rationalisation des taxes parafiscales contribueront à renforcer le cadre réglementaire. Parallèlement aux réformes de la gestion des finances publiques mentionnées plus haut, l'adoption et la mise en œuvre d'un régime de déclaration de patrimoine conforme aux bonnes pratiques internationales

applicables ainsi qu'une nouvelle loi anticorruption sont essentielles pour régler les problèmes de gouvernance qui sont profondément enracinés.

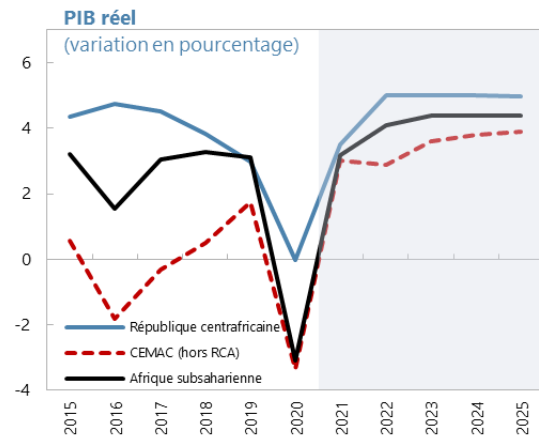
42. **Les risques pour le programme restent importants.** Une recrudescence de la pandémie pourrait ébranler le début de reprise économique et mettre les finances publiques à rude épreuve. L'aggravation des tensions en matière de sécurité, en particulier si les résultats des élections étaient contestés, pourrait compromettre la croissance, les recettes et la capacité des autorités de mettre en œuvre le programme. Bien qu'élevés, ces risques demeurent gérables. Comme indiqué dans le scénario alternatif, les autorités se disent prêtes à intervenir rapidement, à la fois par un ajustement et par un financement supplémentaire, si de tels risques venaient à se concrétiser. En revanche, une reprise mondiale plus rapide que prévu pourrait stimuler la croissance, tandis que des élections justes et transparentes pourraient donner au nouveau gouvernement un mandat clair pour accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles et de l'accord de paix.

43. **Un financement sous forme de dons et une assistance technique soutenus de la part de la communauté des bailleurs de fonds demeurent indispensables à la réussite du programme.** Étant donné le risque élevé de surendettement de la RCA et l'incertitude considérable entourant les perspectives économiques, il importe que les autorités fassent preuve de prudence lorsqu'il s'agit de contracter de nouveaux emprunts extérieurs, en privilégiant les financements sous forme de dons, les possibilités de financement sous forme de prêts concessionnels étant limitées.

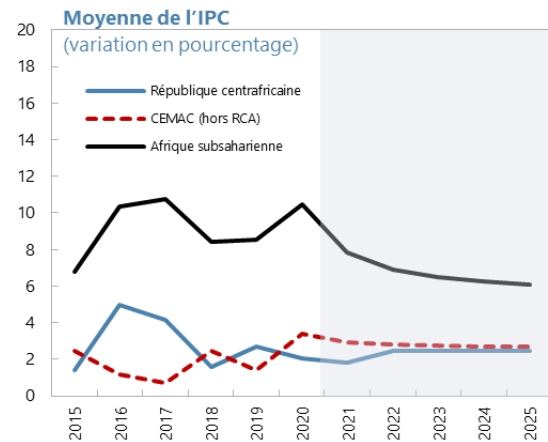
44. **Dans ce contexte, et compte tenu des besoins de financement de la balance des paiements de la RCA, de la capacité satisfaisante du pays à rembourser le FMI et des politiques et réformes économiques menées par les autorités, ainsi que des mesures correctives prises par la BEAC face à l'insuffisance des avoirs extérieurs nets accumulés à la fin de décembre 2019 et à la fin de juin 2020, les services du FMI recommandent d'achever les première et deuxième revues de l'accord au titre de la FEC et d'approuver les dérogations demandées par les autorités pour non-respect de critères de réalisation.** Les services du FMI proposent que l'achèvement de la troisième revue soit conditionné à la mise en œuvre d'assurances de politique économique essentielles au niveau de l'Union, ainsi qu'il est établi dans le document de référence de l'Union de décembre 2020. Ils recommandent également d'achever la revue des assurances de financement.

Graphique 2. République centrafricaine : perspectives économiques à moyen terme, 2015–25

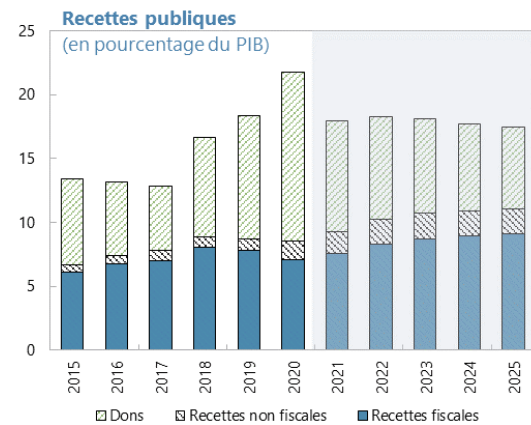
Du fait de la pandémie, l'activité économique devrait stagner cette année, avant de commencer à se redresser en 2021.



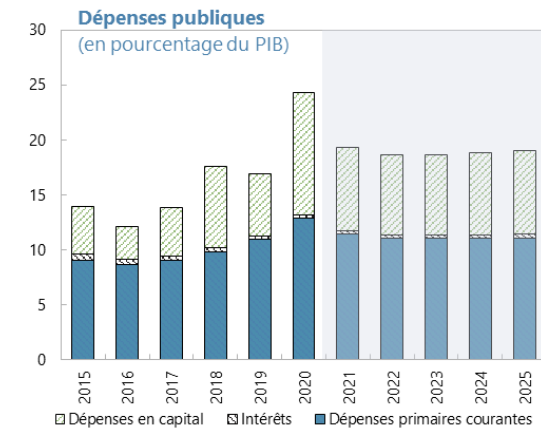
L'inflation devrait rester limitée, tant en 2020 qu'à moyen terme.



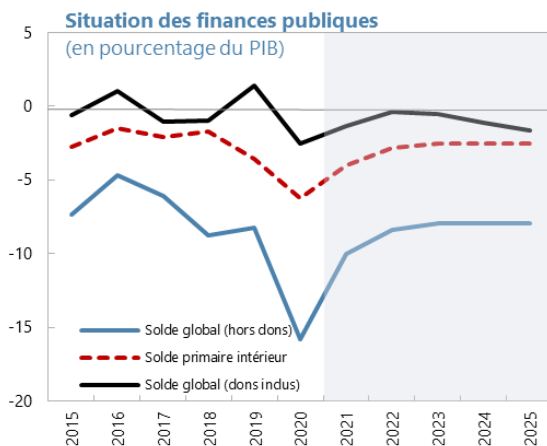
Les recettes totales ne devraient pas croître sensiblement à moyen terme, car la hausse des recettes intérieures pourrait être contrebalancée par une baisse progressive des dons...



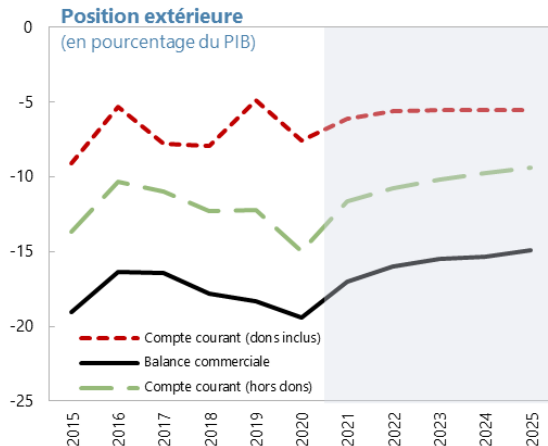
...ce qui limiterait la capacité d'augmenter les dépenses.



Après une forte baisse en 2021, le solde primaire intérieur devrait se redresser à moyen terme.



Le solde des transactions courantes devrait également diminuer en 2020 sous l'effet de la baisse des exportations, avant de se redresser progressivement.



Sources : autorités centrafricaines ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2018–25

	2018		2019		2020			2021			2022	2023	2024	2025
	Est.	FEC	Est.	FEC	FCR	Proj.	FEC	FCR	Proj.		Proj.			
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)														
Revenu national et prix														
PIB à prix constants	3.8	4.5	3.0	5.0	1.0	0.0	5.0	4.0	3.5	5.0	5.0	5.0	5.0	
PIB par habitant à prix constants	2.3	2.8	1.3	3.2	-0.7	-1.8	3.1	2.0	1.5	3.0	3.0	3.0	3.0	
PIB aux prix courants	5.2	7.4	5.4	7.6	3.4	1.9	7.6	6.6	6.1	7.7	7.6	7.6	7.6	
Déflateur du PIB	1.3	2.8	2.4	2.5	2.3	2.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	
IPC (moyenne annuelle)	1.6	3.2	2.7	2.5	1.2	2.1	2.5	2.5	1.8	2.5	2.5	2.5	2.5	
IPC (fin de période)	4.6	-0.3	-2.8	2.5	3.5	3.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	
Monnaie et crédit														
Monnaie au sens large	14.0	3.2	8.9	14.9	12.3	7.5	5.8	0.8	10.3	4.0	4.7	6.6	7.9	
Crédit à l'économie	11.5	3.0	-1.0	5.0	-2.0	-3.0	7.0	7.0	5.0	8.0	8.0	8.0	8.0	
Secteur extérieur														
Exportations de biens en volume	10.3	-6.5	-6.7	14.9	-9.9	-3.1	6.0	11.5	8.2	10.7	12.6	10.0	8.8	
Importation de biens en volume	-0.8	10.4	11.3	7.8	-1.3	-0.8	4.0	4.5	0.1	4.6	6.1	5.8	6.6	
Termes de l'échange	-12.5	12.7	14.7	3.5	-0.1	-19.6	2.2	5.9	5.3	2.4	3.0	1.2	3.8	
(Pourcentage du PIB; sauf indication contraire)														
Épargne nationale brute	8.4	10.5	9.7	10.6	10.5	11.1	11.0	10.6	9.7	10.6	11.3	12.0	12.6	
<i>Dont : transferts officiels courants</i>	3.0	6.0	6.0	3.7	5.2	5.7	3.4	3.7	3.7	3.2	2.7	2.2	1.8	
Épargne nationale brute	-1.4	-1.9	-3.7	0.3	-1.1	-0.8	0.9	-0.1	-1.2	0.2	1.3	2.1	3.2	
Administrations publiques	-1.2	-1.6	-2.5	-1.3	-4.3	-4.5	-0.9	-0.6	-2.3	-1.0	-0.5	-0.4	-0.2	
Secteur privé	-0.2	-0.3	-1.2	1.6	3.2	3.8	1.7	0.5	1.1	1.2	1.9	2.5	3.4	
Consommation	101.4	101.9	103.7	99.7	101.1	100.8	99.1	100.1	101.2	99.8	98.7	97.9	96.8	
Administrations publiques	7.7	7.3	8.0	7.5	8.9	9.0	7.5	7.5	8.0	7.7	7.7	7.8	7.7	
Secteur privé	93.7	94.6	95.6	92.3	92.2	91.7	91.7	92.5	93.2	92.1	91.0	90.1	89.0	
Investissement brut	16.4	16.2	14.7	16.9	16.2	18.6	16.3	15.9	15.8	16.2	16.8	17.5	18.1	
Administrations publiques	7.4	7.1	5.6	7.9	8.7	11.1	7.2	7.6	7.5	7.3	7.3	7.5	7.6	
Secteur privé	9.0	9.0	9.0	9.0	7.5	7.5	9.0	8.3	8.3	8.9	9.5	10.0	10.5	
Solde des transactions extérieures courantes														
<i>dons compris</i>	-8.0	-5.6	-4.9	-6.3	-5.7	-7.6	-5.3	-5.2	-6.1	-5.6	-5.5	-5.5	-5.6	
<i>hors dons</i>	-12.3	-12.9	-12.3	-11.6	-12.5	-15.0	-10.4	-10.7	-11.7	-10.8	-10.2	-9.7	-9.4	
Balance globale des paiements	-1.7	1.0	-1.1	1.3	-0.5	-0.3	1.5	0.2	-0.2	0.2	2.0	2.4	2.6	
Finances de l'administration centrale														
Total des recettes (<i>dons compris</i>)	16.6	19.4	18.3	18.6	19.6	21.8	18.4	18.9	18.0	18.3	18.1	17.7	17.4	
<i>dont : recettes intérieures</i>	8.9	8.7	8.7	9.7	8.5	8.5	10.0	10.3	9.3	10.2	10.7	10.9	11.1	
Total des dépenses ¹	17.6	17.6	16.9	19.0	21.7	24.3	18.3	18.6	19.3	18.6	18.6	18.8	19.0	
<i>dont : dépenses en capital</i>	7.4	7.1	5.6	7.9	8.7	11.1	7.2	7.6	7.5	7.3	7.3	7.5	7.6	
Solde global														
Dons non compris	-8.7	-8.9	-8.2	-9.3	-13.1	-15.8	-8.2	-8.3	-10.0	-8.4	-7.9	-8.0	-7.9	
Dons compris	-1.0	1.8	1.4	-0.4	-2.1	-2.5	0.2	0.4	-1.3	-0.4	-0.6	-1.1	-1.6	
Solde primaire intérieur ²	-1.7	-3.0	-3.5	-2.7	-5.8	-6.2	-2.5	-2.5	-4.0	-2.8	-2.5	-2.5	-2.5	
Dettes du secteur public ³	50.0	47.1	47.2	42.6	47.1	46.8	39.8	44.5	44.1	40.9	38.8	37.2	35.8	
<i>Dont : dette intérieure ⁴</i>	12.8	10.4	11.1	6.9	7.3	9.5	5.8	6.2	7.1	6.2	5.7	5.3	4.8	
<i>Dont : dette extérieure</i>	37.2	36.7	36.1	35.7	39.8	37.3	34.0	38.3	36.9	34.8	33.2	31.9	31.0	
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB par habitant (en dollars)	489	500	480	534	486	481	567	513	525	558	591	622	655	
PIB nominal (milliards de FCFA)	1,266	1,360	1,334	1,464	1,380	1,360	1,575	1,471	1,443	1,554	1,672	1,799	1,935	

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI

¹ Dépenses en base caisse.² Hors dons, paiements d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures financées sur ressources extérieures.³ Les modifications des estimations de la dette intérieure reflètent une correction des estimations dans les tableaux des rapports des services FMI sur de la FCR, qui n'avaient pas été actualisées. Cela n'a pas affecté l'analyse de la viabilité de la dette.⁴ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et les arriérés de l'Etat.

Tableau 2a. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2018–25
(en milliards de FCFA)

	2018	2019		2020			2021			2022	2023	2024	2025
	Est.	FEC	Proj.	FEC	FCR	Proj.	FEC	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Recettes	210.5	263.2	244.8	271.7	269.9	296.2	290.6	278.5	259.4	283.6	302.2	318.5	336.9
Recettes intérieures	112.4	118.0	116.1	141.7	117.7	115.7	157.9	151.0	133.9	159.0	178.6	195.8	214.4
Recettes fiscales	102.2	103.9	104.1	115.9	97.7	96.3	131.2	124.7	109.6	128.6	145.9	160.6	176.5
Impôt sur le revenu et impôt foncier	21.6	23.3	23.5	25.6	22.3	26.3	29.5	27.7	30.4	36.0	39.9	46.2	49.2
Taxes sur les biens et services	51.6	54.3	54.3	58.9	49.6	44.9	65.5	62.8	49.9	57.2	66.6	72.8	81.0
<i>Dont: TVA</i>	33.1	34.4	34.4	36.3	30.1	20.9	40.3	38.2	23.2	27.1	32.4	35.1	39.1
Taxes sur le commerce international	29.0	26.2	26.2	31.4	25.8	25.1	36.2	34.2	29.3	35.4	39.4	41.6	46.4
Recettes non fiscales	10.2	14.1	12.0	25.8	20.0	19.4	26.7	26.4	24.4	30.4	32.7	35.2	37.9
Dons	98.1	145.2	128.7	130.0	152.2	180.5	132.7	127.5	125.4	124.6	123.6	122.7	122.5
Programme	37.5	81.9	80.2	54.1	71.9	77.7	53.9	53.9	53.3	50.0	45.0	40.0	35.4
Projet	60.6	63.3	48.5	75.9	80.3	102.8	78.8	73.6	72.1	74.6	78.6	82.7	87.1
Dépenses¹	222.8	239.0	225.8	277.8	298.8	330.2	287.8	273.1	278.3	289.5	311.4	338.9	367.9
Dépenses primaires courantes	124.6	137.7	146.1	158.1	174.8	174.7	169.1	157.5	164.8	171.6	184.8	199.6	214.9
Traitements et salaires	61.3	64.5	65.1	70.2	71.4	71.4	75.6	69.9	72.1	74.6	80.3	88.1	94.8
Transferts et subventions	27.5	38.0	38.9	48.9	52.0	51.7	51.3	46.7	48.8	52.0	56.1	59.4	65.1
Biens et services	35.8	35.3	42.2	39.0	51.3	51.6	42.2	40.9	43.9	45.0	48.4	52.1	55.0
Intérêts	5.1	4.6	4.6	4.6	4.6	4.9	4.5	4.5	5.0	4.8	4.7	5.2	5.7
Extérieurs	2.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.3	2.1	2.1	2.3	2.2	2.2	2.2	2.2
Intérieurs	2.5	2.7	2.7	2.6	2.6	2.6	2.4	2.4	2.7	2.6	2.6	3.0	3.5
Dépenses en capital	93.1	96.7	75.0	115.1	119.5	150.6	114.2	111.1	108.5	113.0	121.9	134.1	147.3
Financées sur ressources intérieures	9.8	21.2	17.1	23.5	23.5	25.5	27.9	30.1	27.5	30.8	35.8	41.4	48.4
Financées sur ressources extérieures	83.3	75.5	58.0	91.6	95.9	125.1	86.3	81.1	81.0	82.1	86.1	92.7	98.9
Solde global													
Hors dons	-110.4	-121.0	-109.7	-136.1	-181.1	-214.6	-129.9	-122.1	-144.3	-130.5	-132.8	-143.1	-153.5
<i>Dont: solde primaire intérieur²</i>	-22.0	-40.9	-47.1	-39.9	-80.6	-84.6	-39.2	-36.6	-58.3	-43.6	-42.0	-45.2	-48.9
Dons compris	-12.3	24.2	19.0	-6.1	-28.9	-34.0	2.8	5.4	-18.9	-5.9	-9.2	-20.4	-31.0
Variation nette des arriérés (- = réduction)													
Intérieurs	-29.7	-29.5	-28.5	-36.4	-36.4	-18.8	0.0	0.0	-23.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-7.6	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-49.6	-5.3	-9.5	-42.5	-65.3	-52.9	2.8	5.4	-42.6	-5.9	-9.2	-20.4	-31.0
Financements identifiés	49.6	5.3	9.9	42.5	62.9	52.9	-2.8	-5.4	42.6	5.9	9.2	20.4	31.0
Extérieurs, net	18.7	6.5	3.8	10.3	10.3	17.7	1.8	1.8	3.2	-0.2	28.3	39.4	50.9
Prêts-projet	24.4	12.2	9.5	15.7	15.7	22.3	7.5	7.5	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8
Prêts-programme ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	35.0	45.0
Amortissement	-5.7	-5.7	-5.7	-5.4	-5.4	-6.8	-5.7	-5.7	-5.6	-7.0	-3.5	-4.9	-5.9
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	0.0	0.0	0.0	-0.7	-0.7	-0.7	0.0
Intérieurs, net	30.9	-1.1	6.1	32.2	52.6	35.2	-4.6	-7.3	39.4	6.1	-19.1	-19.0	-19.9
Système bancaire	34.9	-1.1	6.1	32.2	52.6	30.5	-4.6	-7.3	33.9	6.1	-21.1	-21.0	-21.9
BEAC	35.4	1.8	5.6	35.2	55.6	33.4	-1.6	-4.2	36.9	6.1	-26.1	-26.0	-26.9
Prêts / contrepartie DTS	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-7.3	0.0	-7.4	-7.5	-7.6	-7.8
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	27.8	26.3	11.1	14.7	46.6	27.2	14.3	15.1	33.2	10.2	-13.6	-20.2	-25.8
Retraits de dépôts	7.6	-24.5	-5.9	20.5	9.0	6.2	-15.9	-12.0	3.7	3.3	-5.0	1.8	6.7
Banques commerciales	-0.5	-2.9	0.4	-3.0	-3.0	-3.0	-3.1	-3.1	-3.1	0.0	5.0	5.0	5.0
Non bancaires	-4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	2.0	2.0
Financement exceptionnel (CCRT) ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.7	0.0	0.0	5.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	...	-0.5	...	2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:													
Dépenses primaires	134.4	158.9	163.2	181.6	198.3	200.3	197.1	187.6	192.3	202.5	220.6	241.0	263.3
Dette publique totale	633.3	640.7	629.4	623.7	650.3	636.8	627.1	654.4	636.1	636.0	649.4	668.4	693.1
Dette publique en monnaie nationale ⁵	162.0	140.8	147.8	101.5	100.8	129.8	91.0	90.9	103.0	95.6	95.2	94.6	93.8
PIB nominal	1,266	1,360	1,334	1,464	1,380	1,360	1,575	1,471	1,443	1,554	1,672	1,799	1,935

Sources: données communiquées par les autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse à l'exception des intérêts qui sont enregistrés comme dus.

² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Prêts d'appui budgétaire à déterminer pour les années 2023 et 2024.

⁴ Cette subvention couvre les 12 premiers mois (2 tranches de 6 mois) du CCRT, soit 2020T2-2020T3 et 2020T4-2021T1.

⁵ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et les arriérés de l'Etat.

Tableau 2b. République centrafricaine : opérations de l'administration centrale, 2018–25
(en pourcentage du PIB)

	2018		2019		2020		2021			2022	2023	2024	2025
	Est.	FEC	Proj.	FEC	FCR	Proj.	FEC	FCR	Proj.		Proj.		
	(Pourcentage du PIB)												
Recettes	16.6	19.4	18.3	18.6	19.6	21.8	18.5	18.9	18.0	18.3	18.1	17.7	17.4
Recettes intérieures	8.9	8.7	8.7	9.7	8.5	8.5	10.0	10.3	9.3	10.2	10.7	10.9	11.1
Recettes fiscales	8.1	7.6	7.8	7.9	7.1	7.1	8.3	8.5	7.6	8.3	8.7	8.9	9.1
Impôt sur le revenu et impôt foncier	1.7	1.7	1.8	1.8	1.6	1.9	1.9	1.9	2.1	2.3	2.4	2.6	2.5
Taxes sur les biens et services	4.1	4.0	4.1	4.0	3.6	3.3	4.2	4.3	3.5	3.7	4.0	4.0	4.2
<i>Dont: TVA</i>	2.6	2.5	2.6	2.5	2.2	1.5	2.6	2.6	1.6	1.7	1.9	2.0	2.0
Taxes sur le commerce international	2.3	1.9	2.0	2.1	1.9	1.8	2.3	2.3	2.0	2.3	2.4	2.3	2.4
Recettes non fiscales	0.8	1.0	0.9	1.8	1.5	1.4	1.7	1.8	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0
Dons	7.8	10.7	9.6	8.9	11.0	13.3	8.4	8.7	8.7	8.0	7.4	6.8	6.3
Programme	3.0	6.0	6.0	3.7	5.2	5.7	3.4	3.7	3.7	3.2	2.7	2.2	1.8
Projet	4.8	4.7	3.6	5.2	5.8	7.6	5.0	5.0	5.0	4.8	4.7	4.6	4.5
Dépenses ¹	17.6	17.6	16.9	19.0	21.7	24.3	18.3	18.6	19.3	18.6	18.6	18.8	19.0
Dépenses primaires courantes	9.8	10.1	11.0	10.8	12.7	12.8	10.7	10.7	11.4	11.0	11.1	11.1	11.1
Traitements et salaires	4.8	4.7	4.9	4.8	5.2	5.3	4.8	4.8	5.0	4.8	4.8	4.9	4.9
Transferts et subventions	2.2	2.8	2.9	3.3	3.8	3.8	3.3	3.2	3.4	3.3	3.4	3.3	3.4
Biens et services	2.8	2.6	3.2	2.7	3.7	3.8	2.7	2.8	3.0	2.9	2.9	2.9	2.8
Intérêts	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Extérieurs	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Intérieurs	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Dépenses en capital	7.4	7.1	5.6	7.9	8.7	11.1	7.3	7.6	7.5	7.3	7.3	7.5	7.6
Financées sur ressources intérieures	0.8	1.6	1.3	1.6	1.7	1.9	1.8	2.0	1.9	2.0	2.1	2.3	2.5
Financées sur ressources extérieures	6.6	5.6	4.3	6.3	7.0	9.2	5.5	5.5	5.6	5.3	5.1	5.2	5.1
Solde global													
Hors dons	-8.7	-8.9	-8.2	-9.3	-13.1	-15.8	-8.2	-8.3	-10.0	-8.4	-7.9	-8.0	-7.9
<i>Dont: solde primaire intérieur ²</i>	-1.7	-3.0	-3.5	-2.7	-5.8	-6.2	-2.5	-2.5	-4.0	-2.8	-2.5	-2.5	-2.5
Dons compris	-1.0	1.8	1.4	-0.4	-2.1	-2.5	0.2	0.4	-1.3	-0.4	-0.6	-1.1	-1.6
Variation nette des arriérés (- = réduction)	-2.3	-2.2	-2.1	-2.5	-2.6	-1.4	0.0	0.0	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	-2.3	-2.2	-2.1	-2.5	-2.6	-1.4	0.0	0.0	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-3.9	-0.4	-0.7	-2.9	-4.7	-3.9	0.2	0.4	-3.0	-0.4	-0.6	-1.1	-1.6
Financements identifiés	3.9	0.4	0.7	2.9	4.6	3.9	-0.2	-0.4	3.0	0.4	0.6	1.1	1.6
Extérieurs, net	1.5	0.5	0.3	0.7	0.7	1.3	0.1	0.1	0.2	0.0	1.7	2.2	2.6
Prêts-projet	1.9	0.9	0.7	1.1	1.1	1.6	0.5	0.5	0.6	0.5	0.4	0.6	0.6
Prêts-programme ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	1.9	2.3
Amortissement	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.3	-0.3
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs, net	2.4	-0.1	0.5	2.2	3.8	2.6	-0.3	-0.5	2.7	0.4	-1.1	-1.1	-1.0
Système bancaire	2.8	-0.1	0.5	2.2	3.8	2.2	-0.3	-0.5	2.3	0.4	-1.3	-1.2	-1.1
BEAC	2.8	0.1	0.4	2.4	4.0	2.5	-0.1	-0.3	2.6	0.4	-1.6	-1.4	-1.4
Prêts / contrepartie DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.5	0.0	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4
Contrepartie aux ressources du FMI (BEAC)	2.2	1.9	0.8	1.0	3.4	2.0	0.9	1.0	2.3	0.7	-0.8	-1.1	-1.3
Retraits de dépôts	0.6	-1.8	-0.4	1.4	0.7	0.5	-1.0	-0.8	0.3	0.2	-0.3	0.1	0.3
Banques commerciales	0.0	-0.2	0.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.0	0.3	0.3	0.3
Non bancaires	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1
Financement exceptionnel (CCRT) ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	...	0.0	...	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>													
Dépenses primaires	10.6	11.7	12.2	12.4	14.4	14.7	12.5	12.8	13.3	13.0	13.2	13.4	13.6
Dettes publiques totales	50.0	47.1	47.2	42.6	47.1	46.8	39.8	44.5	44.1	40.9	38.8	37.2	35.8
Dettes publiques intérieures ⁵	12.8	10.4	11.1	6.9	7.3	9.5	5.8	6.2	7.1	6.2	5.7	5.3	4.8

Sources: données communiquées par les autorités nationales et estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont enregistrées sur une base caisse à l'exception des intérêts qui sont enregistrés comme dus.

² Hors dons, paiement d'intérêts, et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Prêts d'appui budgétaire à déterminer pour les ann.

⁴ Cette subvention couvre les 12 premiers mois (2 tranches de 6 mois) du CCRT, soit 2020T2-2020T3 et 2020T4-2021T1.

⁵ Y compris dette publique envers la BEAC et les banques commerciales, et les arriérés de l'Etat.

Tableau 3. République centrafricaine : situation monétaire, 2018–25

	2018		2019		2020					2021			2022		2023	2024	2025
	Est.	FEC demande	Proj.	Q1 Proj.	Q2 Proj.	Q3 Proj.	Q4 FEC	Q4 FCR	Q4 Proj.	FEC	FCR	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
(Milliards de FCFA, fin de période)																	
Avoirs extérieurs nets	76.3	95.2	89.5	68.3	72.3	94.2	116.1	86.8	93.9	141.6	93.8	100.0	107.0	144.5	191.7	247.9	
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	52.1	65.4	37.4	30.1	22.0	42.5	84.0	32.8	40.7	107.1	36.3	43.6	46.2	79.1	121.3	172.2	
Banques commerciales	24.2	29.8	52.2	38.2	50.3	51.7	32.1	54.0	53.2	34.5	57.5	56.4	60.8	65.4	70.4	75.7	
Avoirs intérieurs nets	266.6	258.9	284.0	294.9	297.0	283.1	298.7	305.9	307.6	288.9	301.9	343.0	354.0	338.2	322.9	307.3	
Crédit intérieur	374.5	374.8	385.4	414.4	416.1	394.3	415.4	423.5	411.0	423.2	427.2	452.7	472.0	465.2	459.6	454.3	
Crédit au secteur public	210.9	206.3	223.4	242.2	254.9	240.8	238.5	265.8	253.8	233.9	258.5	287.7	293.8	272.7	251.7	229.9	
Crédits à l'administration centrale (net)	210.9	206.3	223.4	242.2	254.9	240.8	238.5	265.8	253.8	233.9	258.5	287.7	293.8	272.7	251.7	229.9	
BEAC	200.5	202.2	212.5	228.6	247.9	233.3	237.4	264.7	245.9	235.9	260.5	282.9	288.9	262.8	236.8	209.9	
Prêts/contreparties DTS	115.9	115.9	116.4	116.6	116.1	116.9	115.9	115.9	116.4	108.6	108.6	116.4	109.0	101.5	93.9	86.1	
FMI (net)	117.3	143.6	130.6	140.1	158.2	156.5	158.3	175.0	157.8	172.7	190.1	191.0	201.2	187.5	167.4	141.6	
Dépôts	-32.8	-57.3	-34.5	-28.1	-26.3	-40.0	-36.8	-26.3	-28.2	-45.4	-38.2	-24.5	-21.2	-26.2	-24.5	-17.7	
Banques commerciales	10.4	4.0	10.9	13.6	7.0	7.5	1.1	1.1	7.9	-2.0	-2.0	4.8	4.9	9.9	15.0	20.0	
Crédit à d'autres entités publiques (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Crédit à l'économie	163.6	168.5	162.0	172.2	161.2	153.5	176.9	157.7	157.1	189.3	168.7	165.0	178.2	192.5	207.9	224.5	
Entreprises publiques	3.6	3.6	4.4	4.9	5.0	5.0	3.6	3.6	4.4	3.6	3.6	4.4	4.4	4.4	4.4	4.4	
Secteur privé	160.0	164.9	157.6	167.3	156.2	148.5	173.4	154.2	152.8	185.7	165.2	160.6	173.8	188.1	203.5	220.1	
Autres postes (net)	-107.9	-115.9	-101.4	-119.5	-119.0	-111.2	-124.7	-117.6	-103.4	-134.2	-125.4	-109.7	-118.1	-127.1	-136.7	-147.0	
Monnaie et quasi-monnaie	343.0	354.1	373.5	363.3	369.3	367.5	406.8	392.6	401.5	430.5	395.7	443.0	460.9	482.7	514.6	555.1	
Monnaie	183.7	195.3	192.6	187.7	189.7	172.2	224.9	207.7	210.0	238.1	208.5	249.8	248.9	253.8	264.8	298.0	
Dépôts	159.3	158.8	181.0	175.6	179.6	195.3	181.9	185.0	191.5	192.4	187.1	193.2	212.0	228.8	249.8	257.1	
Dépôts à vue	97.8	94.1	118.5	113.0	117.7	133.0	113.2	120.2	128.8	118.5	118.1	126.7	140.4	151.8	166.9	185.5	
Dépôts à terme et d'épargne	61.5	64.7	62.5	62.6	61.9	62.3	68.7	64.7	62.7	73.9	69.0	66.5	71.6	77.1	82.9	71.6	
(Variation annuelle, en pourcentage de la masse monétaire de début de période)																	
Avoirs extérieurs nets	-26.4	19.2	17.3	0.2	-29.1	13.7	22.0	-2.8	4.9	22.0	8.1	6.5	7.0	35.1	32.6	29.3	
Avoirs intérieurs nets	118.8	-1.6	6.5	2.9	24.7	8.1	12.3	17.5	8.3	-0.6	-1.3	11.5	3.2	-4.5	-4.5	-4.8	
Base monétaire	12.1	7.4	0.3	16.1	7.1	-1.0	2.6	-1.6	-3.1	7.6	6.6	6.1	7.7	7.6	7.6	7.6	
Crédit à l'économie	11.5	3.0	-1.0	4.7	-1.4	-2.1	5.0	-2.0	-3.0	7.0	7.0	5.0	8.0	8.0	8.0	8.0	
Entreprises publiques	204.5	0.0	23.3	37.1	17.9	14.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Secteur privé	9.9	3.1	-1.5	4.0	-1.9	-2.6	5.1	-2.0	-3.1	7.1	7.1	5.1	8.3	8.2	8.2	8.2	
<i>Pour mémoire :</i>																	
AIn de la banque centrale (en milliards de FCFA)	174.8	178.4	190.2	202.6	226.1	201.7	166.2	202.7	179.9	162.2	214.7	190.5	205.9	192.1	170.5	141.7	
Base monétaire (en milliards de FCFA)	226.9	243.7	227.5	232.7	248.0	234.3	250.2	235.5	220.6	269.3	251.0	234.0	252.0	271.2	291.7	313.8	
PIB nominal (milliards de FCFA)	1266	1360	1334.0	1464	1380	1360	1575	1471	1443	1554	1672	1799	1935	
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)																	
Fin de période	3.7	3.8	3.6	3.6	3.5	3.4	3.7	3.7	3.3	3.4	3.5	3.5	3.5	

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4a. République centrafricaine : balance des paiements, 2018–25
(en milliards de FCFA)

	2018	2019		2020			2021			2022	2023	2024	2025
	Est.	FEC	Proj.	FEC	FCR	Proj.	FEC	FCR	Proj.		Proj.		
	(Milliards de FCFA)												
Solde des transactions courantes	-100.8	-76.5	-65.7	-92.5	-78.2	-102.9	-83.5	-76.9	-88.1	-87.3	-92.4	-99.4	-107.6
Solde des biens	-188.5	-207.1	-206.0	-206.8	-206.4	-224.0	-208.2	-199.9	-207.9	-216.9	-219.0	-231.5	-240.2
Exportations, f.à.b.	91.1	93.6	94.1	108.1	82.6	76.7	116.0	95.3	85.0	99.6	114.7	131.4	149.6
dont: diamants	5.0	4.4	2.8	6.2	4.4	2.2	8.1	5.9	3.1	4.2	5.6	7.8	10.0
dont: produits du bois	56.8	55.9	58.0	65.2	41.1	46.5	67.9	50.3	53.4	60.9	72.0	80.0	90.2
Importations, f.à.b.	-279.6	-300.6	-300.1	-314.9	-288.9	-300.7	-324.3	-295.1	-293.0	-316.6	-333.7	-362.9	-389.7
dont : produits pétroliers	-87.5	-91.6	-91.3	-90.4	-61.3	-63.6	-86.3	-63.2	-65.2	-69.4	-75.9	-93.5	-104.4
Services (net)	-36.6	-38.7	-38.7	-36.8	-32.6	-39.6	-34.9	-34.4	-37.8	-31.2	-40.2	-44.6	-48.6
Crédit	110.7	116.1	116.1	121.9	115.7	108.6	128.0	121.2	119.9	133.8	135.9	137.9	146.1
Débit	-147.3	-154.8	-154.8	-158.7	-148.2	-148.2	-162.8	-155.6	-157.7	-165.1	-176.0	-182.5	-194.7
Revenus (nets)	-1.6	-1.9	-1.9	-2.2	-1.9	-2.2	-2.1	-1.8	-2.1	-1.9	-1.8	-1.7	-0.8
Crédit	12.6	13.1	12.9	13.8	13.1	12.9	14.5	13.6	13.4	14.1	14.8	15.5	16.5
Débit	-14.1	-15.1	-14.9	-15.9	-15.0	-15.1	-16.6	-15.4	-15.4	-16.0	-16.5	-17.2	-17.3
Transferts (nets)	125.9	171.2	180.9	153.3	162.6	162.9	161.7	159.2	159.7	162.8	168.5	178.4	181.8
Privés	70.6	71.7	83.1	76.2	67.7	62.1	80.9	78.4	79.6	82.1	90.3	102.5	107.6
Officiels	55.3	99.5	97.8	77.1	94.9	100.7	80.8	80.8	80.2	80.7	78.2	75.9	74.2
dont: Programme	37.5	81.9	80.2	54.1	71.9	77.7	53.9	53.9	53.3	50.0	45.0	40.0	35.4
Compte de capital	60.6	63.3	48.5	75.9	80.3	102.8	78.8	73.6	72.1	74.6	78.6	82.7	87.1
Dons-projet	60.6	63.3	48.5	75.9	80.3	102.8	78.8	73.6	72.1	74.6	78.6	82.7	87.1
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	37.6	26.5	23.8	35.3	-8.7	-3.5	27.8	6.8	13.2	16.0	47.5	59.6	71.4
Investissements directs	10.0	15.0	15.0	20.0	6.0	6.0	22.0	15.0	15.0	20.5	23.5	24.5	25.5
Investissements de portefeuille	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	27.4	11.5	8.8	15.3	-14.7	-9.5	5.8	-8.2	-1.8	-4.5	24.0	35.1	45.9
Secteur public (net)	18.7	6.5	3.8	10.3	10.3	15.5	1.8	1.8	3.2	0.5	29.0	40.1	50.9
Décaissement au titre de projets	24.4	12.2	9.5	15.7	15.7	22.3	7.5	7.5	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8
Décaissement au titre de programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	35.0	45.0
Amortissement inscrit à l'échéancier	-5.7	-5.7	-5.7	-5.4	-5.4	-6.8	-5.7	-5.7	-5.6	-7.0	-3.5	-4.9	-5.9
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	8.7	5.0	5.0	5.0	-25.0	-25.0	4.0	-10.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
Erreurs et omissions	-19.4	0.0	-21.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-22.0	13.3	-14.7	18.7	-6.6	-3.6	23.1	3.5	-2.7	3.4	33.7	42.9	50.8
Financements identifiés	22.0	-13.3	14.7	-18.6	4.2	3.6	-23.1	-3.5	2.7	-3.4	-33.7	-42.9	-50.8
Crédit net du FMI	27.8	26.3	11.1	14.7	46.6	27.2	14.3	15.1	33.2	10.2	-13.6	-20.2	-25.8
Achat de crédits au FMI	-35.9	-27.9	-18.5	-19.1	-51.6	-32.1	-19.1	-19.3	-37.3	-18.6	0.0	0.0	0.0
Rachats au FMI	8.1	1.6	7.4	4.4	4.9	4.9	4.8	4.2	4.0	8.5	13.6	20.2	25.8
Autres réserves (- = augmentation)	-5.8	-39.6	3.6	-33.4	-42.4	-30.5	-37.4	-18.6	-36.1	-12.8	-19.3	-22.0	-25.0
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.9	0.0	0.0	5.6	-0.7	-0.7	-0.7	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.2	0.0	0.0	0.0	-0.7	-0.7	-0.7	0.0
Autres financements exceptionnels (CCRT) ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.7	0.0	0.0	5.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	2.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>													
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-12.5	12.7	14.7	3.5	-0.1	-19.6	2.2	5.9	5.3	2.4	3.0	1.2	3.8
Prix unitaire des exportations	-3.5	9.8	10.7	0.6	-2.6	-18.8	1.2	3.5	2.5	5.8	2.3	4.0	4.6
Prix unitaire des importations	10.2	-2.6	-3.5	-2.9	-2.5	0.9	-1.0	-2.3	-2.7	3.3	-0.7	2.8	0.8
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-8.0	-5.6	-4.9	-6.3	-5.7	-7.6	-5.3	-5.2	-6.1	-5.6	-5.5	-5.5	-5.6
Compte de capital (en pourcentage du PIB)	4.8	4.7	3.6	5.2	5.8	7.6	5.0	5.0	5.0	4.8	4.7	4.6	4.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	1266	1360	1334	1464	1380	1360	1575	1471	1443	1554	1672	1799	1935

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cette subvention couvre les 12 premiers mois (2 tranches de 6 mois) du CCRT, soit 2020T2-2020T3 et 2020T4-2021T1.

Tableau 4b. République centrafricaine : balance des paiements, 2018–25
(en pourcentage du PIB)

	2018	2019		2020			2021			2022	2023	2024	2025
	Est.	FEC	Proj.	FEC	FCR	Proj.	FEC	FCR	Proj.		Proj.		
	(Pourcentage du PIB)												
Compte des transactions courantes	-8.0	-5.6	-4.9	-6.3	-5.7	-7.6	-5.3	-5.2	-6.1	-5.6	-5.5	-5.5	-5.6
Solde des biens	-14.9	-15.2	-15.4	-14.1	-14.9	-16.5	-13.2	-13.6	-14.4	-14.0	-13.1	-12.9	-12.4
Exportations, f.à.b.	7.2	6.9	7.1	7.4	6.0	5.6	7.4	6.5	5.9	6.4	6.9	7.3	7.7
dont: diamants	0.4	0.3	0.2	0.4	0.3	0.2	0.5	0.4	0.2	0.3	0.3	0.4	0.5
dont: produits du bois	4.5	4.1	4.3	4.5	3.0	3.4	4.3	3.4	3.7	3.9	4.3	4.4	4.7
Importations, f.à.b.	-22.1	-22.1	-22.5	-21.5	-20.9	-22.1	-20.6	-20.1	-20.3	-20.4	-20.0	-20.2	-20.1
dont : produits pétroliers	-6.9	-6.7	-6.8	-6.2	-4.4	-4.7	-5.5	-4.3	-4.5	-4.5	-4.5	-5.2	-5.4
Services (net)	-2.9	-2.8	-2.9	-2.5	-2.4	-2.9	-2.2	-2.3	-2.6	-2.0	-2.4	-2.5	-2.5
Crédit	8.7	8.5	8.7	8.3	8.4	8.0	8.1	8.2	8.3	8.6	8.1	7.7	7.6
Débit	-11.6	-11.4	-11.6	-10.8	-10.7	-10.9	-10.3	-10.6	-10.9	-10.6	-10.5	-10.1	-10.1
Revenus (nets)	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0
Crédit	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Débit	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-0.9
Transferts (nets)	9.9	12.6	13.6	10.5	11.8	12.0	10.3	10.8	11.1	10.5	10.1	9.9	9.4
Privés	5.6	5.3	6.2	5.2	4.9	4.6	5.1	5.3	5.5	5.3	5.4	5.7	5.6
Officiels	4.4	7.3	7.3	5.3	6.9	7.4	5.1	5.5	5.6	5.2	4.7	4.2	3.8
dont: Programme	3.0	6.0	6.0	3.7	5.2	5.7	3.4	3.7	3.7	3.2	2.7	2.2	1.8
Compte de capital	4.8	4.7	3.6	5.2	5.8	7.6	5.0	5.0	5.0	4.8	4.7	4.6	4.5
Dons-projets	4.8	4.7	3.6	5.2	5.8	7.6	5.0	5.0	5.0	4.8	4.7	4.6	4.5
Autres transferts (remise de dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte d'opérations financières	3.0	1.9	1.8	2.4	-0.6	-0.3	1.8	0.5	0.9	1.0	2.8	3.3	3.7
Investissement direct	0.8	1.1	1.1	1.4	0.4	0.4	1.4	1.0	1.0	1.3	1.4	1.4	1.3
Investissement de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	2.2	0.8	0.7	1.0	-1.1	-0.7	0.4	-0.6	-0.1	-0.3	1.4	2.0	2.4
Secteur public (net)	1.5	0.5	0.3	0.7	0.7	1.1	0.1	0.1	0.2	0.0	1.7	2.2	2.6
Décaissement au titre de projets	1.9	0.9	0.7	1.1	1.1	1.6	0.5	0.5	0.6	0.5	0.4	0.6	0.6
Décaissement au titre de programmes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	1.9	2.3
Amortissement inscrit à l'échéancier	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.2	-0.3	-0.3
Autorités monétaires (allocation de DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	0.7	0.4	0.4	0.3	-1.8	-1.8	0.3	-0.7	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Erreurs et omissions	-1.5	0.0	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-1.7	1.0	-1.1	1.3	-0.5	-0.3	1.5	0.2	-0.2	0.2	2.0	2.4	2.6
Financements identifiés	1.7	-1.0	1.1	-1.3	0.3	0.3	-1.5	-0.2	0.2	-0.2	-2.0	-2.4	-2.6
Crédit net au FMI	2.2	1.9	0.8	1.0	3.4	2.0	0.9	1.0	2.3	0.7	-0.8	-1.1	-1.3
Achat de crédits au FMI	-2.8	-2.0	-1.4	-1.3	-3.7	-2.4	-1.2	-1.3	-2.6	-1.2	0.0	0.0	0.0
Rachats au FMI	0.6	0.1	0.6	0.3	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.5	0.8	1.1	1.3
Autres réserves (- = augmentation)	-0.5	-2.9	0.3	-2.3	-3.1	-2.2	-2.4	-1.3	-2.5	-0.8	-1.2	-1.2	-1.3
Financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements exceptionnels (CCRT) ¹	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement de la dette (- = réduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoins résiduels de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>													
Termes de l'échange (variation en pourcentage)	-12.5	12.7	14.7	3.5	-0.1	-19.6	2.2	5.9	5.3	2.4	3.0	1.2	3.8
PIB nominal (milliards de FCFA)	1266	1360	1334	1464	1380	1360	1575	1471	1443	1554	1672	1799	1935

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Cette subvention couvre les 12 premiers mois (2 tranches de 6 mois) du CCRT, soit 2020T2-2020T3 et 2020T4-2021T1.

Tableau 5. République centrafricaine : besoins de financement extérieur, 2020–25
(en milliards de FCFA)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projection					
1. Besoins de financement totaux	222.9	187.1	165.5	173.8	186.5	199.8
Déficit du compte des transactions courantes (hors appui budgétaire)	180.6	141.4	137.3	137.4	139.4	143.0
Amortissement de la dette	6.8	5.6	7.0	3.5	4.9	5.9
Remboursement au FMI	4.9	4.0	8.5	13.6	20.2	25.8
Variations des autres réserves	30.5	36.1	12.8	19.3	22.0	25.0
2. Financement disponible total	106.1	91.0	97.6	104.6	112.2	119.4
Transferts de capitaux	102.8	72.1	74.6	78.6	82.7	87.1
Investissement direct étranger (net)	6.0	15.0	20.5	23.5	24.5	25.5
Investissement de portefeuille (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement de la dette	22.3	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8
Secteur public	22.3	8.8	7.5	7.5	10.0	11.8
Autres entrées nettes de capitaux	-25.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0	-5.0
3. Écart de financement	116.8	96.1	67.9	69.3	74.3	80.4
4. Sources de financement attendues	77.7	53.3	50.0	70.0	75.0	80.4
dont : Appui budgétaire (dons)	77.7	53.3	50.0	45.0	40.0	35.4
Banque mondiale	43.9	27.9
Banque africaine de développement	8.5	0.0
Union européenne	18.8	18.8
France	6.6	6.6
Autres	0.0	0.0
dont : Appui budgétaire (prêts) ¹	0.0	0.0	0.0	25.0	35.0	45.0
5. Besoin de financement résiduel	39.0	42.8	17.9	-0.7	-0.7	0.0
Financement FMI FEC ²	9.6	37.3	18.6	0.0	0.0	0.0
FCR	22.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CCRT	4.7	5.6	0.0	0.0	0.0	0.0
G20 DSSI ³	2.2	0.0	-0.7	-0.7	-0.7	0.0
Financement non identifié	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources: autorités centrafricaines, estimations des services du FMI

¹ Appui budgétaire à déterminer.

² Inclut le décaissement de la demande de la FEC, approuvé par le conseil d'administration en décembre 2019, qui s'est produit au début de janvier 2020.

³ Dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette du G20, les paiements du service de la dette aux créanciers du G20 dus de mai à décembre 2020 sont reportés à 2022-24.

Tableau 6. République centrafricaine : objectifs de développement durable, 2000–19

Objectif Indicateur	2000	2008	2016	2017	2018	2019
<i>1 Pas de pauvreté</i>						
population)	...	66.3
<i>2 Faim « zéro »</i>						
Prévalence de la sous-alimentation (en % de la population)	42.5	33.7	59.8	59.6
<i>3 Bonne santé et bien-être</i>						
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1280	1090	890	829
<i>4 Éducation de qualité</i>						
Taux d'achèvement du primaire, filles (% du groupe d'âge pertinent)	...	26.0	32.8
Taux d'achèvement du primaire, garçons (% du groupe d'âge pertinent)	...	43.6	48.9
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	...	34.8	40.9
<i>5 Égalité entre les sexes</i>						
Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (en %)	7.3	10.5	7.2	8.6	8.6	8.6
<i>6 Eau propre et assainissement (non disponible)</i>						
<i>7 Énergie propre et d'un coût abordable</i>						
Raccordement à l'électricité (en % de la population)	6.0	9.7	27.1	29.8	32.4	...
<i>8 Travail décent et croissance économique</i>						
Croissance du PIB par habitant (annuelle, en %)	-4.7	0.3	3.7	3.2	2.2	1.3
<i>9 Industrie, innovation et infrastructure</i>						
Industrie manufacturière, valeur ajoutée (en % du PIB)	19.5	18.4	18.1	18.6
Industrie manufacturière, valeur ajoutée (croissance annuelle, en %)	4.2	1.0	-0.9	10.8
<i>10 Inégalités réduites</i>						
Investissement direct étranger, entrées nettes (en % du PIB)	0.1	5.9	0.4	0.3	0.8	...
<i>11 Villes et communautés durables</i>						
Population urbaine (en % du total)	37.6	38.5	40.6	41.0	41.4	41.8
<i>12 Consommation et production responsables</i>						
Rentes minières (en % du PIB)	0.0	0.0	0.1	0.1
Rentes tirées du charbon (en % du PIB)	0.0	0.0	0.0	0.0
Rentes forestières (en % du PIB)	11.2	11.8	14.0	13.5
<i>13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques (non disponible)</i>						
<i>14 & 15 Vie aquatique et vie terrestre</i>						
Zones protégées terrestres et marines (en % du territoire total)	18.1	18.1	18.1	...
Zones protégées terrestres (en % de la superficie terrestre)	18.1	18.1	18.1	...
<i>16 Paix, justice et institutions efficaces</i>						
Décès liés à des combats (nombre de personnes)	47	...
<i>17 Partenariats pour la réalisation des objectifs</i>						
Proportion de la population utilisant Internet (par 100 habitants)	0.1	1.0	4.0	4.3

Sources : Division de la Statistique des Nations Unies ; FMI ; indicateurs de la Banque mondiale sur le développement.

Tableau 7. République centrafricaine : soutien à la balance des paiements et aide budgétaire, 2020–21

	Engagements pour 2020		Projections pour 2021		Objet
	Milliards de FCFA		Milliards de FCFA		
FMI	39,79 millions de DTS	32.1	47,74 millions de DTS	37.3	Soutien à la balance des paiements
Banque mondiale	75 millions de dollars	43.9	50 millions de dollars	27.9	Appui budgétaire
Banque africaine de développement	10 millions de dollars	8.5	0 million de dollars	0.0	Appui budgétaire
Union européenne	28,7 millions d'euros	18.8	28,6 millions d'euros	18.8	Appui budgétaire
France	10 millions d'euros	6.6	10 millions d'euros	6.6	Appui budgétaire
Total		109.8		90.6	
hors FMI		77.7		53.3	

Tableau 8. République centrafricaine : indicateurs de la capacité de rembourser le FMI, 2020–30

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants											
(millions de DTS)											
Principal ¹	0.00	3.76	10.86	17.49	25.79	32.94	34.69	30.88	20.47	12.53	3.98
Commissions et intérêts	0.00	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(millions de DTS)											
Principal ¹	0.00	3.76	10.86	17.49	25.79	32.94	38.27	41.62	34.79	26.85	18.30
Commissions et intérêts	0.00	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05	0.05
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif											
(milliards de FCFA)											
Principal ¹	0.00	3.06	8.85	14.25	21.02	26.85	31.19	33.92	28.35	21.88	14.91
Commissions et intérêts	0.00	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04	0.04
Encours de crédit du FMI											
Millions de DTS											
Milliards de FCFA	152.7	185.0	195.1	181.8	162.0	136.6	106.5	73.9	46.6	25.6	11.2
Pourcentage des recettes de l'État	132.0	138.1	122.7	101.8	82.8	63.7	45.5	29.0	16.9	8.5	3.5
Pourcentage des exportations de biens et services	82.4	90.2	83.5	72.5	60.2	46.2	32.7	20.9	12.2	6.3	2.6
Pourcentage du service de la dette	1062.7	1260.7	928.8	804.1	523.9	364.7	276.0	202.9	170.6	124.4	83.8
Pourcentage du PIB	11.2	12.8	12.6	10.9	9.0	7.1	5.1	3.3	2.0	1.0	0.4
Pourcentage de la quote-part	173.6	213.1	224.7	209.1	185.9	156.3	122.0	84.6	53.4	29.3	12.9
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	39.8	47.7	23.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	0.0	3.8	10.9	17.5	25.8	33.0	38.3	41.7	34.8	26.9	18.4
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal (en milliards de francs CFA)	1360.0	1442.9	1553.7	1671.9	1798.7	1934.9	2075.3	2219.5	2377.7	2541.9	2715.3
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	185.3	205.0	233.5	250.6	269.3	295.7	326.3	354.2	381.0	408.5	436.5
Recettes publiques (milliards de FCFA)	115.7	133.9	159.0	178.6	195.8	214.4	234.3	254.5	276.5	300.1	325.5
Service de la dette (milliards de FCFA)	14.4	14.7	21.0	22.6	30.9	37.4	38.6	36.4	27.3	20.6	13.4
Quote-part du FMI (en millions de DTS)	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source : projections des services du FMI.

¹ Les repaiements de principal incluent la première et la deuxième tranches du CCRT (2020T2-2021T1)

Tableau 9. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, 2012–20

Concept	Déc.-12	Déc.-13	Déc.-14	Déc.-15	Déc.-16	Déc.-17	Déc.-18	Juin-19	Déc.-19	May-20
Adéquation des fonds propres										
Ratio fonds propres réglementaires totaux/actifs pondérés en fonct. des risque	22.7	39.1	42.2	38.7	32.0	34.3	28.5	31.4	30.3	28.0
Ratio fonds propres totaux (valeur nette)/actifs	22.2	23.7	21.9	21.1	19.2	21.0	21.3	21.0	20.0	19.9
Qualité des actifs										
Ratio prêts improductifs/total des prêts	9.6	28.5	27.7	30.9	25.6	22.9	15.6	19.1	12.6	13.7
Ratio prêts improductifs nets des provisions/fonds propres	1.6	50.0	44.4	34.9	18.7	4.3	0.6	7.4	6.0	7.4
Bénéfices et rentabilité										
Ratio revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif)	4.5	-1.3	0.9	-0.9	0.5	0.9	2.0	2.5	2.0	...
Ratio revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	20.7	-5.4	3.8	-4.0	2.4	4.8	9.3	12.1	9.7	...
Ratio charges hors intérêts/revenu brut	64.0	79.5	73.6	72.8	71.9	88.6	92.8	71.7	63.9	...
Liquidité										
Ratio actifs liquides/total des actifs	16.6	19.2	27.5	40.0	31.9	30.7	29.9	27.6	26.3	21.9
Ratio actifs liquides/passifs à court terme	114.5	149.1	203.1	276.1	219.6	227.4	198.6	182.7	165.8	132.6

Sources : autorités centrafricaines ; BEAC.

Tableau 10. République centrafricaine : calendrier des décaissements, 2019–22¹

Conditions de décaissement	Date de disponibilité	Montant du décaissement	
		Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part ²
Premier décaissement sur approbation du programme.	20 décembre 2019	11,936 millions de DTS	10.7
Deuxième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2019 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la première revue.	30 avril 2020	11,936 millions de DTS	10.7
Troisième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2020 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la deuxième revue.	30 octobre 2020	11,936 millions de DTS	10.7
Quatrième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2020 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la troisième revue.	30 avril 2021	11,936 millions de DTS	10.7
Cinquième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2021 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la quatrième revue.	29 octobre 2021	11,936 millions de DTS	10.7
Sixième décaissement après observation des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la cinquième revue.	29 avril 2022	11,936 millions de DTS	10.7
Septième décaissement après observation des critères de réalisation au 30 juin 2022 et des critères de réalisation continus, et achèvement de la sixième revue.	31 octobre 2022	11,934 millions de DTS	10.7
Total		83,55 millions de DTS	75.0

¹ Le 4 avril 2020, le conseil d'administration du FMI a approuvé aujourd'hui un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) équivalent à 27,85 millions de DTS.

² La quote-part de la République centrafricaine est de 111,4 millions de DTS.

Tableau 11. République centrafricaine : matrice d'évaluation des risques

Source des risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation	Riposte des pouvoirs publics en cas de concrétisation
Évolution inattendue de la pandémie de COVID-19	Élevée	Élevée Perturbation accrue des perspectives économiques et sociales de la RCA, du fait du ralentissement des échanges, de la baisse de la demande intérieure et de la crise sanitaire.	Hiérarchiser les dépenses publiques et mobiliser davantage de financements sous forme de dons pour continuer à exécuter le plan de riposte global et d'autres dépenses prioritaires.
Mécontentement social généralisé et instabilité politique	Élevée	Moyenne Des tensions sociales et une réaction inadéquate des pouvoirs publics sapent la confiance et la demande, ce qui nuit au prix des exportations de la RCA.	Intensifier les réformes structurelles et améliorer le climat des affaires au service de la diversification.
Accélération de la démondialisation	Élevée	Moyenne Une baisse de la demande d'exportations réduirait probablement les exportations et les recettes budgétaires, ce qui accentuerait les risques budgétaires.	Intensifier les réformes structurelles et améliorer le climat des affaires au service de la diversification.
Dégradation des conditions de sécurité	Élevée	Élevée Aggravation de la crise humanitaire, recul de la confiance, de l'investissement et de l'activité, affaiblissement de la croissance économique.	Dégager des marges pour accroître les dépenses liées à la sécurité. Accélérer la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (RCPCA) en faveur de la paix, de la sécurité et de la réconciliation.
Capacité institutionnelle et ressources humaines limitées	Élevée	Élevée Une mise en œuvre insuffisante du programme de réformes et des recommandations d'assistance technique pourrait peser sur la confiance et sur la croissance.	Améliorer l'efficacité de l'assistance technique en renforçant le rôle de la cellule de coordination et en veillant à la hiérarchisation des réformes pour lesquelles une assistance technique ciblée est demandée.

Tableau 11. République centrafricaine : matrice d'évaluation des risques¹ (fin)

Retards dans l'octroi de l'aide financière extérieure	Moyenne	Moyenne Effets négatifs sur l'investissement, la croissance, l'emploi et la pauvreté. Une baisse des financements pourrait nuire à la stabilité macroéconomique.	Renforcer l'aide extérieure en mettant en œuvre l'intégralité des réformes et en communiquant les besoins définis dans la stratégie de développement de la RCA (RCPCA).
Offre excédentaire et volatilité du marché pétrolier	Moyenne	Élevée Les recettes de la fiscalité pétrolière sont importantes en RCA. Une hausse des cours mondiaux provoquerait une diminution des recettes pétrolières.	Simplifier la structure des prix des produits pétroliers afin de réduire les pertes de recettes et la nécessité d'ajuster les prix de détail.
Relâchement des efforts de réforme à l'approche des élections	Moyenne	Moyenne Dérapages budgétaires (hausse des dépenses publiques et baisse des recettes) et opposition aux réformes.	Intensifier les réformes structurelles et constituer une marge de manœuvre budgétaire
<p>¹ La matrice d'évaluation des risques (MER) présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques énumérés découle d'une appréciation subjective par les services du FMI des risques pesant sur ce scénario de référence (« faible », signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité située entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser ensemble. Les mentions « court terme » et « long terme » indiquent que le risque pourrait se concrétiser dans un délai de respectivement 1 an et 3 ans.</p>			

Annexe I. Mesures prises par les autorités face à la pandémie

Les mesures d'endiguement mises en place après la confirmation du premier cas de coronavirus, le 14 mars, étaient moins restrictives que celles adoptées par d'autres pays africains. En particulier, les habitants n'ont pas été enjoins de rester chez eux. Cependant, les écoles ont fermé. Les autorités ont également ordonné la fermeture des bars et restaurants et ont tenté de faire respecter les limites en vigueur concernant le nombre de passagers dans les transports commerciaux. Le transport aérien commercial et les rassemblements religieux et publics de plus de 15 personnes ont été interdits. Les chauffeurs routiers traversant la frontière en provenance du Cameroun, par laquelle transite la plus grande part des importations et exportations de la RCA, pays enclavé, ont été soumis à des tests de dépistage. La première vague de transmission provient majoritairement de là.

Le gouvernement a articulé sa stratégie de lutte contre la pandémie autour de trois axes : sanitaire, socioéconomique et sécuritaire. Le plan de riposte sanitaire, établi en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), vise à réhabiliter les infrastructures sanitaires du pays, en piteux état, et à renforcer les moyens de dépistage et de traitement des malades. Dans un premier temps, les autorités ont procédé à une campagne de dépistage gratuit, en créant un centre de dépistage sans rendez-vous dans la capitale. L'approvisionnement en kits de dépistage s'étant essoufflé, seules les personnes munies d'une ordonnance peuvent désormais être testées.

L'axe socioéconomique de la stratégie de riposte vise à soutenir les ménages et les entreprises vulnérables touchés par la pandémie, mais les principaux éléments doivent encore être clairement définis. L'axe sécuritaire tend à renforcer la sécurité physique dans tout le pays, enjeu qui précédait la pandémie.

Les donateurs ont contribué à la lutte contre la pandémie. D'emblée, le philanthrope chinois Jack Ma a fait don de kits de dépistage, d'équipements de protection et d'autres matériels. Le gouvernement chinois a fait des dons similaires. En avril dernier, le FMI a approuvé un décaissement de 38 millions de dollars au titre de la facilité de crédit rapide en appui à la riposte sanitaire et socioéconomique à la pandémie. Il a également approuvé un allègement de la dette à hauteur de 4 millions de dollars dans le cadre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes, et une deuxième tranche de 3,9 millions de dollars sur six mois devrait être approuvée. La Banque mondiale a fait un don de 7,5 millions de dollars aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de riposte du gouvernement dans le secteur de la santé. Elle a augmenté également son soutien budgétaire de 25 millions de dollars et financé la production de 100 millions de masques par des artisans locaux, ce qui élargit les sources de revenus. La Banque africaine de développement a fait un don de 14,3 millions de dollars en faveur du plan de riposte sanitaire. L'OMS a aidé le gouvernement à formuler la riposte sanitaire. L'Union européenne a avancé le décaissement de son aide budgétaire pour 2020 et fourni un soutien matériel supplémentaire de 8 millions d'euros. La mission de maintien de la paix des Nations Unies a apporté un soutien logistique au gouvernement, en particulier pour vérifier que les mesures d'endiguement sont bien respectées le long du couloir commercial avec le Cameroun. La mission et la France ont également contribué pour une large part à l'installation des

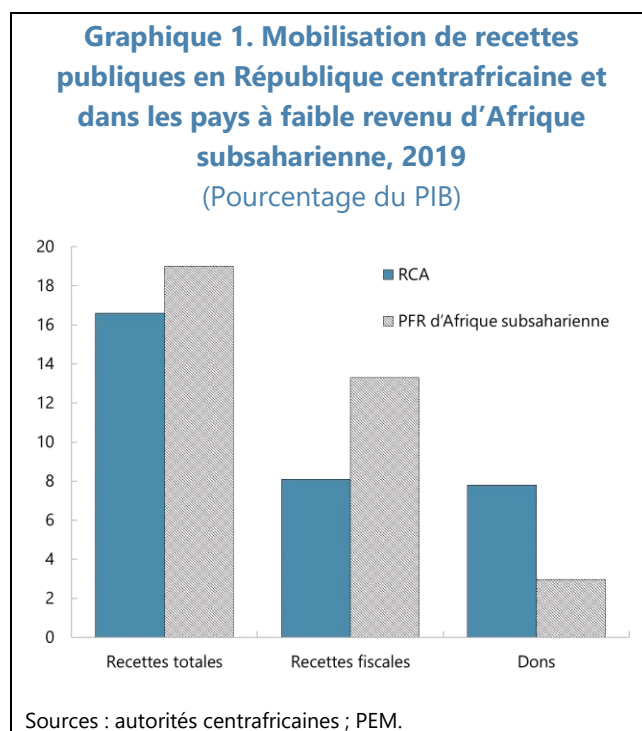
dispositifs de distanciation physique et autres systèmes de prévention nécessaires à la reprise des vols commerciaux.

Annexe II. Mobilisation de recettes intérieures¹

INTRODUCTION

1. **Il est impératif, pour assurer la viabilité du programme de développement de la République centrafricaine (RCA), d'augmenter les recettes intérieures.** Cet impératif tient à deux grandes raisons. Premièrement, du point de vue du contrat social, il est essentiel d'améliorer le consensus social et d'amener la population à accepter de payer des impôts afin de sortir d'une situation de fragilité et de conflit (Gaspar, Jaramillo et Wingender, 2016). En outre, dépasser un certain seuil de recettes (estimé à environ 12¾ % du PIB par Gaspar, Jaramillo et Wingender, 2016) peut enclencher un « cycle vertueux » dans lequel la mobilisation de recettes peut largement influencer sur les dépenses et leur efficacité, dégagant à terme un plus fort potentiel de croissance et, en conséquence, une augmentation des recettes.

2. **Actuellement, l'assiette fiscale de la RCA est limitée ; aussi, le pays dépend de l'aide extérieure et n'est guère en mesure de financer les dépenses qu'il devrait engager pour atteindre ses objectifs de développement.** Même en comptabilisant les dons substantiels, les recettes publiques de la RCA sont faibles et représentent environ 16,6 % du PIB en 2018, contre une moyenne de 19,0 % dans les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne (graphique 1). En particulier, les recettes fiscales, qui comptent pour 8,1 % du PIB, sont nettement inférieures au seuil de 12¾ %. Ce niveau très faible n'est que partiellement compensé par le niveau élevé de dons (7,8 % du PIB en RCA, contre 3 % du PIB en moyenne pour les pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne) octroyés par la communauté internationale pour aider le pays à atteindre ses objectifs de paix et de développement.



¹ Annexe établie par O. Basdevant, O. Benon, G. Montagnat-Rentier et A. Ramarozatovo. Toute l'équipe tient à remercier vivement Stéphane Schlotterbeck, qui nous a quittés récemment et qui, pendant de nombreuses années et malgré la maladie, a apporté un appui exceptionnel et sans relâche en faveur de la mobilisation de recettes publiques en République centrafricaine.

3. **La présente étude a pour objet de proposer une stratégie d'augmentation des recettes intérieures à moyen terme en RCA, afin d'éclairer les échanges avec les autorités nationales.**

BONNES PRATIQUES DANS LES STRATÉGIES D'AUGMENTATION DES RECETTES À MOYEN TERME

4. **Les expériences transnationales montrent que réussir à augmenter les recettes peut déboucher sur de grandes améliorations à moyen terme.** En effet, Akitoby, Honda et Primus (2020) décrivent comment un certain nombre d'États fragiles sont parvenus à augmenter très sensiblement leurs recettes intérieures, passant de 7,5 à 19,7 % du PIB sur une période de 9 à 12 ans, soit 0,8 à 1,7 % par an². Au vu de l'expérience de ces pays, il convient de noter que ces résultats s'accompagnent de deux réserves. Premièrement, comme indiqué ci-dessus, réaliser des progrès notables peut prendre beaucoup de temps (environ une décennie) et, à ce titre, les efforts de mobilisation des recettes doivent bénéficier d'un appui politique et social constant. Par ailleurs, cette action passe nécessairement par des échanges actifs visant à mobiliser en permanence la société civile et les principales parties prenantes (y compris les entreprises), afin de s'assurer que les réformes fiscales soient comprises et acceptées (voir Basdevant *et al.*, 2020). Deuxièmement, il faut continuer d'améliorer la gouvernance et la transparence et de veiller à ce que les fonds mobilisés soient utilisés aux fins prévues, et permettre à la population, aux ONG et aux bailleurs de fonds de vérifier l'exécution des dépenses. Ainsi, la mobilisation des recettes ne devrait pas être dissociée d'une stratégie plus large visant à améliorer la prestation de services publics à ceux qui en ont le plus besoin.

5. **Les stratégies de recettes à moyen terme fructueuses s'appuieraient sur quatre grands axes :**

- **Simplifier le régime fiscal et limiter les exonérations.** Pour favoriser le civisme fiscal, le pays doit être doté d'un régime fiscal simple, facile à respecter et difficile à contourner ou à éviter. La suppression des exonérations peut également rendre le régime fiscal moins complexe tout en stimulant les recettes du fait de l'élargissement de l'assiette fiscale. Limiter les exonérations était un facteur prépondérant dans presque tous les pays ayant mené des réformes. Ce type de mesure servirait l'intérêt de la RCA, notamment la suppression des exonérations fiscales exceptionnelles et des taxes parafiscales (voir ci-dessous).
- **Mener des réformes globales de l'administration fiscale.** Dans la plupart des cas, les réformes de l'administration fiscale ont joué un rôle important et comprenaient un large éventail de mesures juridiques, techniques et administratives : i) changements au niveau de la gestion, de la gouvernance et des ressources humaines ; ii) segmentation des contribuables et création de services spécialisés (par exemple, les bureaux des grandes entreprises) ; iii) utilisation intelligente

² Chiffres tirés d'une étude de cas portant sur quatre pays : Îles Salomon, Libéria, Malawi et Népal (Akitoby, Honda et Primus, 2020).

des systèmes de gestion de l'information ; iv) modernisation de l'enregistrement, du classement et de la gestion des obligations de paiement ; v) amélioration des programmes d'audit et de vérification en fonction des risques.

- **Les parties prenantes doivent prendre en main le train de réformes fiscales.** Il importe d'adopter une méthode « inclusive » d'élaboration des politiques, dans laquelle toutes les parties prenantes sont associées au processus de consultation publique et comprennent parfaitement les diverses incidences économiques des réformes.
- **Les pays doivent laisser le temps aux réformes fiscales de porter leurs fruits.** La durée des campagnes de réforme varie de deux à dix ans environ car, pour que les progrès soient durables, il faut réformer les institutions, ce qui ne peut se faire que progressivement. Les réformes fiscales globales peuvent mettre des années à produire des résultats visibles. Sachant que la plupart des démocraties tiennent des élections tous les quatre ou cinq ans, les dirigeants politiques sont plus enclins à engager des réformes fiscales si leurs gains seront visibles avant les élections suivantes. Vers la fin du cycle politique, il est souvent difficile de vaincre les résistances.

ÉLÉMENTS D'UNE STRATEGIE POUR LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

6. **La RCA se livre à d'importants efforts de mobilisation des recettes** (tableau 1). Depuis le creux atteint en 2014, juste après la fin du conflit civil, les recettes ont augmenté de 3,8 % du PIB et atteint 8,7 % du PIB, soit une hausse de 77 % par rapport à 2014, laquelle est due à l'amélioration de l'ensemble du processus de perception de l'impôt. Les taux d'imposition de la RCA étant comparables aux niveaux régionaux, l'augmentation tient essentiellement à l'amélioration des administrations fiscale et douanière, notamment grâce à la dématérialisation, à l'élargissement des produits assujettis à la TVA et aux droits d'accise, à l'application plus systématique de la législation et à la multiplication des contrôles fiscaux et douaniers. En particulier, grâce à des échanges d'informations numériques plus systématiques ces dernières années, la RCA a bénéficié des services d'un prestataire tiers pour la détermination de la valeur des marchandises passant en douane et la sécurisation des exportations de pâte de bois. La RCA a également profité de vastes programmes de développement des capacités de l'administration fiscale mis en place par le département des finances publiques du FMI et d'autres partenaires.

Tableau 1. République centrafricaine : mobilisation de recettes intérieures, 2014–23

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes intérieures	4.9	7.1	8.2	7.8	8.9	8.7	8.5	9.3	10.2	10.7
Recettes fiscales	4.4	6.5	7.5	7.0	8.1	7.8	7.1	7.6	8.3	8.7
Impôts directs	1.0	1.4	1.8	1.2	1.7	1.8	1.9	2.1	2.3	2.4
Impôt sur les bénéfices des sociétés	0.7	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6
Impôt sur le revenu des personnes physiques	0.5	0.7	0.9	1.2	1.3	1.4	1.5
Autre	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.2
Impôts indirects	2.4	3.5	3.8	3.4	4.1	4.1	3.3	3.5	3.7	4.0
TVA	2.4	2.6	2.6	1.5	1.6	1.7	1.9
Accises	0.7	0.3	0.3	0.9	0.9	1.0	1.0
Autre	0.2	1.1	1.2	0.9	0.9	1.0	1.0
Taxes sur le commerce international	1.0	1.6	1.9	2.4	2.3	2.0	1.8	2.0	2.3	2.4
Recettes non fiscales	0.5	0.6	0.7	0.7	0.8	0.9	1.4	1.7	2.0	2.0

Sources : autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

7. **À moyen terme, une stratégie de mobilisation des recettes devrait, pour être viable, reposer sur l'amélioration constante des administrations fiscales, afin de rapprocher la RCA du « point charnière ».** Au cours des trois prochaines années, la RCA devrait augmenter ses recettes d'environ 2 % du PIB.

- L'essentiel de l'augmentation devrait provenir des recettes fiscales : i) récupération progressive de la moins-value entraînée par la pandémie qui, selon les estimations actuelles, devrait modifier le ratio impôts/PIB d'environ $\frac{3}{4}$ % du PIB en 2020 (par rapport aux projections d'avant la pandémie) ; ii) nouvelles améliorations de l'administration fiscale débouchant sur un gain de $\frac{3}{4}$ % du PIB sur la période. Cette estimation est prudente, sachant que la RCA a des capacités administratives très limitées et qu'elle n'a guère réussi par le passé à augmenter ses recettes. Il est toutefois possible de générer une augmentation beaucoup plus importante, ainsi qu'il est expliqué ci-dessous.
- Le reste de l'augmentation (environ $\frac{1}{2}$ % du PIB) procéderait de recettes non fiscales, y compris du transfert du montant intégral des taxes et prélèvements parafiscaux vers le compte unique du Trésor. Bien qu'elle n'ait pas d'incidences sur le budget (les recettes recouvrées seront également dépensées par les organismes par l'intermédiaire du compte unique du Trésor), la consolidation des recettes, et plus largement des opérations budgétaires, par l'intermédiaire du compte unique du Trésor optimisera la gouvernance budgétaire en réduisant les risques et les passifs éventuels. Par ailleurs, des recettes de moindre ampleur sont également perçues par certains ministères et organismes dépensiers sans base juridique. Si l'on estime globalement que le problème est mineur en termes de recettes perçues, il est toutefois un problème important pour la gouvernance budgétaire et

le climat des affaires. Cette pratique devrait être abolie, car les ressources des ministères et organismes dépensiers devraient être émargées au budget, et tout problème de ressources financières devrait être réglé dans le cadre du processus budgétaire officiel. En outre, ces recettes de moindre ampleur entravent également le recouvrement de l'impôt en ce qu'elles donnent l'impression aux contribuables que le système est complexe et potentiellement injuste, ce qui ne les incite guère à se plier de leur plein gré à leurs obligations fiscales légales.

8. **Relever l'imposition des revenus de la propriété.** Depuis la fin du conflit de 2012-13, les investissements dans le secteur immobilier ont été massifs à Bangui et dans certaines grandes villes de province, du fait du besoin croissant de locaux commerciaux ou de logements. Les loyers ont sensiblement augmenté, bien que le potentiel en termes de revenus domaniaux et d'impôts fonciers reste largement inexploité. Élaborer une politique fiscale adaptée et en assurer l'application pourraient bien générer des gains substantiels.

9. **Supprimer les exonérations fiscales exceptionnelles et ne conserver que les exonérations prévues par la loi.** Au fil des ans, certaines exonérations fiscales ont été accordées à titre exceptionnel, c'est-à-dire en dehors du cadre de la loi. Certaines d'entre elles ont été mises en place par le biais de décrets gouvernementaux ou de conventions. Les autorités ont pris des mesures afin de les supprimer, en recensant les exonérations déjà accordées et en s'engageant à ne pas les renouveler. En outre, elles ont renforcé la gouvernance du mécanisme d'octroi de ces exonérations. En effet, nombre d'entre elles avaient été accordées par la Commission nationale des investissements, dont les autorités ont modifié les modalités de fonctionnement afin de garantir que le ministère des Finances soit en mesure de contrôler les exonérations accordées et leur conformité avec la loi, éliminant ainsi la possibilité de créer de nouvelles exonérations exceptionnelles. Par ailleurs, les organismes chargés de l'administration des recettes, en particulier les douanes, devraient mettre en œuvre des programmes de vérification afin d'éviter que les marchandises exonérées soient détournées vers des usages ou destinations non autorisés, ce qui peut expliquer d'importantes pertes de recettes.

10. **Très peu de contribuables sont effectivement administrés ; si des mesures étaient prises à cet égard, des recettes beaucoup plus importantes pourraient être mobilisées.** Sur environ 50 000 contribuables, environ 2 000 sont administrés, dont environ 900 paient des impôts. Le fait que la plupart des contribuables ne soient pas effectivement administrés renforce l'idée selon laquelle il faut privilégier l'administration des recettes pour augmenter ces dernières. Conformément aux meilleures pratiques, la stratégie visant à administrer plus efficacement davantage de contribuables nécessiterait de se concentrer sur les gros et moyens contribuables et de recouper les données entre les institutions publiques. Il serait donc essentiel de prendre les mesures ci-après pour mobiliser beaucoup plus de recettes :

- Dresser une liste des 300 (par exemple) plus grands importateurs, sur la base des données brutes fournies par le système douanier automatisé SYDONIA, et des 100 plus grands bénéficiaires de marchés publics. Cette liste permettrait tout d'abord de confirmer si ces contribuables sont

enregistrés auprès de l'administration fiscale et de vérifier leurs coordonnées et le chiffre d'affaires déclaré aux impôts.

- L'administration fiscale devrait mener une enquête à chaque fois qu'un de ces contribuables n'est pas enregistré ou n'est pas identifié grâce aux coordonnées fournies, ou s'il n'est pas à jour de ses obligations fiscales, ou si le chiffre d'affaires déclaré n'est pas cohérent avec les données extraites du système SYDONIA ou avec les données relatives aux marchés publics. Ces enquêtes doivent être systématiques et menées sur place. Pour faciliter son travail, l'administration fiscale pourrait utiliser les données détenues par les sociétés de services publics ou les banques afin de vérifier les coordonnées par recoupement.
- Le succès de cette entreprise dépend en grande part de la mesure dans laquelle les procédures seront dématérialisées et automatisées. La forte proportion de contribuables qui ne sont pas administrés met en évidence les vulnérabilités institutionnelles de l'administration fiscale. Ainsi, le traitement des données et les décisions ultérieures devraient être dématérialisés et automatisés autant que possible. En particulier, les autorités devraient envisager d'introduire des « codes de blocage » dans le système SYDONIA, afin que les marchandises des contribuables qui ne sont pas à jour de leurs obligations fiscales soient bloquées aux postes de douane. La même logique s'appliquerait aux marchés publics.
- Enfin, la transparence serait également essentielle. Une fois les vérifications effectuées, les résultats devraient être publiés (montant des ajustements notifiés, montants recouvrés) afin de garantir que les opérations de l'administration fiscale soient dûment contrôlées.

11. **Amélioration des services aux contribuables grâce à la dématérialisation.** Pour promouvoir le civisme fiscal, il importe également d'améliorer les services aux contribuables, ce qui pourrait reposer largement sur la dématérialisation. Par exemple, dans le cadre du déploiement de leur nouvelle version du logiciel SYSTEMIF, les autorités ont œuvré à la définition de procédures de sécurisation et de modernisation des paiements. Ces travaux ont surtout porté sur la compatibilité Web du système et sur la mise en place de la télédéclaration et du télépaiement des obligations fiscales. Sur ce dernier point, la première phase sera axée sur les gros contribuables, qui devraient être en mesure de faire et payer leurs déclarations fiscales par voie électronique d'ici à décembre 2020. Par ailleurs, les autorités ont également œuvré au développement d'interfaces entre SYDONIA et SYSTEMIF afin d'améliorer la fiabilité et le recoupement des données. Des travaux similaires sont actuellement menés pour assurer le transfert électronique des données entre les systèmes de l'administration fiscale et ceux du nouvel outil de gestion des finances publiques (SIM-BA), qui est en train d'être mis au point. L'introduction du paiement mobile des impôts favorisera également la discipline fiscale des petites entreprises.

12. **Sécurisation des importations transitant par le port de Douala (Cameroun).** Les importations et exportations de la RCA transitent par deux ports : Douala et, dans une moindre mesure, Pointe-Noire (République du Congo). Les importateurs et les exportateurs se heurtent à d'importants problèmes de fraude et de vol, qui nuisent à l'économie de la RCA dans son ensemble,

ainsi que le budget, qui pâtit de la perte de recettes douanières. Les autorités ont négocié avec le port autonome de Douala en vue de pouvoir y construire une zone d'entreposage des marchandises en provenance et à destination de la RCA. Un accord de partenariat public-privé a ensuite été signé avec une entreprise sud-africaine (COGEA) pour la construction de l'entrepôt. Le département des finances publiques du FMI a fait des recommandations techniques dans le cadre de la négociation du contrat, notamment pour ce qui est de la dématérialisation (les autorisations de sortie du port seront exclusivement numériques et automatisées, excluant ainsi les interventions manuelles, et seront générées par les systèmes informatiques utilisés par les administrations douanières de la RCA et du Cameroun). Le FMI a également conseillé aux autorités de mettre en œuvre les modalités douanières adoptées dans la Communauté d'Afrique de l'Est, c'est-à-dire d'exiger des importateurs qu'ils paient les droits et taxes par le biais des systèmes et comptes douaniers de la RCA avant que leurs marchandises ne quittent l'entrepôt ; dans le même temps, les administrations douanières réduiraient considérablement le temps de transit par le Cameroun et la RCA.

13. Deux nouveaux prestataires de services ont été engagés par les autorités douanières pour les aider à déterminer la valeur des importations et à garantir les recettes des exportations de bois. Un nouveau contrat a été conclu avec un prestataire de services pour le calcul de la valeur des marchandises. Désormais, les douanes et le prestataire de services devront travailler en étroite collaboration en vue de i) dématérialiser et automatiser complètement les processus de façon à limiter l'intervention humaine et à faciliter la mise en œuvre et la traçabilité des contrats ; ii) développer les capacités des douanes dans le domaine de l'évaluation des marchandises ; iii) rapprocher les données relatives aux recettes d'importation entre les douanes et l'administration fiscale. En particulier, le système informatique actuel, SYDONIA++, étant obsolète, les autorités œuvrent au développement de la version actualisée du logiciel, baptisée SYDONIA World.

14. Ouvrir la voie à la mobilisation de recettes tirées des ressources. La RCA est un pays où abondent les ressources naturelles, en particulier des minéraux (diamant, or et coltan). En 2003, la RCA a rejoint le système de certification des diamants bruts du processus de Kimberley, qui vise à empêcher la vente de diamants extraits de zones de conflit. Dans ce contexte, un embargo a été imposé sur l'exportation de diamants dans le sillage de la crise de 2013, qui a ensuite été partiellement levé. En 2010, la RCA s'est associée à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives, qui exige des pays qu'ils publient en temps voulu des informations fiables sur les principales dimensions de leur gestion des ressources naturelles. Le statut de membre de la RCA a été suspendu en 2013 et le pays a engagé une procédure de levée de cette suspension. Tous les contrats d'exploitation minière et forestière sont désormais publiés sur le site Web du ministère des Finances et du Budget. Il serait essentiel à l'avenir de continuer à progresser dans l'instauration de la paix dans toutes les régions du pays et d'améliorer la gouvernance de l'exploitation des ressources naturelles afin de mobiliser les recettes en général, et des recettes liées aux ressources naturelles en particulier. Surtout, il faudrait impérativement renforcer la gouvernance dans les domaines étroitement liés à la mobilisation des recettes tirées de l'exploitation des ressources, notamment :

- Assurer la transparence quant à la propriété effective des personnes morales, mesure qui permettrait de lutter efficacement contre le blanchiment d'argent et le financement du

terrorisme et qui serait étayée par la nouvelle loi sur la déclaration de patrimoine, et continuer de mettre en œuvre les recommandations de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires relatives à la transparence financière des personnes morales (actuellement, les informations financières de base sur les sociétés ne sont disponibles que par recherche manuelle et, partant, il n'est pas aisé de les consulter et elles ne sont pas toujours exactes, voir Basdevant *et al.*, 2020).

- Adopter un nouveau code minier tenant compte des bonnes pratiques, qui est en cours d'élaboration, avec le concours de la Banque mondiale.
- Rationaliser les processus d'exploitation des minéraux précieux. Dans le cadre du processus de Kimberley, les autorités ont procédé à des audits des diamants produits. Toutefois, cet exercice a entraîné des retards relativement importants entre l'extraction et la vente des diamants (environ un mois), alors que cette industrie doit généralement avoir des délais beaucoup plus courts. En conséquence, les autorités ont demandé à l'Agence pour le développement international (USAID) de renforcer les capacités d'audit en vue d'écourter les délais.

Bibliographie

- Akitoby, B., Honda, J., and K., Primus, 2020, "Tax Revenues in Fragile and Conflict-Affected States— Why Are They Low and How Can We Raise Them?" IMF Working Paper #20/143.
<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/WP/2020/English/wpiea2020143-print-pdf.ashx>
- Basdevant, O., Ramarozatovo, A., Swanepoel, J., and B., Taiclet, 2020, "République Centrafricaine – Diagnostic de la Gouvernance" IMF Technical Assistance Report.
<http://finances-budget.cf/presse/item/415-rapport-de-la-diagnostic-de-la-gouvernance>
- World Bank, 2019, "Strengthening Domestic Revenue Mobilization to Sustain Growth in a Fragile State" World Bank Central African Republic (CAR) Economic Update.
<http://documents1.worldbank.org/curated/en/380841574268248141/pdf/Central-African-Republic-Economic-Update-Strengthening-Domestic-Revenue-Mobilization-to-Sustain-Growth-in-a-Fragile-State.pdf>
- Gaspar, V., Jaramillo, L., and P., Wingender, 2016, "Tax capacity and growth: is there a tipping point?" IMF Working Paper #16/234. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2016/wp16234.pdf>
- IMF, 2011, "Revenue Mobilization in Developing Countries," IMF Policy Paper.
<https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/030811.pdf>
- IMF, 2017, "Building Fiscal Capacity in Fragile Space," IMF Policy Paper.
<https://www.imf.org/~media/Files/Publications/PP/pp041817building-fiscal-capacity-in-fragile-states.ashx>

Annexe III. Scénario alternatif

Il est fort probable que les perspectives économiques soient encore révisées à la baisse. Le scénario macroéconomique de référence part du principe que la pandémie serait jugulée avant la fin de 2020 et que ses effets persisteraient en 2021. Il prend également pour hypothèse que les conditions de sécurité ne se dégraderont pas même si les tensions se ravivaient à l'approche des élections présidentielle et législatives. Comme le souligne le rapport des services du FMI, il est fort probable que ces perspectives soient révisées à la baisse, en raison notamment des risques d'aggravation de la pandémie, de détérioration des conditions de sécurité et d'exacerbation des tensions politiques.

Les services du FMI ont élaboré un autre scénario prévoyant que la pandémie durerait plus longtemps et que les conditions de sécurité se détérioreraient. Selon ce scénario, il faudrait plus de temps que prévu pour maîtriser la pandémie, tant au niveau mondial qu'en RCA. En conséquence, la pandémie toucherait l'activité économique plus gravement que ce qui est actuellement prévu dans le scénario de référence. Dans ce cas, la croissance tomberait à 1 % l'an prochain, mais se redresserait plus progressivement en 2022 et au-delà (tableau 1 du texte). Ce scénario tient également compte de certains effets d'une éventuelle détérioration de l'opinion des investisseurs potentiels à l'approche des élections législatives devant se tenir cette année.

Dans ce scénario, le déficit budgétaire serait sensiblement supérieur à celui prévu dans le scénario de référence. En 2020-21, les recettes fiscales diminueraient en raison du ralentissement de l'activité économique et des échanges commerciaux, tandis que les dépenses augmenteraient, car il faudrait allouer des ressources supplémentaires pour maîtriser la pandémie et soutenir les entreprises et les ménages les plus vulnérables. Le ratio déficit primaire intérieur au PIB serait donc supérieur d'environ $\frac{3}{4}$ % en 2020 et 2 % en 2021 par rapport au taux prévu dans le scénario de référence, avant de se rapprocher progressivement de ce dernier à moyen terme. Compte tenu du creusement de ces déficits et du fléchissement de la croissance, le ratio dette publique au PIB ne diminuerait que légèrement à moyen terme, passant de 47,1 % du PIB à la fin de 2019 à 43½ % à la fin de 2023 (contre 38,8 % dans le scénario de référence).

La position extérieure en pâtirait également. Le compte courant se détériorerait sous l'effet principalement de la baisse des transferts privés, car le ralentissement des exportations de biens et de services serait largement compensé par le recul des importations. Cette détérioration serait accentuée par la baisse des flux nets de capitaux.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : principaux indicateurs macroéconomiques, 2019-23

	2020		2021		2022		2023		
	2019	Référence	Autre scén.	Référence	Autre scén.	Référence	Autre scén.	Référence	Autre scén.
Croissance réelle (en %)	3.0	0.0	-1.0	3.5	1.0	5.0	3.7	5.0	5.0
Recettes intérieures (en % du PIB)	8.7	8.5	8.3	9.3	8.9	10.2	10.3	10.7	11.0
Dépenses publiques (en % du PIB)	16.9	24.3	24.9	19.3	21.1	18.6	19.6	18.6	19.6
Solde budgétaire global (% du PIB)	1.4	-2.5	-3.2	-1.3	-3.2	-0.4	-0.8	-0.6	-0.8
Solde primaire intérieur (% du PIB)	-3.5	-6.2	-6.7	-4.0	-6.0	-2.8	-3.3	-2.5	-2.9
Dettes publiques (% du PIB)	47.1	46.8	48.0	44.1	48.2	40.9	45.7	38.8	43.5
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-4.9	-7.6	-8.0	-6.1	-6.9	-5.6	-6.3	-5.5	-5.8
Balance des paiements globale (en % du PIB)	-1.6	-0.3	-1.0	-0.2	-1.9	0.2	-0.4	2.0	2.1
Balance des paiements globale (milliards de FCFA)	-14.7	-3.6	-13.6	-2.7	-26.7	3.4	-5.6	33.7	33.7
PIB nominal (milliards de CFAF)	1,334	1,360	1,344	1,443	1,391	1,554	1,480	1,672	1,592

Sources : autorités centrafricaines et estimations et projections des services du FMI.

Les autorités sont prêtes à faire face à ce scénario défavorable. Bien que les autorités n'aient pas établi de plan d'urgence spécifique, elles se sont dites prêtes à intervenir, à la fois en procédant à des ajustements et en octroyant des crédits supplémentaires, si un tel scénario défavorable se concrétisait. S'agissant des dépenses, les autorités pourraient envisager de différer ou de réduire les dépenses non prioritaires (par exemple, les missions et le remboursement des arriérés intérieurs) afin de limiter le déficit budgétaire. Parmi les sources de financements susceptibles de compenser la diminution des recettes et la dégradation de la position extérieure devraient figurer en priorité un soutien budgétaire supplémentaire et des dons-projets de donateurs potentiels et, en dernier recours, un nouveau financement du FMI.

Appendix 1. Lettre d'intention



Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
Etats-Unis d'Amérique

Bangui, le 17 décembre 2020

Madame la Directrice générale,

Comme vous le savez, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 20 décembre 2019 un accord triennal au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine (RCA), pour un montant équivalent à 83,55 millions de DTS et en soutien du programme de politiques économiques et de réformes structurelles du gouvernement pour la période 2020–2022. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les développements macroéconomiques récents, les progrès enregistrés à fin septembre 2020 en termes de politiques et réformes auxquelles nous nous étions engagés dans le cadre du programme soutenu par la FEC, et les politiques économiques et réformes que nous entendons mettre en œuvre au cours des 12 prochains mois.

Le contexte récent a été principalement marqué par la pandémie de la Covid-19, qui est intervenue alors que le pays commençait à enregistrer des progrès sensibles dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) signé en février 2019. Depuis que le premier cas de Covid-19 a été confirmé en RCA le 14 mars dernier, près de 4,800 cas et 62 décès ont été recensés. La mise en œuvre rapide par le gouvernement de mesures de confinement—telles que la fermeture des bars, restaurants, écoles, et de l'aéroport, ainsi que la distribution de masques—a contribué à une baisse sensible du nombre de cas au cours des derniers mois, qui à son tour a permis un relâchement progressif de ces mesures. La pandémie a aussi eu un impact substantiel sur l'activité économique, certains secteurs, tels que le commerce, le transport, le tourisme et le secteur minier étant particulièrement affectés par les mesures de confinement et la baisse de la demande extérieure au cours du premier semestre de 2020. Cela s'est aussi traduit par un besoin urgent de financement extérieur, comblé en grande partie par un décaissement de 27,85 millions de DTS au titre de la Facilité rapide de crédit (FCR) ainsi que par l'annulation provisoire du service de la dette du FMI accordée au titre du Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte. Ceux-ci ont essentiellement servi au financement de notre plan de riposte contre la pandémie, ainsi qu'à compenser la baisse sensible de nos recettes intérieures. Si la baisse du nombre de cas enregistrés au cours des dernières semaines nous laisse espérer une reprise graduelle de l'activité économique, nous restons vigilants et prêts à prendre des mesures additionnelles si besoin.

Dû principalement à des retards dans le transfert des recettes des agences publiques au compte unique du trésor (CUT) et à une insuffisante maîtrise de l'engagement des crédits budgétaires, nous n'avons pu atteindre les critères de réalisation quantitatifs pour la fin décembre 2019. Nous avons depuis pris des mesures correctrices pour s'assurer que les recettes des agences sont bien transférées au CUT et pour renforcer le suivi des engagements dans le système GESCO dans l'attente du déploiement du système SIM-BA. Le léger retard dans le paiement des arriérés intérieurs à la fin décembre s'explique par des soucis sur le niveau de liquidité. La connexion en mars dernier de la direction du Trésor au système Sygma-Systac de la BEAC permettra une meilleure maîtrise de cette liquidité. Le critère de réalisation continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été atteint, une insuffisante coordination entre l'unité de la dette et l'ACCT ayant entraîné un retard dans un paiement au Fond international pour le développement agricole. Afin d'éviter la récurrence de tels retards dans le futur, nous avons depuis pris des mesures pour renforcer cette coordination.

Comme cela avait été anticipé lorsque le déboursement au titre de la FCR avait été approuvé, l'impact de la pandémie sur les recettes de l'État, le déficit primaire intérieur et les ressources du gouvernement pour payer les arriérés intérieurs ne nous a pas permis d'atteindre les critères de réalisations correspondants pour la fin juin. Les perspectives budgétaires pour l'année sont cependant globalement conformes à ce qui avait été envisagé en avril dernier et à notre engagement à consacrer l'essentiel du financement extérieur d'urgence fourni par le FMI et nos autres partenaires financiers à la lutte contre la pandémie. Sur la base de ces perspectives et des mesures correctrices que nous avons mises en œuvre pour éviter de futurs dérapages, nous demandons des dérogations pour le non-respect des critères de réalisation non atteints à la fin décembre 2019 et fin juin 2020 et du critère de réalisation continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Afin de disposer de plus de flexibilité pour répondre à d'éventuels manques de liquidité nous proposons de remplacer le critère de réalisation relatif au remboursement des arriérés intérieurs par un objectif indicatif.

La pandémie s'est aussi traduite par des retards importants dans la mise en œuvre des mesures faisant l'objet de repères structurels. Nous n'avons ainsi pu réaliser en temps voulu que l'un des cinq repères structurels fixés au cours des trois premiers trimestres. Nous avons cependant fait des progrès considérables dans la mise en œuvre des réformes correspondantes. Nous avons ainsi finalisé le recrutement de prestataires de services pour nous assister dans la valorisation des importations et la sécurisation des recettes d'exportations. Nous avons aussi adopté début octobre les décrets d'application du nouveau cadre légal gouvernant le fonctionnement des entreprises et entités publiques et parapubliques. En Novembre, nous avons finalisé la saisie de toutes les déclarations fiscales des entreprises pour 2018 et 2019 dans le système SYSTEMIF. Enfin, d'ici la fin de l'année, nous amenderons le projet de loi sur la déclaration du patrimoine que nous soumis au parlement début octobre, afin de le rendre conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes avant son examen formel par le parlement.

Nous considérons que, en dépit de la pandémie, les objectifs que nous nous étions fixés dans le cadre du programme appuyé par la FEC restent pertinents. De fait, le maintien de la stabilité

macroéconomique et de la viabilité de la dette et le rétablissement d'une croissance inclusive durable demeurent essentiels aux efforts du gouvernement pour rétablir durablement la paix et la prospérité dans le pays. Nous entendons donc poursuivre au cours de l'année qui vient et avec l'appui de nos partenaires économiques et financiers, un programme ambitieux de réformes, tel que décrit dans le MPEF et visant à accroître les recettes intérieures et l'efficacité des dépenses budgétaires, tout en renforçant la capacité administrative, la gouvernance, et le climat des affaires.

Afin de nous soutenir dans nos efforts de maîtrise de la pandémie et de relance de l'activité économique, ainsi que nous aider à répondre dans ce contexte difficile à nos besoins de financements extérieurs et budgétaires, nous sollicitons le décaissement cumulé des deuxième et troisième décaissements de l'accord au titre de la FEC, correspondant à 23,872 millions de DTS.

Nous demeurons convaincus que les mesures et politiques énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme soutenu par la FEC. Le cas échéant, nous sommes cependant prêts à prendre toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Le gouvernement entend consulter le FMI avant toute révision des politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles régissant ces consultations. Aussi, nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les politiques et mesures présentées dans le protocole d'accord technique (PAT).

Nous comptons rendre public le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF et le PAT ci-joints. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura conclu les première et deuxième revues dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos sentiments distingués.

/s/

Henri-Marie Dondra
Ministre des Finances et du Budget

/s/

Firmin Ngrébada
Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Pièces jointes :

- Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)
- Protocole d'accord technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF)

Le présent mémoire complète et actualise le MPEF signé en décembre 2019 dans le cadre du programme économique soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC). Venant en soutien de nos efforts de restauration durable de la paix et de la prospérité dans le cadre de l'accord politique pour la paix et la réconciliation en République Centrafricaine (APPR) signé en février 2019, ce programme économique vise à réduire nos déséquilibres budgétaires et extérieurs, tout en favorisant une croissance inclusive et durable et la réduction de la pauvreté.

Ce mémoire décrit le contexte général, les évolutions macroéconomiques récentes, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme, les perspectives et les risques économiques, ainsi que les politiques macroéconomiques et les réformes structurelles que nous comptons mettre en œuvre pour le reste de 2020 et au cours des prochaines années.

CONTEXTE GÉNÉRAL

1. **La pandémie de la Covid-19 a sévèrement touché la République Centrafricaine.** Le premier cas a été confirmé le 14 mars 2020. Au 09 novembre 2020, le pays a enregistré un total de 4,879 cas et 62 décès. Pour répondre à la pandémie, le gouvernement a rapidement pris des mesures de confinement et d'atténuation telles que la fermeture des frontières, des restaurants, des bars et des établissements d'enseignement et la restriction des regroupements et des mouvements depuis Bangui. Ces mesures ont porté leurs fruits, comme en atteste le nombre de cas et de décès très limité enregistré au cours des derniers mois. Cette amélioration nous a permis d'assouplir certaines de ces mesures, avec notamment la réouverture des restaurants, des écoles, des lieux de culte et des bars et la reprise de certains vols commerciaux depuis l'aéroport international de Bangui M'Poko. Si nous espérons que le plus gros de la pandémie est derrière nous, nous restons vigilants et continuons à appliquer les gestes barrières tels que le port du masque dans les lieux publics et le lavage des mains à l'entrée des bâtiments publics.

2. **L'APPR commence à porter ses fruits, avec une amélioration progressive de la situation sécuritaire.** Dix-huit mois après sa signature, l'accord s'est traduit par une baisse progressive du nombre d'incidents sécuritaires et de morts liées au conflit et par des progrès tangibles, tels que le déploiement de forces gouvernementales dans certaines régions, la mise en place progressive de brigades mixtes de sécurité et le désarmement de certains groupes armés. Si des affrontements entre groupes armés dans le nord au mois d'avril 2020, ainsi que des affrontements entre les forces de maintien de la paix et les forces gouvernementales et le groupe armé 3R dans le nord-ouest au mois de juin 2020, ont fait de nombreux morts, aucun incident de grande ampleur n'a été déploré au cours des derniers mois.

3. **Malgré la pandémie de la Covid-19 et la situation sécuritaire, les préparatifs des élections présidentielle et législatives se poursuivent.** Avec l'appui des bailleurs des fonds, nous avons pu assurer le financement de ces élections, tandis que la MINUSCA nous soutient pour assurer leur bon déroulement d'un point de vue sécuritaire. Si des retards ont été pris dans l'élaboration des

listes électorales, celles-ci ont été finalisées à la mi-octobre, tandis que la liste des candidats à l'élection présidentielle sera établie d'ici début décembre. Les autres institutions nécessaires à la bonne tenue des élections étant maintenant en place, nous sommes confiants que le premier tour des élections pourra se dérouler comme prévu le 27 décembre 2020 et, le cas échéant, le second tour le 7 février 2021.

DÉVELOPPEMENTS MACROÉCONOMIQUES RÉCENTS

4. **La pandémie et les mesures visant à en minimiser l'impact sanitaire ont eu un impact important sur la croissance.** Ces mesures et la faible demande extérieure ont fortement affecté l'activité économique au premier semestre 2020. Les secteurs les plus touchés ont été le commerce, les transports, le tourisme, l'hôtellerie, et le secteur minier. Ainsi, la production officielle de diamant, déjà déprimée, a chuté de près de 90 pour cent au premier semestre de 2020. Sur la même période, le mouvement de passagers à l'arrivée à l'aéroport international de Bangui M'Poko a affiché une baisse de 39 pour cent par rapport à la même période de l'année précédente. Au total, si on note un début de reprise au cours des derniers mois du fait de l'assouplissement des mesures de confinement, l'activité économique devrait stagner en 2020, alors que nous tablions sur une croissance de l'ordre de 5 pour cent il y a un an. L'inflation a augmenté au premier semestre, atteignant 5 pour cent en glissement annuel en juin 2020, du fait principalement de la hausse des prix des produits alimentaires ayant fait suite à la fermeture temporaire de la frontière avec le Cameroun au printemps. Nous nous attendons cependant à ce que la correction à la baisse de ces prix engagée en juillet se poursuive et qu'en moyenne annuelle l'inflation reste en deçà de 3 pour cent cette année.

5. **Le déficit de la balance des transactions courantes devrait se creuser en 2020.** Il passerait de 5 pour cent du PIB en 2019 à 7,6 pour cent du PIB en 2020, dû principalement à la faiblesse de la demande extérieure et des transferts privés et à une hausse des importations non-pétrolières liée à l'investissement public financé sur ressources extérieures, qui ne serait compensée qu'en partie par des appuis budgétaires plus importants et la baisse de la facture pétrolière. Les exportations et les importations de biens et de services diminueraient d'environ 12 et 2 pour cent, respectivement. Les investissements directs étrangers (IDEs) et les autres flux financiers devraient diminuer sensiblement en cette période d'incertitude accrue. La détérioration des balances courante et financière étant plus que compensée par une forte amélioration de la balance en capital (dons projet), le solde global de la balance des paiements s'améliorerait légèrement, de -1.1 pour cent du PIB en 2019 à -0.3 pour cent du PIB en 2020. Du fait d'un accroissement des déboursements au titre des facilités du FMI, les réserves officielles augmenteraient en 2020, après avoir légèrement baissé en 2019.

6. **L'évolution budgétaire au cours du premier semestre de 2020 a également été fortement affectée par la pandémie.** Le déficit primaire intérieur s'est creusé en raison de la faiblesse des recettes intérieures et de l'augmentation des dépenses. La baisse des recettes reflète non seulement le ralentissement de l'activité économique et la baisse des importations, mais aussi l'impact de la pandémie sur l'administration fiscale (dont les contrôles ont fortement diminué), la

suspension de la mise en œuvre des taxes ad valorem sur les importations de véhicules d'occasion (qui sont maintenant bien appliquées), et des difficultés persistantes dans le transfert au compte unique du trésor (CUT) des revenus des organismes publics. Pour remédier à ces difficultés, le Ministre des finances et du budget a instruit en juin 2020 les comptables publics affectés à chaque organisme de contrôler l'assiette des prélèvements parafiscaux affectés et de procéder le cas échéant à leur recouvrement forcé. Conformément à ce qui était attendu dans le cadre de la FCR, les dépenses courantes ont augmenté pour répondre à la pandémie.

7. Le secteur bancaire reste rentable et suffisamment capitalisé, même si le niveau de liquidité s'est quelque peu réduit et que les prêts non performants ont légèrement augmenté.

Le ratio d'adéquation des fonds propres était d'environ 28 pour cent en mai 2020, contre 31 pour cent en juin 2019. Cependant, les créances en souffrance ont légèrement augmenté durant le premier semestre 2020 pour atteindre 13,7 pour cent de l'ensemble des crédits en mai 2020 contre 12,6 pour cent en décembre 2019. Tout en restant confortablement au-dessus du minimum réglementaire de 100 pour cent, le ratio de liquidité a baissé à 132,6 pour cent en mai 2020, contre 165,8 pour cent en décembre 2019. Le crédit au secteur privé a diminué de 4,8 pour cent en glissement annuel en juin.

8. Nous avons mis en place un comité interministériel, chargé du suivi des dépenses liées à la pandémie, afin de s'assurer, en temps réel, de la bonne utilisation des fonds reçus.

Ce comité est présidé par le Ministre des Finances et du Budget et comprend des représentants des principales agences de dépenses (e.g., ministère de la Santé et de la Population, ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération) et des agences chargées de la supervision des dépenses (e.g., Direction du budget, Direction des marchés publics, Haute Autorité pour la bonne gouvernance), ainsi que d'observateurs représentant nos partenaires techniques et financiers (Banque mondiale, BAD, FMI, UE, BEAC) et la société civile. Le comité surveillera non seulement les dépenses liées à la pandémie exécutées par le gouvernement, mais aussi celles exécutées par nos partenaires. L'arrêté du premier ministre, chef du gouvernement, instituant le comité prévoit notamment la publication des appels d'offres y afférant.

9. Nous avons réalisé des progrès sensibles en matière de digitalisation.

- Le paiement électronique des salaires des fonctionnaires a été déployé comme prévu début 2020 dans deux localités, puis étendu à un total de dix localités et environ 400 personnes. Du fait de la pandémie nous n'avons pu poursuivre ce déploiement dans les provinces et nous nous sommes concentrés sur son développement dans la capitale, notamment pour le paiement des salaires des forces de sécurité et de défense.
- Le projet pilote de déclaration et de paiement électroniques des impôts par les grandes entreprises, initialement prévu pour la fin juin 2020, a été retardé par des délais dans la fourniture de l'assistance technique nécessaire. Cependant, nous avons d'ores et déjà,

avec l'assistance d'AFRITAC Centre, finalisé la consolidation des déclarations⁸ et testé le système en interne et avec certains contribuables. Nous élargirons les tests à d'autres grandes entreprises d'ici la mi-novembre 2020, ce qui devrait nous permettre de déployer le système d'ici la fin de l'année, comme prévu dans le cadre du programme.

10. **La pandémie et les mesures de confinement ont entraîné des retards dans la mise en œuvre d'autres réformes, les administrations ne pouvant travailler à pleine capacité, de nombreux fonctionnaires tombant malades ou ayant dû se mettre en quarantaine, et l'assistance technique nécessaire n'étant pas fournie en temps voulu.** C'est notamment le cas du déploiement du nouveau système intégré de gestion des finances publiques SIM_BA, dont le déploiement a été reporté d'un an, de début 2021 à début 2022, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) n'ayant pu fournir l'assistance technique nécessaire. Néanmoins, nous avons pu poursuivre son développement, grâce notamment à l'appui de la Banque Mondiale. SIM_BA devrait être livré début 2021, et une phase de test commencera immédiatement. Par la suite, nous préparerons le projet de loi de finances 2022 sur SIM_BA, qui sera pleinement utilisé à partir de janvier 2022. Entre-temps, et avec l'assistance de la Banque Mondiale, nous exécuterons le budget 2021 avec notre système existant, GES'CO.

11. **Nous avons poursuivi les réformes de renforcement de la gouvernance.** Nous avons publié sur le site du Ministère des finances et du budget le rapport final de la mission de diagnostic sur la gouvernance préparé par le FMI.⁹ Conformément aux recommandations de ce rapport, nous amenderons le projet de loi sur le régime de déclaration de patrimoine récemment soumis au parlement de façon à le rendre conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes.

12. **Nous avons progressé sur diverses réformes visant à améliorer le climat des affaires.** Un nouveau code du travail a été soumis au parlement, et inclut, comme recommandé dans le diagnostic sur la gouvernance, une limitation des dommages et intérêts en cas de licenciements abusifs. Ce code contient également des dispositions importantes pour une plus grande justice sociale, par exemple en sanctionnant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Une évaluation du code minier a été menée par la Banque Africaine de Développement (BAD) et nous sommes actuellement en train de recruter un expert technique, avec l'appui de la Banque mondiale, pour mettre en œuvre les recommandations de la BAD. Enfin, nous avons élaboré un guide du commerce électronique, qui est maintenant disponible sur le site internet du ministère des finances et du budget.

MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

13. **À l'exception de celui relatif au financement intérieur, nous n'avons pu atteindre les critères de réalisation quantitatifs pour la fin décembre 2019.** Néanmoins, deux des trois critères budgétaires non-atteints à fin décembre l'ont été par de faibles marges (0,1 pour cent du PIB dans

⁸ Une déclaration unique couvre maintenant tous les prélèvements fiscaux et tous types d'entreprises.

⁹ <http://finances-budget.cf/presse/item/415-rapport-de-la-diagnostic-de-la-gouvernance>.

les deux cas). Le niveau bas des recettes et le niveau élevé du déficit à la fin 2019 s'expliquent principalement par des retards dans le transfert des recettes des agences publiques au CUT et à une insuffisante maîtrise de l'engagement des crédits budgétaires. Nous avons en conséquence pris des mesures correctrices pour s'assurer que les recettes des agences sont bien transférées au CUT et pour renforcer le suivi des engagements dans le système GES'CO dans l'attente du déploiement du système SIM_BA. Le léger retard dans le paiement des arriérés intérieurs à la fin décembre s'explique par des soucis sur le niveau de liquidité. La connexion en mars dernier de la direction du Trésor au système Sygma-Systac de la BEAC permettra une meilleure maîtrise de cette liquidité.

14. Comme anticipé lorsque le déboursement au titre de la FCR avait été approuvé, la pandémie ne nous a pas permis d'atteindre la plupart des critères de réalisation pour la fin juin 2020. Son impact économique a entraîné une baisse sensible des recettes intérieures, intérieures, qui, combinée aux dépenses supplémentaires liés à la pandémie, a contribué au creusement du déficit primaire intérieur et une baisse des ressources du gouvernement pour payer les arriérés intérieurs.

15. Les performances budgétaires récentes sont globalement conformes à ce qui avait été envisagé dans le cadre de la FCR et à notre engagement à consacrer l'essentiel du financement extérieur d'urgence fourni par le FMI et nos autres partenaires financiers à la lutte contre la pandémie. Avec des recettes cumulées de 80,5 milliards de FCFA sur la base de données à fin août, les recettes intérieures sont en bonne voie pour atteindre l'objectif annuel proposé de 115 milliards de FCFA. À 63 pour cent de leurs projections annuelles, les dépenses primaires à fin août sont globalement conformes aux niveaux envisagés lors des discussions sur la FCR, grâce à la modération des dépenses d'investissement et de biens et services. Le critère continu sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été atteint du fait d'un retard dans le paiement d'une échéance (de moins de \$200.000) due au Fonds International pour le Développement Agricole. Afin d'éviter la récurrence de tels retards dans le futur, nous nous engageons à améliorer la coordination entre l'ACCT et l'unité en charge de la dette. Désormais, un mois avant chaque échéance de dette extérieure, cette unité enverra une note de rappel officielle à l'ACCT afin d'effectuer le paiement.

16. Si la pandémie a aussi pesé sur la mise en œuvre des réformes structurelles, ne nous permettant d'atteindre qu'un des cinq repères structurels fixés pour les neuf premiers mois de l'année, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes correspondantes :

- Le repère structurel relatif à la soumission au parlement d'un projet de loi de finances rectificatif prévoyant l'élimination des sept agences publiques restantes sans justification économique a été atteint, même si le parlement a rejeté cette élimination, estimant qu'une évaluation de son impact socio-économique devrait être conduite au préalable.
- Les mesures couvertes par le repère structurel à fin janvier ont été mises en œuvre puisque, suite au recrutement en janvier d'un prestataire de services pour aider les douanes dans la valorisation des importations, nous avons engagé un autre prestataire en mai pour nous aider à certifier et sécuriser les recettes d'exportation de bois.

- Les décrets d'application du nouveau cadre légal gouvernant le fonctionnement des entreprises et entités publiques et parapubliques ont été adoptés début octobre (repère structurel pour fin mars 2020).
- La saisie de toutes les déclarations fiscales pour 2018 et 2019 dans le système SYSTEMIF (repère structurel à fin juin 2020) a été retardée en raison des mesures de distanciation sociale mais a été finalisée en novembre 2020 (action préalable).
- Un projet de loi sur le régime de déclaration du patrimoine a été soumis au parlement le 7 octobre 2020 (repère structurel à fin septembre 2020 non atteint). Ce projet sera amendé pour le mettre en conformité avec les bonnes pratiques internationales afférentes préalablement à son examen formel par le parlement (action préalable).

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET RISQUES

17. **Les perspectives économiques se sont détériorées en raison de la pandémie.** La croissance est maintenant projetée à zéro pour cent en 2020, soit 1 pour cent de moins que prévu dans le cadre de la FCR. Cette révision à la baisse reflète l'impact plus long que prévu de la pandémie, à la fois à l'échelle mondiale et dans le pays. La reprise économique devrait être aussi moins marquée que prévue en 2021, étant limitée à 3½ pour cent contre 4 pour cent envisagé dans le cadre de la FCR. À moyen terme, la croissance pourrait attendre 5 pour cent, profitant des réformes d'amélioration du climat des affaires et des investissements publics, en particulier dans les secteurs agricole, de l'énergie, des télécommunications, et de l'eau. L'inflation augmenterait en 2020 mais resterait inférieure à 3 pour cent.

18. **La position extérieure s'améliorerait progressivement à moyen terme.** Au fur et à mesure que l'impact de la pandémie s'atténue et que l'économie mondiale se rétablit progressivement, les exportations devraient augmenter et permettre une amélioration de la balance des transactions courantes, dont le déficit passerait de 7,6 pour cent du PIB en 2020 à 5½ pour cent à moyen terme, et ce en dépit de la baisse prévue des transferts officiels. Les flux financiers, y compris les IDEs, se normaliseraient et, en combinaison avec l'amélioration du solde du compte des transactions courantes, favoriseraient l'accumulation progressive de réserves officielles.

19. **Ces perspectives demeurent sujettes à des risques considérables.** Les perspectives pour 2020 et 2021 sont particulièrement incertaines, en raison de la possible aggravation de la pandémie, de l'environnement sécuritaire toujours instable, et de la tenue des élections de décembre 2020. Les risques à la hausse comprennent l'impact plus léger de la pandémie (par exemple, si un vaccin devient rapidement et largement disponible) et une mise en œuvre plus rapide des réformes structurelles et de l'accord de paix après les élections.

POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

20. **Bien que focalisées à court terme sur la lutte contre la pandémie, nos politiques économiques resteront guidées par les objectifs fixés dans le cadre de la FEC, à savoir maintenir**

la stabilité macroéconomique, améliorer la gouvernance et répondre aux besoins de financement prolongés de la balance des paiements de la RCA. À court terme, nous assurerons que les financements fournis par nos partenaires seront dépensés de manière efficace pour lutter contre la pandémie. À moyen terme, à mesure que la situation s'améliore, nous devrions remettre l'accent sur le financement durable de nos besoins considérables en matière de dépenses de sécurité, des secteurs sociaux et d'infrastructure, tout en promouvant une croissance inclusive grâce à la gouvernance et à l'amélioration des réformes d'environnement des affaires.

A. Politique Budgétaire

21. **Nous continuerons à mettre en œuvre une politique budgétaire prudente visant à garantir le financement viable des dépenses prioritaires, en cohérence avec les objectifs initiaux du programme soutenu par la FEC.** Il sera notamment essentiel d'assurer le financement de nos besoins de dépenses tout en réduisant progressivement notre dette publique. Pour y parvenir, nous nous engageons à ramener progressivement le déficit primaire intérieur à 2½ pour cent du PIB. Cette stratégie va être soutenue par une politique de mobilisation accrue des recettes intérieures, de rationalisation des dépenses non prioritaires et d'une amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Pour ne pas compromettre la viabilité de la dette, nous continuerons à avoir principalement recours aux dons pour financer nos besoins les plus urgents, et ne ferons appel aux emprunts extérieurs qu'à des termes concessionnels et dans les limites fixées dans le cadre du programme. Le gouvernement est aussi déterminé à poursuivre les négociations avec les créanciers dont des conventions ont été signées avant l'initiative PPTTE.

22. **Conformément à nos engagements dans le cadre de la FCR, nous entendons utiliser le financement d'urgence fourni par le FMI et nos autres partenaires pour financer la lutte contre la pandémie et compenser la baisse des recettes intérieures qu'elle a entraînée.** Nous avons soumis début juillet une loi de finances rectificative à l'Assemblée nationale, qui l'a approuvée le 9 juillet. Cette loi alloue 15,8 milliards de francs (1,2 pour cent du PIB) à la lutte contre la pandémie dont près de 10 milliards de francs CFA pour le plan de riposte du Ministère de la Santé, près de 3 milliards de francs CFA dans le cadre du soutien de l'Etat au secteur privé et aux ménages vulnérables et 1,2 milliards de francs CFA pour la construction de nouveaux forages hydrauliques. Afin de contenir, conformément à nos engagements, l'enveloppe des dépenses non liées à la pandémie au niveau prévu dans le cadre de la FEC, nous avons identifié 7 milliards de francs CFA de dépenses non-prioritaires qui ne seront pas exécutées. Nous avons formalisé cette diminution des dotations budgétaires par une instruction ministérielle annulant les crédits alloués à ces dépenses non-prioritaires, que nous avons transmis à l'Assemblée Nationale pour information. En raison du ralentissement plus marqué que prévu de l'activité économique, les recettes intérieures devraient être très légèrement inférieures à ce qui avait été envisagé dans le cadre de la FCR, tandis que le déficit primaire intérieur devrait représenter environ 6 pour cent du PIB.

23. **Nous avons soumis à l'Assemblée nationale un projet de loi de finances pour 2021 visant à ramener le déficit intérieur primaire en dessous de 4 pour cent du PIB en 2021 grâce à une mobilisation accrue des recettes intérieures et une meilleure maîtrise des dépenses.** Nos

recettes intérieures augmenteront sensiblement du fait des mesures que nous entendons prendre pour renforcer l'administration fiscale (voir ci-dessous). Au vu du nombre limité de cas récemment enregistrés, et du montant important des dépenses de lutte contre la pandémie restant à exécuter au cours des derniers mois de l'année, nous n'avons pas inclus de crédits supplémentaires dédiés à ces dépenses dans le projet de loi de finances. Nous restons néanmoins vigilants et consulterons le FMI et nos autres partenaires techniques et financiers si la situation sanitaire venait à s'aggraver et des dépenses supplémentaires s'avéraient nécessaires.

B. RÉFORMES BUDGÉTAIRES

24. **Nous assurerons la bonne et transparente utilisation des fonds mobilisés pour combattre la pandémie.** Conformément à notre engagement dans le cadre de la FCR, nous commissionnerons un audit indépendant par la Cour des comptes des dépenses liées à la lutte contre la pandémie engagées au cours de l'exercice 2020. Le rapport de cet audit sera publié en ligne, et dans son intégralité, d'ici fin avril 2021 (nouveau repère structurel). Nous allons continuer à publier mensuellement des données détaillées sur les dépenses de lutte contre la Covid et les appels d'offres pour les passations de marchés publics dans le cadre de la réponse à la pandémie, ainsi que le résultat de ces appels d'offres, y compris les noms des compagnies les ayant remportés, les noms de leurs propriétaires effectifs, et les critères ayant motivé ce choix¹⁰. Nous publierons aussi les noms des entreprises ayant bénéficié des transferts visant à les aider à faire face à la pandémie ainsi, là encore, que les critères ayant motivés ce choix.

25. **Nous continuerons nos efforts visant à renforcer le système de gestion des finances publiques et consolider le CUT.**

- Nous réitérons notre engagement à éliminer les sept agences publiques sans justification économique restantes. Nous travaillerons donc avec l'Assemblée nationale pour s'assurer que leurs préoccupations soient prises en compte et que cette élimination soit effective d'ici fin avril 2021 (nouveau repère structurel).
- Du fait de l'incertitude considérable entourant l'impact de la pandémie sur les finances publiques, et de façon à préserver une réserve de trésorerie, nous avons ralenti le remboursement des arriérés intérieurs et avons adopté un nouveau plan d'apurement qui prévoit le remboursement de l'intégralité des arriérés validés en 2017 d'ici la fin 2021. Nous avons aussi demandé à l'Agence Française de Développement de financer la poursuite des audits trimestriels de ces remboursements.
- Nous allons étendre le télépaiement des salaires et des primes à toutes les forces de défense et de sécurité d'ici fin décembre 2020, ainsi qu'au personnel de l'éducation nationale et du secteur de la santé d'ici fin mars 2021.
- Afin de mieux identifier, rationaliser et assurer une bonne traçabilité dans la gestion des recettes de service générées par les activités propres des ministères et des entreprises et

¹⁰ Les données relatives aux dépenses liées à la Covid sont disponibles [ici](#) et [ici](#).

établissements publics, nous nous engageons à réaliser d'ici la fin de l'année, dans le cadre d'une mission conduite par l'IGF, avec l'assistance technique du FMI, l'inventaire des recettes perçues directement par les ministères et des entreprises et établissements publics. Cette opération permettra d'éliminer celles sans justification et, le cas échéant, de transférer les autres sous le contrôle de l'ACCT selon les modalités à définir dans un nouveau texte régissant la gestion des régies de recettes d'ici la fin juin 2021.

- La Banque Mondiale conduira au cours des prochains mois une évaluation des dépenses sociales du gouvernement, notamment dans la santé, l'éducation, et la protection sociale. Cette évaluation, qui devrait être disponible d'ici la fin du premier semestre 2021 nous permettra d'identifier des pistes pour une meilleure allocation des ressources dans ces secteurs et augmenter l'efficacité de ces dépenses publiques. Cette revue sera également l'opportunité d'identifier les goulots d'étranglement de la sous-accumulation du capital humain en RCA.

26. **Nous allons renforcer la supervision des entreprises publiques.** Suite à l'adoption de ses décrets d'application, nous mettrons en œuvre le nouveau cadre légal gouvernant le fonctionnement des entreprises et entités publiques et parapubliques. Cela se traduira notamment par un suivi financier adéquat de ces établissements. Nous nous engageons à stabiliser et à disséminer le corpus juridique des établissements et entreprises publics en adoptant les textes définissant les modalités pratiques d'organisation et de fonctionnement spécifiques à certaines catégories d'entités publiques et en formant les principaux acteurs que sont les ordonnateurs et les comptables desdites entités ainsi que les organes de supervision compétents, d'ici la fin de l'année 2021. Nous nous engageons à produire et à soumettre à la Cour des comptes, au plus tard fin septembre 2022, les états financiers d'au moins trois des plus grands offices publics au titre de la gestion 2021.

27. **Nous allons continuer à améliorer la mobilisation des recettes intérieures :**

À notre demande, nous avons reçu

- Une des raisons de la faiblesse des recettes intérieures est l'étroitesse de l'assiette fiscale, un très petit nombre de contribuables étant effectivement administrés. Pour élargir cette assiette, nous identifierons les 300 plus grands importateurs et les 200 plus grands bénéficiaires des marchés publics et nous assurerons d'ici la fin de l'année que ces entreprises : ont un numéro d'identification fiscale valide ; déclarent un chiffre d'affaires cohérent avec les informations issues des marchés publics/importations ; et sont à jour de leurs obligations fiscales. L'administration fiscale contrôlera systématiquement les entreprises ne répondant pas à tous ces critères et publiera les résultats de ces contrôles d'ici la fin juin 2021 (nouveau repère structurel). Cette publication permettra d'affirmer la présence de l'administration fiscale et de crédibiliser l'efficacité de sa surveillance des opérateurs. En complément, tous les contribuables connus des douanes et/ou des marchés publics et inconnus des impôts devront être intégrés dans le fichier des redevables (donc proprement immatriculés) et seront fidélisés. L'administration veillera à ce qu'ils respectent au cours des ans leurs obligations déclaratives et de paiement.

- Suite à leur déploiement pour les grandes entreprises d'ici à la fin de l'année, nous étendrons le système de télédéclaration et télépaiement des obligations fiscales aux petites et moyennes entreprises d'ici à fin 2021.
- Nous conduisons les réunions mensuelles entre le prestataire de services nous accompagnant dans la valorisation des importations et la direction générale des douanes pour réconcilier la valeur taxée à celle recommandée par le prestataire et prendre des mesures correctrices lorsque des écarts importants sont identifiés. La sécurisation des importations entre le port de Douala au Cameroun et le poste frontière en RCA progresse. Comme cette sécurisation prendra du temps pour être pleinement effective, nous allons, à court terme, réconcilier les données sur les marchandises enregistrées par le Cameroun avec celles enregistrées par les douanes de Bangui. En cas de différence significative, nous initierons immédiatement les contrôles afin de recouvrer les droits de douane élundés. Nous publierons également une liste des infractions identifiées et des montants recouverts à partir de décembre 2020. Nous allons aussi renforcer notre programme de vérification de l'utilisation des marchandises importées mais exonérées de droits de douane. Nous allons prendre un ordre de mission du ministre des finances et du budget pour (i) qu'à partir de décembre 2020, ce programme couvre au minimum 20 pour cent du montant du stock d'exonérations à l'importation des trois dernières années et (ii) que d'ici mars 2021 soit produit un rapport par les Douanes sur les contrôles réalisés et leurs résultats, y compris les droits et pénalités notifiées et recouverts. Enfin, nous établirons une interconnexion entre les postes de Douala, Berberati et les autres postes douaniers avec les services centraux de Bangui à partir de janvier 2021.
- Avec l'appui de l'Union Européenne, nous poursuivons nos efforts pour la mise en place de SYDONIA World. Une fois opérationnel fin 2021, SYDONIA World permettra notamment : (i) une vérification plus systématique des données entre le port de Douala et les recettes perçues, ce système étant déjà utilisé par les douanes camerounaises à Douala ; et (ii) d'utiliser la plateforme de télépaiement des impôts pour payer les droits de douanes.

D. Autres Réformes Structurelles

28. Nous poursuivons la mise en œuvre des recommandations de la mission de diagnostic sur la gouvernance :

- À notre demande, nous avons reçu l'appui du FMI, de la Banque Mondiale, et de l'ONUDDC pour élaborer un plan d'action contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance. Ce plan d'action prévoit notamment (i) l'accroissement de l'indépendance de la HABG, (ii) la transmission automatique à la HABG des rapports complets établis par d'autres institutions en charge du contrôle de l'Etat à partir de juin 2021, et (iii) la mise en conformité des lois en faveur de la lutte contre la corruption et de la bonne gouvernance aux normes internationales (notamment celles de la CNUCC et du GAFI) d'ici décembre 2021. Une fois finalisé, ce plan d'action sera approuvé par le conseil des ministres d'ici la fin décembre 2020.
- En collaboration étroite avec les services du FMI, ainsi qu'avec nos autres partenaires, nous préparerons aussi une loi anti-corruption conforme aux provisions de la Convention des

Nations Unies contre la Corruption. Nous entendons partager un avant-projet des services du FMI d'ici décembre 2020, en vue de soumettre un projet de loi au parlement d'ici la fin juin 2021 (nouveau repère structurel).

- Une fois le nouveau régime de déclaration du patrimoine adopté par l'assemblée nationale, nous publierons les décrets d'application afférents en consultation avec les services du FMI.

29. **Nous entendons aussi continuer à améliorer l'environnement des affaires :**

- Une fois pris en compte les commentaires de la BAD et de la Banque Mondiale, le projet de code minier sera conforme aux standards internationaux et fournira un cadre solide et transparent pour l'exploitation des ressources minérales en RCA. Nous entendons le finaliser au cours des prochains mois et le soumettre au conseil des ministres puis à l'Assemblée nationale au cours du premier semestre 2021. Ce code formera également une base pour rejoindre, à terme, l'ITIE.
- De plus, nous mandaterons par circulaire de l'exécution budgétaire 2021 la publication sur le site du ministère des finances et du budget de tous les contrats de commande publique (qu'ils soient liés ou non à la pandémie) d'un montant de plus de 5 millions de francs CFA dans les 30 jours suivant leur attribution, ainsi que les noms des bénéficiaires effectifs des entités juridiques concernées (nouveau repère structurel pour septembre 2021).
- Nous assurerons que le niveau des taxes parafiscales sur le secteur des télécommunications n'est pas préjudiciable au développement du secteur et à la mise en œuvre de notre stratégie de digitalisation. Fort du constat que ces taxes étaient précédemment relativement basses comparé aux autres pays de la région, nous les avons augmentés en juin. Cette hausse ayant été jugée excessive par les acteurs du secteur et certains de nos partenaires, nous avons engagé une évaluation de cette augmentation. Une telle évaluation—avec l'aide notamment d'une assistance technique financée par un projet de la Banque mondiale—permettra de déterminer une approche adéquate de la parafiscalité, qui ne nuira pas au développement du secteur et à nos ambitions d'accélérer la digitalisation de l'économie.
- Dans l'optique de renforcer le développement du secteur financier, nous accélérerons la mise en activité du Conseil National Economique et Financier (CNEF) afin de permettre la mise en œuvre des recommandations qu'avait faites le Conseil National du Crédit (CNC). Ces recommandations comprenaient entre autres la création d'un centre d'arbitrage et de médiation ainsi que d'une chambre d'arbitrage au sein du tribunal de commerce chargé des contentieux en matière bancaire et financière. Aussi, dans un contexte où les transactions par téléphonie mobile sont passées de 1.8 à 31.9 milliards de FCFA entre 2017 et 2019, nous continuerons d'encourager ce type de paiement, notamment par le développement d'une infrastructure de fibre optique qui permettra, plus généralement, d'appuyer les efforts des banques dans la numérisation de leurs services. Enfin nous apporterons notre appui au mécanisme de cofinancement pour les prêts aux petites et moyennes entreprises par la création d'un fond national de garantie.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

30. **Nous continuerons à mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers tout en améliorant la coordination avec ces partenaires.** Étant donné l'importance de la transparence et de la gouvernance pour renforcer la chaîne de dépenses publiques, l'assistance technique (AT) fournie par le FMI concernant le suivi de dépenses liées à la Covid-19 sera essentielle dans les mois à venir pour renforcer nos capacités institutionnelles. Nos autres priorités en matière d'AT restent les suivantes : (i) l'amélioration de l'administration des recettes ; (ii) le renforcement de la gestion des finances publiques et l'amélioration de la gouvernance budgétaire et des mécanismes de lutte contre la corruption ; (iii) le renforcement des capacités de programmation macroéconomique et de gestion de la dette ; et (iv) l'amélioration de la qualité des statistiques économiques et financières.

SUIVI DU PROGRAMME

31. **Le suivi du programme continuera à se faire à l'aide de critères de réalisation et d'objectifs quantitatifs et de repères structurels, tels que définis dans le protocole d'accord technique (pièce jointe II) :**

- Conformément à notre engagement de mettre en œuvre toutes les mesures faisant l'objet de repères structurels, nous mettrons en œuvre les mesures suivantes comme **actions préalables** : (i) soumettre au parlement un projet de loi de finances pour 2021 conforme à nos engagements dans le cadre du programme ; (ii) intégrer toutes les déclarations d'impôts des entreprises de 2018 et 2019 dans le système informatique SYSTEMIF ; et (iii) soumettre au Parlement une loi visant à rendre le régime de déclaration de patrimoines conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes.
- Nous proposons que le Conseil d'administration établisse des **critères de réalisation** quantitatifs pour fin décembre 2020 et fin juin 2021, ainsi que des objectifs indicatifs pour fin mars et fin septembre 2021 (tableau 2), et de mettre en œuvre comme repères structurels les mesures présentées dans le tableau 3, qui couvre la période jusqu'à décembre 2021. Afin de disposer de plus de flexibilité pour répondre à d'éventuels manques de liquidité nous proposons de remplacer le critère de réalisation relatif au remboursement des arriérés intérieurs par un objectif indicatif.
- Il est prévu que la troisième **revue** de l'accord au titre de la FEC, portant sur la performance à fin décembre 2020, soit achevée d'ici fin juin 2021 et que la quatrième revue, portant sur la performance à fin juin 2021, soit achevée d'ici fin décembre 2021.
- Nous fournirons aux services du FMI les données et informations statistiques identifiées dans le protocole d'accord technique ci-joint, ainsi que toute autre information qu'ils jugeront nécessaire ou que le service du FMI pourrait demander à des fins de suivi

Tableau 1. République centrafricaine : Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2019 – 2020
(En milliards de FCFA)

	Fin décembre 2019			Fin mars 2020			Fin juin 2020		
	CR	CR ajustée ₆	Réel	Objectif indicatif	CR ajustée ₆	Réel	CR	CR ajustée ₆	Réel
Critères de réalisation quantitatifs									
Financement intérieur des administrations publiques (plafond, total cumulé pour l'année)	-27.0	-26.1	-0.8	17.0	17.0	9.3	-4.0	11.6	3.9
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) ¹	118.0	...	116.1	34.6	...	31.9	70.8	...	60.7
Déficit budgétaire primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-40.9	-40.1	-47.1	-3.6	-3.6	-14.7	-9.4	6.2	-29.3
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	29.5	...	28.5	9.0	...	2.1	18.0	...	7.6
Critères de réalisation continus									
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Non-accumulation d'arriérés extérieurs (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0
Objectifs indicatifs									
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ⁵	25.0	...	22.7	5.9	...	4.7	12.4	...	15.3
Dépenses suivant des procédures extraordinaires (plafond, total cumulé pour l'année)	4.7	...	5.4	1.2	...	1.4	2.5	...	2.3
Pour mémoire : ⁶									
Nouvelle dette extérieure/concessionnelle contractée ou garantie par l'État	6.0	...	0.0	25.0	0.0	0.0	25.0	...	0.0
Appui budgétaire	81.9	...	80.2	0.0	...	0.0	31.1	...	0.0
Recettes de privatisation	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'État.

⁵ Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

⁶ Projections sur une base cumulée.

Tableau 2. République centrafricaine : Critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2020 - 2021
(En milliards de FCFA)

	Fin décembre 2020	Fin mars 2021	Fin juin 2021	Fin septembre 2021	Fin décembre 2021
	CR	Objectif indicatif	CR	Objectif indicatif	Objectif indicatif
Critères de réalisation quantitatifs					
Financement intérieur des administrations publiques (plafond, total cumulé pour l'année)	-16.0	17.0	35.0	14.0	19.0
Recettes intérieures (plancher, total cumulé pour l'année) ¹	115.0	30.0	63.0	98.0	133.0
Déficit budgétaire primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-85.0	-10.0	-25.0	-40.0	-59.0
Critères de réalisation continus					
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non-accumulation d'arriérés extérieurs (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Objectifs indicatifs					
Dépenses sociales (plancher, total cumulé pour l'année) ⁵	35.0	[5.9]	[12.2]	[20]	[28]
Dépenses suivant des procédures extraordinaires (plafond, total cumulé pour l'année)	6.7	1.3	2.7	4.4	6.2
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plancher, total cumulé pour l'année)	18.0	3.0	8.0	15.0	23.0
Pour mémoire :⁶					
Nouvelle dette extérieure/concessionnelle contractée ou garantie par l'État	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Appui budgétaire	76.3	0.0	0.0	43.7	53.3
Recettes de privatisation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités centrafricaines ; estimations des services du FMI.

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État.

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État, nettes des charges d'intérêts et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'État.

⁵ Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses hors salaires dans les secteurs de l'éducation primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la microfinance, l'agriculture, et le développement rural.

⁶ Projections sur une base cumulée.

**Tableau 3. République centrafricaine : Mesures préalables et repères structurels, Janvier 2020–
Septembre 2021**

Mesures	Calendrier	Logique macroéconomique	État d'avancement	Remarques
Repères structurels existants				
Engager un nouveau prestataire de services pour aider les autorités douanières à vérifier la valeur des importations, ainsi qu'à certifier et sécuriser les recettes d'exportations du bois.	Fin janvier 2020	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Non respecté	Achévé en juin 2020
Approuver une législation secondaire pour faciliter la mise en œuvre du nouveau cadre juridique des institutions et entreprises publiques et parapubliques.	Fin mars 2020	Améliorer la surveillance des entreprises publiques	Non respecté	Achévé début octobre 2020
Présenter au parlement un projet de loi de finances rectificative prévoyant l'élimination des sept entités publiques restantes dénuées de justification économique, d'après l'examen de l'IGF	Fin juin 2020	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes	Respecté	Soumis au parlement, qui n'a pas approuvé
Comptabiliser toutes les déclarations d'impôt sur les sociétés de 2018 et 2019 dans le système informatique SYSTEMIF	Fin juin 2020	Réduire la corruption et améliorer le recouvrement des recettes	Non respecté	Devrait se faire d'ici fin octobre 2020
Présenter au parlement une loi alignant le régime de déclaration de patrimoine sur les bonnes pratiques internationales pertinentes	Fin septembre 2020	Améliorer la responsabilisation	Non respecté	Achévé début octobre 2020
Mettre en place des procédures en ligne (déclaration et paiement) pour les grandes entreprises	Fin décembre 2020	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes		
Nouvelles mesures proposées				
Soumettre au parlement un projet de loi de finances 2021 conforme aux engagements du programme	Mesure préalable		Respecté	
Intégrer toutes les déclarations d'impôts des entreprises de 2018 et 2019 dans le système informatique SYSTEMIF	Mesure préalable ¹			
Soumettre au Parlement une loi visant à rendre le régime de déclaration de patrimoines conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes	Mesure préalable ¹			
Mettre en place des procédures en ligne pour les grandes entreprises	Fin décembre 2020	Améliorer la transparence et le recouvrement des recettes		
Publier l'audit des dépenses liées à la COVID-19 qui ont été exécutées en 2020	Fin avril 2021	Améliorer la responsabilisation		
Promulguer l'élimination des sept agences publiques restantes sans justification économique.	Fin avril 2021	Améliorer la gouvernance et l'efficacité des dépenses		
Soumettre à l'Assemblée Nationale une nouvelle loi anti-corruption conforme aux recommandations de la Convention des Nations Unies contre la Corruption	Fin juin 2021	Réduire la corruption		
Publier les résultats des contrôles fiscaux des entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations fiscales.	Fin juin 2021	Réduire la corruption et améliorer le recouvrement des recettes		
Adopter un décret prévoyant la publication en ligne de tous les marchés publics dans un délai de 30 jours suivant leur attribution	Fin septembre 2021	Accroître la transparence budgétaire		

¹ Cette mesure préalable ne sera maintenue que si la mesure n'a pas été appliquée lorsque le rapport des services du FMI est transmis à la direction.

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT) définit les objectifs quantitatifs (critères de réalisation et objectifs indicatifs) et repères structurels qui seront utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme de la République centrafricaine (RCA) présenté dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF).** Le PAT établit aussi le cadre et les délais maximums de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

A. Définitions

2. **Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA** et n'inclut pas les collectivités locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

3. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la pièce jointe de la décision du Conseil d'administration du FMI n°15688-(14/107):

(a) La Dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
- ii. des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

(b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.

(c) **La dette extérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc CFA.

(d) **La dette intérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée en franc CFA.

4. **Dette garantie.** La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

5. **Dette concessionnelle. Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 %.** L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est de 5 %.

6. **Le total des recettes de l'État** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'État aux fins du programme.

7. On entend par **total des dépenses de l'État** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base règlement, sauf indication contraire. Le total des dépenses de l'État inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

8. **Les salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2014, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

9. Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 5 ci-dessus) et qui n'a pas été remboursée conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

10. **Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le

Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.

- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

11. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme étant les arriérés sur les dettes extérieures. Ils représentent la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent.

B. Objectifs quantitatifs

12. **Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF.** Les clauses d'ajustement de ces objectifs sont précisées dans la section D. Sauf indication contraire, tous les critères de réalisation et repères indicatifs sont évalués sur une base cumulée à compter du début de l'année calendaire durant laquelle ils sont fixés.

a) Critères de réalisation

Plafond relatif au financement intérieur net de l'État.

- **Financement intérieur net de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente d'actifs financiers, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et libellés en franc CFA, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire net à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent

l'encaisse en francs CFA, [les comptes chèques postaux], les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

Plancher relatif aux recettes intérieures de l'État

- **Recettes intérieures de l'État :** seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

Plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur.

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Le paiement des arriérés ne rentre pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

Plafond relatif aux nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.

- L'État s'engage à ne pas contracter ou ne pas garantir d'**emprunts non-concessionnels**.

Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce critère de performance quantitatif s'applique de façon continue.

b) Objectifs indicatifs

Plancher relatif aux dépenses sociales.

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'éducation nationale (enseignement primaire, secondaire et supérieur), la santé, l'action sociale (promotion de la femme et de la famille, et actions humanitaires), l'eau et assainissement, la microfinance (PME-PMI), l'agriculture, élevage et le développement rural. Seules les dépenses financées sur ressources intérieures sont prises en compte. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

Plafond relatif aux dépenses faisant l'objet des procédures exceptionnelles

- Ce plafond est fixé à 5 % du total des dépenses hors salaires, service de la dette (principal et intérêts) et sur ressources externes.

Plancher relatif au paiement des arriérés intérieurs

- Le gouvernement s'engage à régler prioritairement les **arriérés intérieurs** qui ont été validés.

c) Poste pour mémoire

Plafond relatif à la nouvelle dette externe concessionnelle contractée ou garantie par l'État

- Le recours à la dette concessionnelle sera limité à des projets d'investissement essentiels au développement du pays et pour lesquels il ne sera pas possible d'obtenir des dons.

d) Clauses d'ajustement des objectifs quantitatifs

13. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers objectifs quantitatifs pour 2020 et des années suivantes** seront ajustés comme suit :

- a. Si le total des recettes de privatisation, de ventes d'actifs financiers, ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
 - i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires ;
 - ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % de ces recettes supplémentaires.
- b. Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
 - i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % des décaissements au-dessus des montants programmés ;
 - ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 % des décaissements au-dessus des montants programmés.
- c. Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivants seront effectués :
 - i. Le plafond relatif au financement intérieur net de l'État sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent au reliquat des décaissements programmés et non-réalisés, c'est-à-dire 50 % des décaissements programmés et non-réalisés ;
 - ii. Le plancher relatif au solde budgétaire primaire intérieur sera ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 % des décaissements programmés et non-réalisés.

C. Repères Structurels

a) *Mesures Préalables*

Ces mesures devront être mises en œuvre préalablement à la discussion de la première et deuxième revues de la FEC par le Conseil d'administration du FMI.

Soumettre au parlement un projet de loi de finances pour l'année 2021 conforme aux engagements du programme.

- Ce projet devra être conforme aux engagements pris dans le paragraphe 23 du MPEF et aux critères de réalisation et objectifs indicatifs fixés pour 2021 (tableau 2).

Intégrer toutes les déclarations d'impôts des entreprises de 2018 et 2019 dans le système informatique SYSTEMIF.

- Toutes les déclarations d'impôts des entreprises au titre des années 2018 et 2019 devront être intégrées dans le système informatique SYSTEMIF.

Soumettre au Parlement une loi visant à rendre le régime de déclaration de patrimoines conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes.

- Cette loi précisera, entre autres, les personnes assujetties à l'obligation de déclaration de patrimoine, l'étendue des actifs qui doivent être déclarés, les modalités de publication des déclarations et les sanctions en cas de non-respect de cette loi.

b) *Repères structurels*

Mettre en place des procédures en ligne pour les grandes entreprises

- Les procédures en ligne de déclarations et de paiements des impôts pour les gros contribuables devront être mises en place avant fin décembre 2020.

Publier en ligne un audit indépendant des dépenses liées à la Covid-19 et exécutées en 2020.

- Cet audit portera sur toutes les dépenses liées à la Covid-19, y compris celles prévues dans la loi de finances rectificative pour 2020. La Cour des comptes conduira cet audit et il devra être publié dans son intégralité sur le site internet du gouvernement d'ici fin avril 2021.

Promulguer l'élimination des sept agences publiques restantes sans justification économique.

- L'élimination de ces sept agences sans justification économique devra être effective d'ici la fin avril 2021. Les sept agences devant être éliminées sont les suivantes : l'Agence Autonome de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEC), le Comptoir des Minéraux et Gemmes (COMIGEM), l'Agence de Stabilisation et de Régulation des Prix des Produits Pétroliers (ASRP), le Fonds National de l'environnement (FNE), le Fonds de Développement Minier (FMN), le Fonds de Développement Agro-Pastoral (FDAP), et Compte d'Affectation Spéciale-Développement Touristique et Artisanal (CAS-DTA).

Soumettre à l'Assemblée Nationale une nouvelle loi anti-corruption conforme aux recommandations de la Convention des Nation Unies contre la Corruption.

- Cette nouvelle loi anti-corruption devra être conforme à la Convention des Nation Unies contre la Corruption et refléter les recommandations afférentes du Groupe d'Action Financière et être soumise au parlement d'ici fin juin 2021.

Publier les résultats des contrôles fiscaux des entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations fiscales.

- Les entreprises devant faire l'objet de ces contrôles sont définies au paragraphe 26 du MPEF. Devront notamment être publiés d'ici fin juin 2021 : le nombre de contrôles effectués, le pourcentage des entreprises en conformité avec leurs obligations fiscales, les montants à recouvrer, le nombre de redressements réalisés, les montants notifiés (moyens, médians, totaux), les domaines d'activités concernés, les volumes de nouveaux contribuables identifiés, et la progression des taux de civisme.

Adopter une circulaire de l'exécution budgétaire mandatant la publication en ligne de tous les marchés publics supérieurs à un montant spécifié dans un délai de 30 jours suivant leur attribution.

- Cette circulaire devra s'appliquer à tous les marchés publics d'un montant supérieur à 5 millions de francs CFA et prévoira la publication de l'intégralité de leurs textes sur le site internet du ministère des Finances et du Budget. En plus des marchés publics, devront notamment être publiés les noms des compagnies les ayant remportés, les noms de leurs propriétaires effectifs, et les critères ayant motivé ce choix. Il devra être approuvé d'ici fin septembre 2021.

D. Communication de données au FMI

15. **Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III.** En outre,

toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

Tableau 1 : République centrafricaine – Communication des données au FMI dans le cadre du financement au titre de la FEC	
Description de données à fournir sous format Excel	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie du gouvernement, réconcilié avec la BEAC	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DES CRITÈRES DE RÉALISATION — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

21 décembre 2020

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko (département Afrique), Seán Nolan (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Marcello Estevão (Association internationale de développement)

Rédigé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)¹

République centrafricaine Analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>Élevé</i>
Risque de surendettement global	<i>Élevé</i>
Niveau de détail dans la notation du risque	<i>Viable</i>
Élément d'appréciation	<i>Non</i>

La République centrafricaine (RCA) demeure exposée à un risque élevé de surendettement extérieur et global, comme le montrait déjà la dernière AVD². Les indicateurs de solvabilité se sont dégradés par rapport aux précédentes AVD tandis que les indicateurs de liquidité dépassent leurs seuils dans le scénario de référence. La sensibilité des indicateurs de la dette aux tests de résistance standards, l'incertitude accrue qui entoure les perspectives économiques du fait de la pandémie, l'environnement sécuritaire volatile et le niveau élevé des passifs conditionnels sont autant de facteurs qui justifient la note de risque élevé. La dette devrait rester viable à moyen terme sous réserve que les autorités poursuivent les politiques économiques et les réformes structurelles auxquelles elles se sont engagées dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. Compte tenu de la situation difficile en termes de dette, les services des deux institutions recommandent que l'État continue s'appuyer en grande partie sur les financements sous forme de dons, les prêts concessionnels devant être envisagés à titre exceptionnel³.

¹ Cette AVD a été réalisée conjointement par le FMI et la Banque mondiale, conformément au CVD-PFR révisé et à la note d'orientation (2017) en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

² [Rapport pays n° 20/137, avril 2020.](#)

³ L'indice composite de la RCA s'élève à 2,42, ce qui révèle une faible capacité d'endettement (tableau 3 du texte).

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. La couverture de la dette du secteur public, conforme à celle de la précédente AVD, présente des insuffisances. Des informations sont disponibles sur les obligations contractuelles de l'administration centrale au titre de ses dettes. Les administrations régionales et locales n'empruntent pas, il n'existe pas de fonds de sécurité sociale garanti par le secteur public et l'État n'a garanti aucune autre dette (tableau 1 du texte).

2. Par rapport à l'AVD précédente, l'encours de la dette à fin 2019 a été revu à la baisse, tandis que quelques passifs conditionnels modestes vont probablement se réaliser. La révision à la baisse de la dette publique, de 47,8 % du PIB à 47,2 % à fin 2019, résulte principalement de la dernière restructuration de la dette due à la Chine, au FIDA et à Telco BG pour un total de 8 milliards de francs CFA.⁴

3. Depuis lors, environ 6 milliards de francs CFA d'arriérés supplémentaires ont été recensés, dont environ 3 milliards de francs CFA au titre de pensions, 2 milliards de francs CFA au titre des salaires d'anciens agents publics de la municipalité de Bangui et du Parlement, et 1 milliard de francs CFA d'arriérés commerciaux.

4. La mise en œuvre du nouveau cadre juridique régissant les entreprises publiques améliorera leur supervision financière, ce qui, avec d'autres mesures, devrait permettre une meilleure couverture de la dette à l'avenir. Les décrets d'application du nouveau cadre juridique organisant le fonctionnement des entreprises et institutions publiques et quasi-publiques ont été pris début octobre et l'unité chargée de la dette continue d'améliorer ses capacités en suivant des formations et en améliorant ses systèmes informatiques avec le soutien des partenaires du développement. L'amélioration de la communication entre l'unité chargée de la dette et le Trésor devrait aussi contribuer à éviter la récurrence des récents retards temporaires intervenus dans le remboursement des obligations au titre de la dette extérieure⁵.

5. Le test de résistance des passifs conditionnels suppose un choc de 15 % du PIB pour sa fraction ajustée (tableau 1 du texte). Ce montant important reflète l'incertitude relative aux dettes et arriérés non garantis des entreprises publiques, à de possibles arriérés intérieurs additionnels et aux risques des marchés financiers. Le choc sur les passifs conditionnels relatifs à la dette des entreprises publiques est fixé à 5 % du PIB (au lieu de 2 % pour sa valeur par défaut) afin de tenir compte des risques accrus associés à la dette non garantie de ces entreprises et à de possibles arriérés de dépenses. Le choc résultant des arriérés intérieurs est fixé à 5 % du PIB afin d'intégrer les carences historiques et persistantes des systèmes de gestion des dépenses

⁴ Hors arriérés antérieurs à l'initiative PPT, l'encours de la dette publique s'élevait à 37,9 % du PIB à fin 2019.

⁵ La politique de la Banque mondiale en matière de financement durable du développement soutient les efforts de l'État visant à renforcer la gouvernance et la surveillance des entreprises publiques, y compris l'audit des états financiers de ces entreprises et la déclaration de leurs dettes.

publiques du pays. Le choc lié au risque des marchés financiers est laissé à la valeur par défaut minimum de 5 % du PIB compte tenu de la petite taille et du peu de profondeur du secteur financier centrafricain et de sa situation financière assez robuste.

Tableau 1 du texte. République centrafricaine : couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance relatif aux passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public		Cochez la cellule	
1 Administration centrale			X
2 Administrations d'États fédérés et locales			X
3 Autres éléments des administrations publiques			
4 dont : administrations de sécurité sociale			X
5 Fonds extrabudgétaires (FEB)			
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)			X
7 Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)			X
8 Dette non garantie des entreprises publiques			

1 Couverture des données sur la dette publique du pays		The central, state, and local governments plus social security, central bank, government-guaranteed debt		
		Utilisés pour		
		Défaut	l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2 Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1		0 percent of GDP	5.0	Possible domestic payment arrears not included in debt stock
3 Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/		2 percent of GDP	5.0	Limited information on SOE's financial position
4 PPP		35 percent of PPP stock	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)		5 percent of GDP	5.0	
Totale (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)			15.0	

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

Source : estimations des services du FMI ; autorités nationales.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE SUR LA DETTE

6. La dette contractée ou garantie par l'État en République centrafricaine poursuit sa décroissance progressive (graphique 1 du texte). Le ratio dette publique/PIB est désormais estimé à 47,2 % à fin 2019 (contre 50 % un an auparavant), tandis que le ratio dette extérieure/PIB reste stable à 36,1 % à fin 2019 (graphique 1 du texte)^{6, 7}. Cependant, une légère augmentation du ratio dette publique/PIB est désormais attendue cette année du fait de la pandémie de COVID-19, suivie d'une reprise de la tendance baissière à compter de 2021.

⁶ La dette extérieure est définie sur la base de la résidence à l'exception des avances de la BEAC, qui sont considérées comme de la dette intérieure, comme dans la dernière AVD réalisée pour la RCA. Mécaniquement, la dette libellée en francs CFA détenue par la BEAC affaiblirait les indicateurs de viabilité de la dette extérieure si elle était considérée comme de la dette extérieure, mais le risque découlant de cette dette est moindre que celui qui résulte de la dette libellée en devises en raison de l'absence de risque de change, des liens institutionnels forts et de la relative facilité de rééchelonnement. Tous les bons du Trésor en circulation sont détenus par des banques du pays et inclus dans la dette intérieure.

⁷ Hors arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE, l'encours de la dette extérieure s'élevait à 26,8 % du PIB à fin 2019. Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE sont dus à des créanciers non-membres du Club de Paris (Argentine, Guinée équatoriale, Iraq, Libye et province chinoise de Taiwan). Ces arriérés devraient être rééchelonnés aux conditions de l'initiative PPTTE. Les autorités poursuivent leurs efforts de bonne foi pour contacter ces créanciers non-membres du Club de Paris.

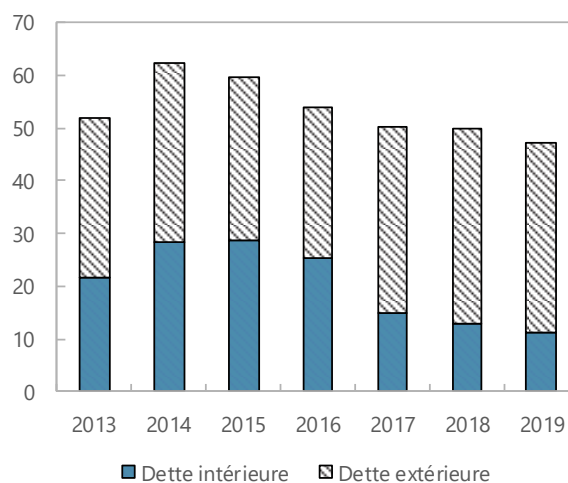
7. L'État n'a pas contracté de nouvel emprunt depuis la dernière AVD.

Hormis le décaissement au titre de la FCR déjà intégré dans l'AVD d'avril 2020, aucun nouvel emprunt n'a été contracté ou décaissé cette année. Les décaissements ont été limités à 9,5 millions de dollars dans le cadre du prêt de la Banque mondiale relatif au projet de transports de la CEMAC, qui a été prolongé jusqu'en février 2020. Les autorités ont accumulé temporairement quelques arriérés de dette extérieure auprès de l'IFAD, qui ont été remboursés depuis. Elles prévoient de renforcer leurs procédures de gestion de la dette afin d'éviter l'accumulation d'arriérés de ce type à l'avenir.

8. Les arriérés antérieurs à l'initiative PPTe et la dette due aux créanciers multilatéraux constituent toujours la majeure partie de la dette extérieure.

Les créanciers multilatéraux, principalement le FMI et la Banque mondiale, détiennent près de la moitié de la dette extérieure. Depuis avril 2020, la RCA a bénéficié d'un allègement du service de la dette due au FMI en vertu du fonds fiduciaire ARC pour une période initiale de 6 mois, qui a ensuite été prolongée de 6 mois supplémentaires, pour un montant total de 8,1 millions de dollars. La dette bilatérale s'élève à 6,7 % du PIB, les principaux créanciers étant l'Arabie saoudite, la Chine, le Congo et l'Inde⁸. Le taux d'intérêt nominal moyen de la dette extérieure s'élevait à 0,5 % en 2020, ce qui reflète la prépondérance des emprunts concessionnels. Plus de la moitié de la dette intérieure est constituée d'avances statutaires et exceptionnelles consenties par la banque centrale, qui ont été regroupées en un seul prêt à rembourser à compter de 2022, conformément aux accords régionaux. Le solde est principalement constitué d'arriérés officiellement reconnus, qui représentent 2,9 % du PIB.

Graphique 1 du texte. République centrafricaine : évolution de la dette du secteur public, 2013-19
(pourcentage du PIB)



Sources : estimations des services du FMI ; autorités nationales.

⁸ L'Arabie saoudite, la Chine et l'Inde ont participé, aux côtés du Koweït, à l'initiative de suspension du service de la dette de la RCA prise par le G-20, pour un montant de 3,5 millions de dollars de mai à décembre 2020.

Tableau 2 du texte. République centrafricaine : composition de la dette du secteur public, 2019
(pourcentage du PIB)

Dette extérieure		Dette intérieure	
Total	36.1	Total	11.1
dont :		dont :	
Dette multilatérale	17.2	Banque centrale	6.0
FMI	9.8	Arriérés	2.9
Banque Mondiale	4.8	Autres	2.2
Autres	2.6		
Dette bilatérale	6.7		
Dette privée	2.9		
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE	9.3		

Sources : autorités centrafricaines ; services du FMI

HYPOTHÈSES MACROÉCONOMIQUES SOUS-JACENTES

9. Par rapport à la FCR, les prévisions de croissance à court terme ont été revues à la baisse pour tenir compte de l'impact économique plus prolongé de la pandémie. Les risques sont orientés à la baisse, en raison en grande partie de l'incertitude entourant la pandémie.

- Le solde des transactions courantes devrait se dégrader en 2020 sous l'effet de la pandémie et d'une hausse des investissements publics financés sur ressources extérieures, mais il devrait se redresser à moyen terme grâce à l'augmentation progressive des exportations.
- Après s'être fortement creusé en 2020 en raison de l'impact de la pandémie sur les recettes intérieures et des dépenses supplémentaires engagées pour l'endiguer, le déficit primaire intérieur devrait se réduire et se stabiliser à 2,5 % du PIB à moyen terme. Les dons devraient décliner progressivement.
- La croissance du PIB réel, qui a stagné en 2020, devrait progressivement se redresser pour atteindre 5 % à moyen terme.

Tableau 3 du texte. République centrafricaine : hypothèses macroéconomiques

	AVD-FCR		AVD actualisée	
	2020-25	2026-40	2020-25	2026-40
	moyenne	moyenne	moyenne	moyenne
	(% du PIB)		(% du PIB)	
Croissance du PIB (variation en pourcentage)	4.2	3.6	3.9	4.3
Déflateur du PIB (variation en pourcentage)	2.8	2.7	2.4	2.5
Compte courant hors intérêts	-5.6	-3.0	-6.0	-3.4
Exportations	14.9	15.3	14.7	15.5
Solde primaire	-0.8	-1.0	-0.9	-1.0
Recettes et dons	18.2	16.5	18.5	16.6

Source : estimations et projections des services du FMI

10. Aucune modification majeure n'a été apportée aux projections macroéconomiques à long terme depuis la dernière AVD (tableau 2 du texte).

- Les projections relatives au secteur extérieur restent globalement inchangées. Les transferts courants devraient diminuer, tandis que les IDE, qui sont faibles, devraient croître progressivement. Dans l'ensemble, le déficit des transactions courantes hors intérêts devrait atteindre 3 % du PIB à long terme grâce à l'augmentation des exportations attendue des réformes visant à améliorer les diversifier et à accroître la valeur des exportations existantes.
- Les recettes intérieures devraient progressivement augmenter pour atteindre 14 % du PIB à la fin de la période de projection. L'amélioration à long terme de la collecte des recettes intérieures est attribuée à la mise en œuvre de repères structurels budgétaires (de la numérisation au renforcement de la législation) et à la réception d'une assistance technique aux fins de l'amélioration de la collecte et de la qualité des données. L'excédent budgétaire primaire devrait se muer en un déficit de 1 % du PIB à long terme à mesure du déclin progressif des dons.
- Après une forte hausse à court terme, les dons budgétaires devraient diminuer à long terme et passer de 7,5 % du PIB en moyenne sur la période 2020-25 à 2 % du PIB d'ici 2040. Les besoins de financement à court terme sont couverts par les retraits de dépôts tandis que 80 % des besoins à plus long terme devraient être couverts par des emprunts extérieurs concessionnels, avec une baisse progressive du degré de concessionnalité, les 20 % restants étant couverts par des emprunts intérieurs.
- Les projections de croissance à long terme (2026-40) ont été légèrement relevées, de 3,6 % dans la précédente AVD à 4,3 %, afin de mieux les aligner sur celles des pays comparables. Cela implique une modeste progression du PIB par habitant car la croissance de la population est estimée à 2,5 % environ à long terme.

11. Les outils de réalisme ne signalent aucun risque significatif autour du scénario de référence (graphiques 3 et 4). Les projections relatives à la dette extérieure contractée ou garantie par l'État et à la dette publique concordent avec celles de la précédente AVD. Les facteurs contribuant à la dynamique de la dette apparaissent globalement conformes aux contributions historiques. Les modifications imprévues de la dette extérieure ne sont pas éloignées de la médiane des PFR. La trajectoire budgétaire envisagée correspond aux performances historiques et à l'expérience d'autres PFR. Il faut également souligner que dans le cas de la RCA, les variations du solde primaire ne sont pas toujours un bon indicateur pour évaluer l'impact de la politique budgétaire. De ce fait, en raison de l'augmentation des subventions aux programmes, le solde primaire en 2020 devrait être essentiellement identique à celui de 2018, tandis que la politique budgétaire va vraisemblablement s'avérer plus expansionniste (avec une baisse des recettes intérieures et une forte hausse des dépenses).

Tableau 4 du texte. République centrafricaine : calcul de l'indicateur composite et des seuils

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composante
EPIN	0.385	2.524	0.97	40%
Taux de croissance réel (en Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	2.719	4.188	0.11	5%
Couverture des importations par les réserves^2 (en pourcentage)	4.052	31.303	1.27	52%
Envois de fonds (en pourcentage)	-3.990	9.799	-0.39	-16%
Croissance économique mondiale (en	2.022	0.000	0.00	0%
	13.520	3.499	0.47	19%
CI Score			2.44	100%
Note CI			Faible	

Seuils d'endettement EXTÉRIEUR	Faible	Moyen	Fort
VA de la dette en % de			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Debt service in % of			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23

Repère dette publique TOTALE	Faible	Moyen	Fort
VA du total de la dette publique en % du PIB	35	55	70

Sources : estimations des services du FMI ; *Évaluation de la politique et des institutions nationales* de la Banque mondiale ; autorités nationales

VIABILITE DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

12. Comparativement aux précédentes AVD, la solvabilité s'est dégradée car le ratio VA de la dette extérieure/exportations dépasse le seuil dans le scénario de référence actuel

(graphique 1). Dans le scénario de référence, le ratio VA de dette extérieure/exportations dépasse le seuil et recule par rapport à leur niveau initial sur la période de projection. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB reste inférieur au seuil dans le scénario de référence et dépasserait le seuil pour le test de résistance standard le plus extrême (combinaison d'un choc sur la croissance, le solde primaire, les exportations, les autres flux non générateurs de dette et d'une dépréciation). La fixation des variables clés à leur valeur moyenne historique produirait une tendance clairement haussière des deux ratios de dette, principalement attribuable à la taille des chocs et conflits survenus par le passé (tels que la crise de 2013).

13. Les indicateurs de liquidité de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dépassent leurs seuils pendant cinq ans environ dans le scénario de référence

(graphique 1). Le ratio service de la dette extérieure/exportations dépasse le seuil entre 2024 et 2028 sous l'effet d'une augmentation significative du service de la dette au cours de cette période liée à la fin du différé d'amortissement d'un prêt, ainsi que de remboursements conséquents au FMI. La trajectoire du ratio service de la dette extérieure/recettes est similaire, bien que l'ampleur du dépassement soit un peu moindre. Les deux dépassements sont comparables à ceux de la précédente AVD d'avril 2020, mais ils ont été accentués par le décaissement au titre de la FCR par rapport à la date de la demande au titre de la FEC. Ces dépassements ont aussi été accentués à la marge par rapport à la précédente AVD d'avril 2020 sous l'effet conjugué de l'augmentation du service de la dette en 2022-24 consécutive à la suspension du service de la dette (ISSD), qui a été reporté à ces années, et de la baisse des recettes en 2024-28 due à l'effet cumulé de taux de croissance plus faibles en 2020 et 2021 par rapport à l'AVD au titre de la FCR. Des dépassements significatifs et persistants du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes se produiraient dans le scénario historique et dans le test de résistance standardisé le plus extrême (chocs standardisés sur les exportations et la croissance respectivement).

B. Analyse de viabilité de la dette publique

L'indicateur de la dette contractée ou garantie par l'État totale reste très inférieur à sa valeur de référence dans le scénario de référence

(graphique 2). En outre, le ratio VA de la dette/recettes décline sur la période de projection. Le ratio service de la dette/recettes et donc devrait augmenter jusqu'en 2025 sous l'effet du début du remboursement des avances exceptionnelles et statutaires consenties par la BEAC et du montant plus élevé des paiements au titre du service de la dette extérieure. Un choc standardisé sur la croissance déclencherait un dépassement du seuil du ratio VA de la dette/PIB et entraînerait une augmentation significative

du ratio VA de la dette/recettes⁹. Il faut également souligner que les passifs conditionnels pourraient dégrader les indicateurs de la dette publique. L'ajout de la dette intérieure à l'analyse ne modifie pas le risque global de surendettement.

CONCLUSION

14. La RCA demeure exposée à un risque élevé de surendettement extérieur et à un risque global élevé de surendettement. Les indicateurs de solvabilité se sont dégradés par rapport aux précédentes AVD. La capacité de la RCA à assurer le service de sa dette est fortement contrainte par la faiblesse de la mobilisation des recettes et de la base d'exportation, les ratios service de la dette extérieure/exportations et service de la dette extérieure/recettes dépassant leurs seuils respectifs dans le scénario de référence.

15. Plusieurs autres considérations confortent la note de risque élevé. Les projections macroéconomiques sont très incertaines, car une résurgence de la pandémie n'est pas exclue et la situation sur le plan de la sécurité reste très volatile. Les tests de résistance standardisés soulignent eux aussi la sensibilité des indicateurs de la dette aux hypothèses retenues. Une croissance plus faible des exportations ou de nouvelles révisions du PIB réel produiraient une dégradation significative des indicateurs de viabilité de la dette avec de multiples dépassements des seuils. En outre, des passifs conditionnels non négligeables, essentiellement associés aux entreprises publiques, pourraient se matérialiser.

16. Les autorités souscrivent globalement à cette évaluation. Elles pensent elles aussi que la capacité de service de la dette de la RCA est restreinte et elles tiennent à renforcer le suivi de la dette ainsi qu'à mobiliser des recettes intérieures et des dons pour couvrir leurs besoins de financement dans la plus grande mesure possible.

⁹ Le choc suppose que la croissance du PIB réel est inférieure d'un écart-type à sa moyenne historique dans la deuxième et la troisième années de la période de projection.

Tableau 1. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017–40
(% du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections							Moyenne 8/		
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	35.5	37.2	36.1	37.3	36.9	34.8	33.2	31.9	31.0	28.1	23.4	28.6	31.9
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	35.5	37.2	36.1	37.3	36.9	34.8	33.2	31.9	31.0	28.1	23.4	28.6	31.9
Variation de la dette extérieure	0.4	1.8	-1.1	1.2	-0.3	-2.2	-1.6	-1.2	-0.9	-0.4	0.0		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	2.9	3.9	3.8	7.1	3.9	2.6	2.5	2.6	2.8	0.0	-0.3	6.0	2.5
Déficit extérieur courant hors intérêts	7.7	7.8	4.8	7.4	5.9	5.4	5.4	5.3	5.4	2.9	2.8	7.1	5.0
Déficit de la balance des biens et services	16.4	17.8	18.3	19.4	17.0	16.0	15.5	15.4	14.9	11.2	9.0	15.0	14.5
Exportations	15.9	15.9	15.8	13.6	14.2	15.0	15.0	15.0	15.3	16.1	14.5		
Importations	32.4	33.7	34.1	33.0	31.2	31.0	30.5	30.3	30.2	27.3	23.5		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-8.8	-9.9	-13.6	-12.0	-11.1	-10.5	-10.1	-9.9	-9.4	-8.1	-5.8	-7.8	-9.4
<i>dont : officiels</i>	-3.2	-4.4	-7.3	-7.4	-5.6	-5.2	-4.7	-4.2	-3.8	-3.8	-3.0	-0.1	-0.1
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.4	-0.1	-0.1
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-0.8	-0.8	-1.1	-0.4	-1.0	-1.3	-1.4	-1.4	-1.3	-1.9	-2.4	-1.3	-1.4
Dynamique endogène de la dette 2/	-4.1	-3.1	0.2	0.2	-1.0	-1.5	-1.4	-1.3	-1.3	-0.9	-0.0		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.1	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-1.4	-1.2	-1.1	0.0	-1.2	-1.7	-1.6	-1.5	-1.5	-1.1	-0.9		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-2.8	-2.0	1.2		
Résiduel 3/	-2.5	-2.2	-5.0	-6.0	-4.2	-4.7	-4.1	-3.9	-3.7	-0.4	0.3	-3.2	-3.2
<i>dont : financement exceptionnel</i>	0.2	0.0	0.0	-0.5	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	18.2	20.1	20.2	19.4	18.6	17.7	16.8	13.9	14.6		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	115.2	147.9	142.3	129.2	123.9	118.1	110.0	86.4	100.2		
Ratio service de la dette CGE/exportations	1.7	3.9	3.7	6.6	6.1	8.1	8.3	10.8	12.0	7.6	5.8		
Ratio service de la dette CGE/recettes	3.6	7.0	6.6	10.5	9.3	11.8	11.6	14.8	16.5	10.2	6.1		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	148.8	173.7	96.4	182.2	148.5	149.4	156.7	181.8	205.5	105.8	114.1		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.5	3.8	3.0	0.0	3.5	5.0	5.0	5.0	5.0	4.2	4.2	-0.2	4.2
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	8.6	6.0	-3.0	2.1	7.4	3.2	2.8	2.5	2.4	2.5	2.6	2.5	2.9
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.2	1.1	0.7
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	0.3	10.2	-1.3	-11.7	15.9	14.7	7.7	7.5	9.7	6.8	5.7	6.1	7.7
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	6.8	14.6	1.0	-1.2	5.2	7.6	6.2	7.0	7.1	4.6	5.8	7.8	5.1
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	40.8	35.9	37.6	53.1	53.3	53.2	46.0	33.6	...	47.3
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	7.8	8.9	8.7	8.5	9.3	10.2	10.7	10.9	11.1	12.0	13.7	8.0	10.8
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	14434.2	24576.8	9719.7	346.6	238.7	236.3	235.2	233.7	238.4	251.7	230.0		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 6/	14.9	9.8	8.7	8.4	8.2	7.9	6.1	2.9	...	8.4
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 6/	86.3	82.8	89.2	90.2	87.5	85.2	82.0	68.0	...	84.8
PIB nominal (milliards de dollars EU)	2,072	2,280	2,277	2,324	2,584	2,801	3,023	3,252	3,496	4,906	9,518		
Croissance du PIB nominal en dollars	13.5	10.0	-0.1	2.1	11.1	8.4	7.9	7.6	7.5	6.8	6.9	2.1	7.2
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	18.2	20.1	20.2	19.4	18.6	17.7	16.8	13.9	14.6		
En pourcentage des exportations	115.2	147.9	142.3	129.2	123.9	118.1	110.0	86.4	100.4		
Ratio service de la dette/exportations	1.7	3.9	3.7	6.6	6.1	8.1	8.3	10.8	12.0	7.6	5.8		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	413.4	468.3	522.4	543.9	561.5	575.1	587.9	681.4	1385.1		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	2.4	2.3	0.8	0.6	0.5	0.4	0.8	1.3		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	7.3	6.0	5.9	6.2	6.3	7.6	7.0	6.6	6.3	3.2	2.7		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[-g - p(1+g) + \epsilon\alpha(1+r)] / (1+g+p+g)$ multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel; p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU; ϵ = appréciation nominale de la monnaie locale, et α = part de la dette extérieure libellée en monnaie locale dans la dette extérieure totale.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	En fonction de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

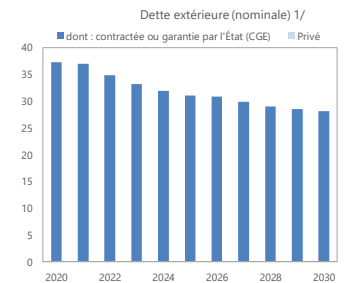
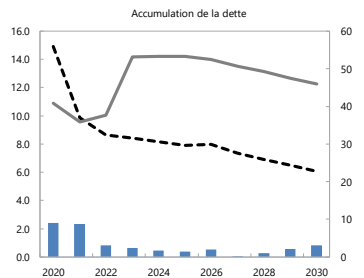
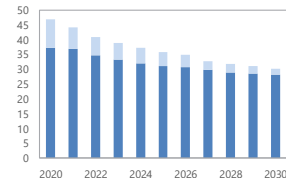


Tableau 2. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2017–40
(% du PIB, sauf indication contraire)

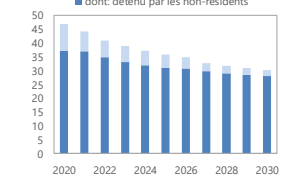
	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030	2040	Scénario historique	Projections
Dette du secteur public 1/	50.3	50.0	47.2	46.8	44.1	40.9	38.8	37.2	35.8	30.2	27.1	44.6	36.7
dont : libellée en devises	35.5	37.2	36.1	37.3	36.9	34.8	33.2	31.9	31.0	28.1	23.4	28.6	31.9
Variation de la dette du secteur public	-3.6	-0.2	-2.9	-0.4	-2.7	-3.2	-2.1	-1.7	-1.3	-0.8	0.3		
Flux générateurs d'endettement identifiés	-7.9	0.0	-3.0	1.1	-2.0	-2.9	-2.0	-1.6	-1.3	-0.8	0.3	0.7	-1.2
Déficit primaire	0.7	0.6	-1.8	2.1	1.0	0.1	0.3	0.8	1.3	0.9	1.5	0.8	0.9
Recettes et dons	12.8	16.6	18.3	21.8	18.0	18.3	18.1	17.7	17.4	16.9	15.9	13.9	17.9
<i>dont : dons</i>	5.0	7.8	9.6	13.3	8.7	8.0	7.4	6.8	6.3	4.9	2.2		
Dépenses primaires (hors intérêts)	13.5	17.2	16.6	23.9	18.9	18.3	18.3	18.6	18.7	17.8	17.5	14.6	18.8
Dynamique automatique de la dette	-8.6	-0.8	-1.4	-0.5	-2.3	-2.8	-2.6	-2.4	-2.2	-1.6	-1.2		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-5.2	-2.2	-2.2	-0.5	-2.3	-2.8	-2.6	-2.4	-2.2	-1.6	-1.2		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-2.8	-0.3	-0.8	-0.5	-0.7	-0.7	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4	-0.1		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-2.3	-1.8	-1.4	0.0	-1.6	-2.1	-2.0	-1.8	-1.8	-1.2	-1.1		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-3.5	1.3	0.9		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.2	0.1	-0.5	-0.6	-0.2	0.3	-0.1	-0.3	0.0	0.0	0.0	-0.1
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Recognition of arrears	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	0.0	0.0	0.0	-0.3	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Change in deposits	0.0	0.2	0.1	-0.5	-0.3	-0.2	0.3	-0.1	-0.3	0.0	0.0		
Résiduel	4.3	-0.2	0.1	-1.4	-0.7	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	1.9	-0.4
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	29.4	29.1	27.3	25.6	24.3	22.9	21.7	16.0	18.2		
Ratio VA de la dette public/recettes et dons (en %)	160.1	133.7	152.0	140.1	134.2	129.5	124.4	94.6	114.4		
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 3/	9.1	18.7	17.1	12.4	17.5	12.7	13.2	17.5	20.8	15.6	16.4		
Besoin de financement brut 4/	1.9	3.9	1.5	4.8	3.7	2.3	2.6	3.9	4.9	3.4	4.1		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.5	3.8	3.0	0.0	3.5	5.0	5.0	5.0	5.0	4.2	4.2	-0.2	4.2
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8	1.3	1.1	0.7
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-5.3	-0.4	-0.7	-0.2	-0.4	0.1	0.3	0.7	1.1	3.3	5.3	-1.9	1.2
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-10.9	4.0	2.4	2.9	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	6.4	1.3	2.4	2.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.6	4.5	2.4
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	22.4	31.9	-0.8	44.3	-18.1	1.6	5.1	6.2	5.9	3.1	4.4	3.1	5.7
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	4.4	0.8	1.1	2.5	3.7	3.2	2.4	2.5	2.6	1.7	1.2	2.1	2.5
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		

Définition de la dette extérieure/intérieure	En fonction de la résidence
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Non

Dette du secteur public 1/
■ dont: en monnaie nationale
■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents
■ dont: détenu par les non-résidents



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public: Administration centrale, administrations d'États fédérés et administrations locales plus administrations de sécurité sociale0 Dette garantie par l'État. Définition de la dette extérieure/intérieure est Residency-based.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

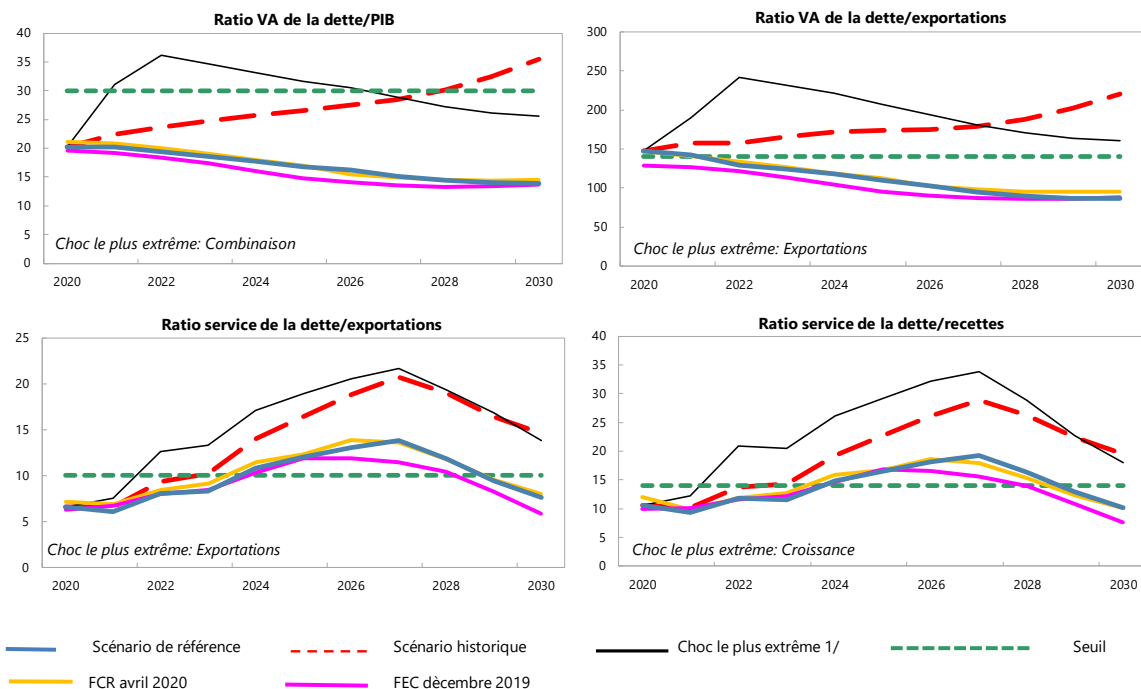
3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-): excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Graphique 1. République centrafricaine : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2020-30



Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Choc d'engagements		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base 2/	n.a.	n.a.
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note: "Yes" indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

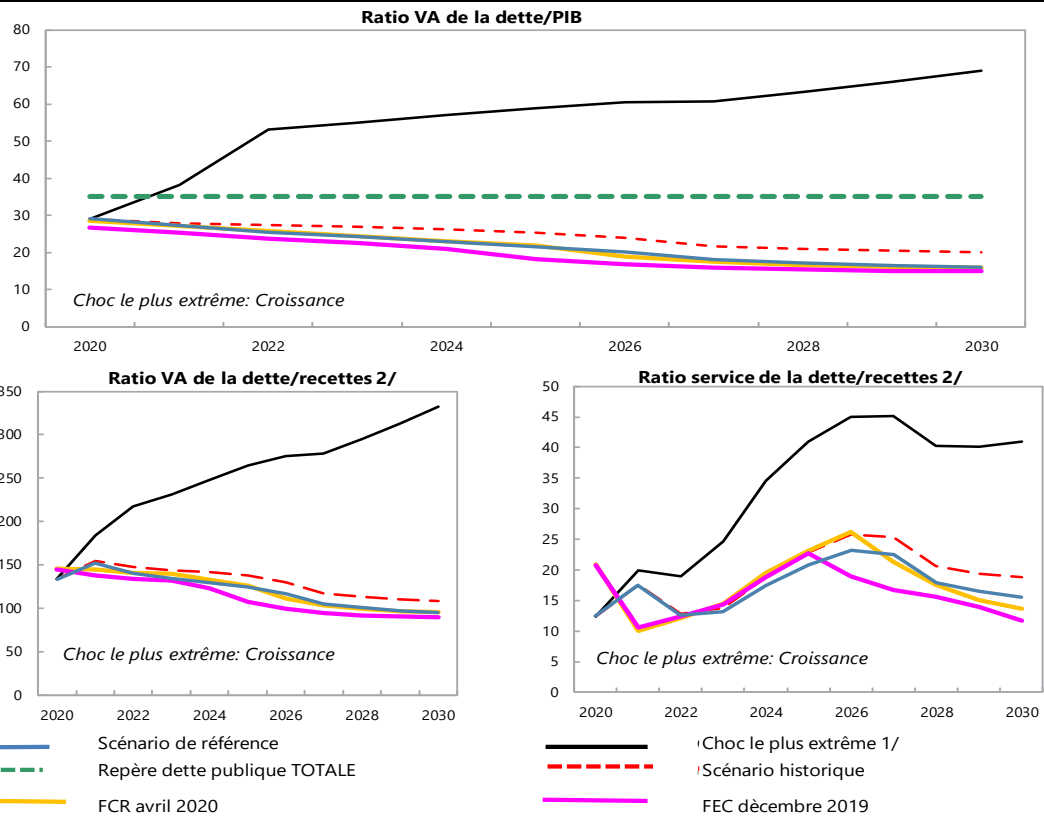
Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	0.7%	0.8%
Taux d'actualisation, dollars EU	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6

* Note: Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

- 1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.
- 2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base

Graphique 2. République centrafricaine : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2020-30



Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	76%	76%
Dette intérieure à moyen et long terme	8%	8%
Dette intérieure à court terme	16%	16%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	0.7%	0.8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	30	30
Période de grâce moyenne (minimum 1)	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5.8%	5.4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	2	2
Période de grâce moyenne	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	2.6%	2.0%

* Note : dans le AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les test de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2030. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Tableau 3. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2020-30

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	20	20	19	19	18	17	16	15	14	14	14
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	20	22	24	25	26	26	27	28	30	33	35
A2. FEC décembre 2019	20	19	18	17	16	15	14	14	13	13	14
A3. FCR avril 2020	21	21	20	19	18	17	16	15	15	14	15
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	20	26	34	33	31	30	29	27	25	25	25
B2. Solde primaire	20	21	21	20	20	19	18	17	16	16	15
B3. Exportations	20	22	24	23	22	21	20	19	18	17	17
B4. Autres flux 3/	20	24	27	26	25	24	23	22	21	20	19
B5. Dépréciation	20	25	21	20	19	18	17	16	15	15	15
B6. Combinaison de B1-B5	20	31	36	35	33	32	31	29	27	26	26
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	20	26	26	25	24	23	23	21	21	20	20
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	148	142	129	124	118	110	103	95	90	87	86
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	148	157	157	165	172	173	175	178	188	202	221
A2. FEC décembre 2019	129	127	122	114	105	95	91	87	86	86	88
A3. FCR avril 2020	147	141	133	127	119	112	103	99	96	95	95
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	148	142	129	124	118	110	103	95	90	87	86
B2. Solde primaire	148	147	139	136	131	121	114	106	100	97	96
B3. Exportations	148	190	241	232	221	207	194	181	171	164	160
B4. Autres flux 3/	148	172	182	175	167	157	147	138	130	124	120
B5. Dépréciation	148	142	110	106	100	93	87	80	75	74	74
B6. Combinaison de B1-B5	148	204	160	206	197	185	173	161	151	145	142
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	148	182	171	169	163	153	144	134	128	125	123
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	7	6	8	8	11	12	13	14	12	9	8
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	7	7	9	10	14	16	19	21	19	16	15
A2. FEC décembre 2019	6	7	8	8	10	12	12	11	10	8	6
A3. FCR avril 2020	7	7	8	9	11	12	14	14	12	10	8
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	7	6	8	8	11	12	13	14	12	9	8
B2. Solde primaire	7	6	8	8	11	12	13	14	12	10	8
B3. Exportations	7	8	13	13	17	19	21	22	19	17	14
B4. Autres flux 3/	7	6	8	9	11	13	14	14	14	12	10
B5. Dépréciation	7	6	8	8	11	12	13	14	12	8	7
B6. Combinaison de B1-B5	7	7	11	12	15	17	18	19	18	15	12
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	7	6	9	9	11	13	14	14	12	10	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	10	9	12	12	15	17	18	19	16	13	10
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	10	10	14	14	19	23	26	29	26	22	20
A2. FEC décembre 2019	10	10	12	12	15	17	17	16	14	11	8
A3. FCR avril 2020	12	10	12	13	16	17	19	18	15	12	10
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	10	12	21	20	26	29	32	34	29	23	18
B2. Solde primaire	10	9	12	12	15	17	18	19	17	14	11
B3. Exportations	10	9	12	12	16	17	19	20	18	15	12
B4. Autres flux 3/	10	9	12	13	16	17	19	20	19	17	14
B5. Dépréciation	10	12	15	14	18	20	22	24	20	14	11
B6. Combinaison de B1-B5	10	12	19	18	23	26	28	30	28	23	18
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	10	9	13	12	16	17	19	20	17	13	11
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en SEU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. République centrafricaine : analyse de sensibilité pour des indicateurs clés de la dette publique, 2020-30

	Projections 1/										
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	29	27	26	24	23	22	20	18	17	17	16
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	29	28	27	27	26	25	24	22	21	20	20
A2. FEC décembre 2019	27	25	24	23	21	18	17	16	15	15	15
A3. FCR avril 2020	28	27	26	24	23	22	19	18	17	16	16
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	29	38	53	55	57	59	61	61	63	66	69
B2. Solde primaire	29	29	28	27	25	24	22	20	19	18	18
B3. Exportations	29	29	30	28	27	25	24	22	21	20	19
B4. Autres flux 3/	29	31	33	32	30	29	27	25	24	22	21
B5. Dépréciation	29	33	30	27	25	22	20	16	14	13	11
B6. Combinaison de B1-B5	29	30	32	32	30	29	28	25	24	23	23
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	29	37	34	32	30	29	27	25	24	23	22
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	134	152	140	134	130	124	117	105	101	97	95
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	134	154	147	144	141	138	130	117	113	110	108
A2. FEC décembre 2019	144	137	134	132	123	107	100	94	92	90	90
A3. FCR avril 2020	146	144	141	140	133	126	111	104	99	97	95
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	134	184	217	231	247	264	275	279	295	313	332
B2. Solde primaire	134	161	156	148	143	138	130	117	112	108	105
B3. Exportations	134	160	163	156	151	146	138	125	120	116	112
B4. Autres flux 3/	134	175	183	176	171	166	157	144	138	132	127
B5. Dépréciation	134	189	170	157	145	133	116	96	85	76	69
B6. Combinaison de B1-B5	134	164	163	164	160	156	150	137	133	129	127
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	134	206	188	177	171	166	157	143	138	134	131
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	12	17	13	13	18	21	23	22	18	16	16
A. Scénarios de rechange											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2020-2030 2/	12	18	13	14	19	23	26	25	21	19	19
A2. FEC décembre 2019	21	11	12	14	19	23	19	17	16	14	12
A3. FCR avril 2020	21	10	12	14	20	23	26	21	17	15	14
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	12	20	19	25	35	41	45	45	40	40	41
B2. Solde primaire	12	17	14	16	19	22	23	23	18	17	16
B3. Exportations	12	17	13	14	18	21	23	23	19	18	17
B4. Autres flux 3/	12	17	13	14	18	21	24	23	20	19	18
B5. Dépréciation	12	18	15	15	20	24	27	27	21	19	17
B6. Combinaison de B1-B5	12	18	14	15	22	27	29	29	24	23	22
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	12	17	26	22	21	23	24	23	19	17	16
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

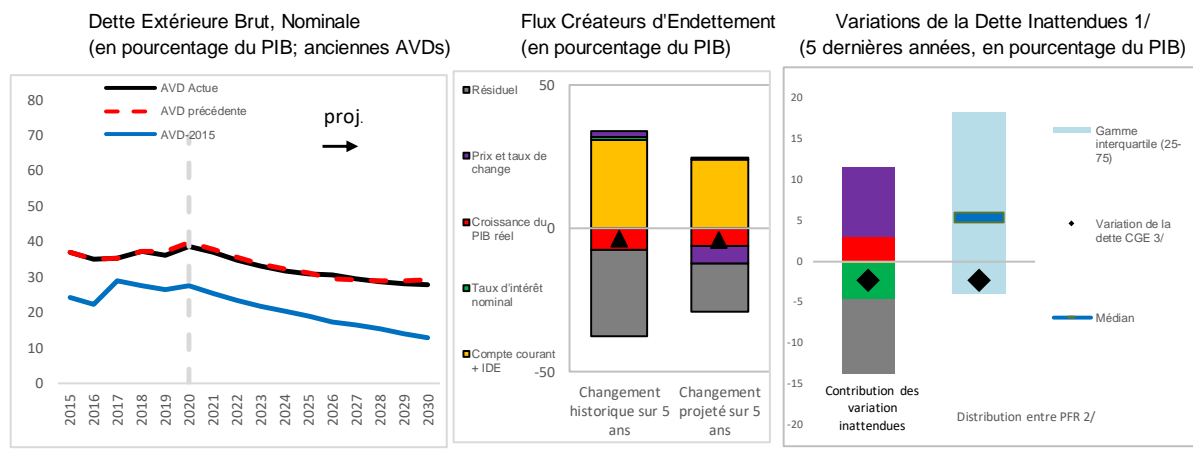
Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

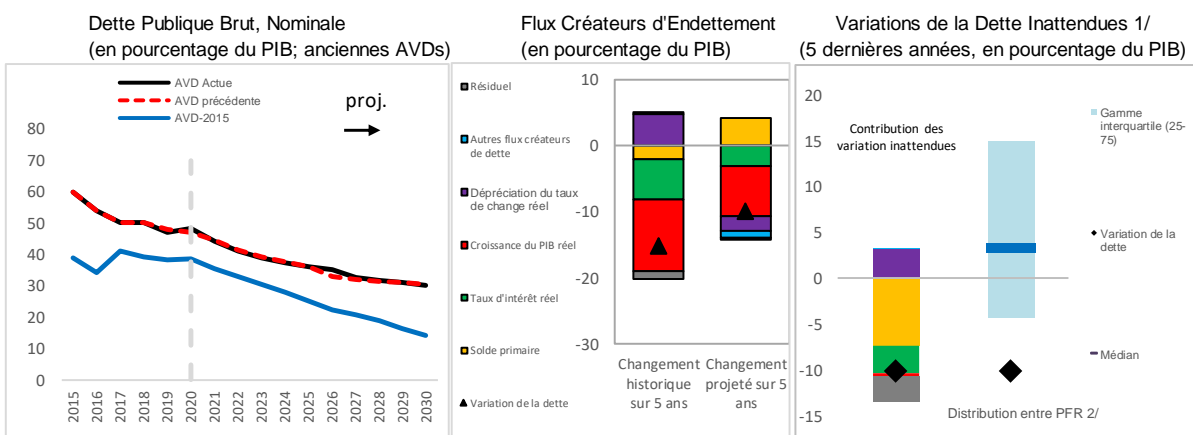
2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Graphique 3. République centrafricaine : déterminants de la dynamique de la dette, scénario de référence



Deette publique



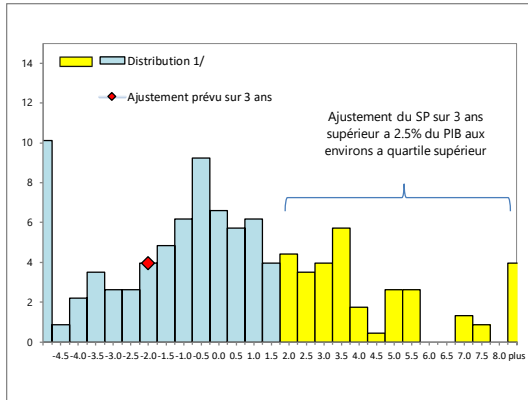
1/ Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVDs PFR ont été produits.

3/ Étant donné le niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait être en grande partie expliquée par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

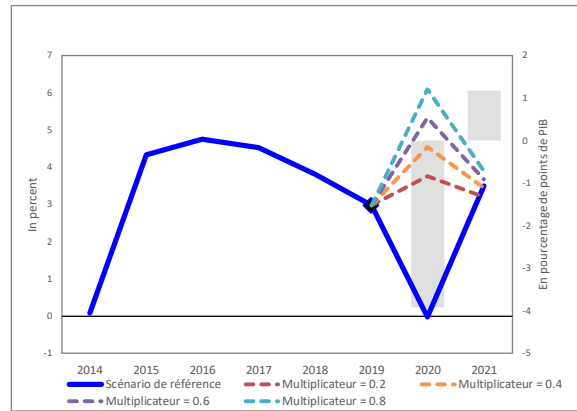
Graphique 4. République centrafricaine : outils de réalisme

Ajustement sur 3 ans du solde primaire
(points de pourcentage du PIB)



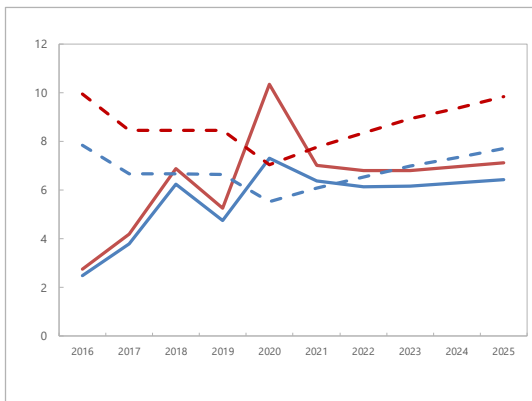
1/ Les données couvrent les programmes financés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement triennal à partir de la création du programme est couverte sur l'axe horizontal; le pourcentage d'échantillon est couvert sur l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



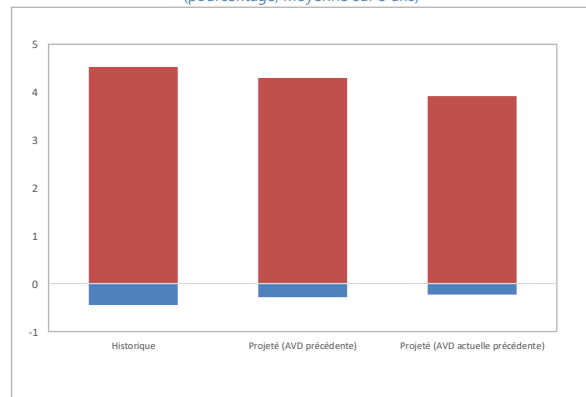
1/ Les barres renvoient à l'ajustement budgétaire annuel projeté et les lignes montrent les trajectoires possibles de croissance du PIB réel sous différents multiplicateurs budgétaires.

Taux de l'Investissement Public et Privé
(en pourcentage du PIB)



— Investissement public - AVD précédente — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel
(pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PREMIÈRE ET DEUXIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION — INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Établi par

le département Afrique

1. **Les présentes informations supplémentaires reposent sur une évaluation par les services du FMI de la capacité de l'institution à fournir un financement à la République centrafricaine malgré ses arriérés bilatéraux officiels envers la Libye.** Elles ne modifient en rien l'évaluation par les services du FMI des politiques économiques et les recommandations contenues dans le rapport.
2. **Les autorités libyennes ont informé les services du FMI de leur objection à l'octroi d'un financement du FMI à la République centrafricaine, mais les services du FMI estiment que le Fonds peut néanmoins accorder un financement au pays.** Dans le cadre de sa politique en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés, en l'absence de consentement d'un créancier, le FMI ne peut accorder de prêts aux pays en situation d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels que dans des conditions bien précises. Dans le cas des arriérés de la République centrafricaine envers la Libye, les services du FMI estiment que ces conditions sont remplies. Plus précisément, les arriérés étant liés à la participation du secteur officiel dans le cadre d'un accord non représentatif du Club de Paris, les services du FMI ont dû déterminer si un ensemble de trois critères était respecté. L'évaluation détaillée par les services du FMI est présentée dans le présent document, qui sera joint au rapport des services. Ceux-ci continuent de souscrire à l'achèvement des première et deuxième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, nonobstant les arriérés bilatéraux officiels de la République centrafricaine envers la Libye.

Annexe 1. Octroi d'un prêt en cas d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels

Les services du FMI considèrent que les conditions sont remplies pour que le FMI octroie un financement à la République centrafricaine conformément à la politique en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés envers des créanciers bilatéraux officiels, nonobstant les arriérés du pays envers la Libye. En particulier :

- **Un appui financier du rapide de la part du FMI est considéré essentiel, et le pays membre poursuit des politiques économiques appropriées.** La République centrafricaine continue de faire face à de graves difficultés macroéconomiques, qui ont été accentuées par la pandémie, et à des rigidités structurelles profondément ancrées qui entravent sa croissance. L'aide financière du FMI est jugée essentielle pour permettre à la République centrafricaine d'opérer un ajustement ordonné en satisfaisant le besoin de financement prolongé de sa balance des paiements, en catalysant l'aide extérieure et en soutenant la mise en œuvre réussie de son programme. Les politiques économiques menées par la République centrafricaine dans le cadre de son actuel programme appuyé au titre de la facilité élargie de crédit vise à renforcer la stabilité macroéconomique et la viabilité extérieure au moyen de réformes budgétaires et structurelles consistant notamment à accroître les recettes intérieures, à améliorer la gestion des finances publiques et l'efficacité des dépenses, à remettre en état ou à mettre en place des infrastructures et des services publics de base, et à améliorer la gouvernance et le climat des affaires ;
- **Le pays débiteur déploie des efforts de bonne foi pour conclure un accord avec le pays créancier en ce qui concerne une contribution compatible avec les paramètres du programme appuyé par le FMI :**
 - *pour ce qui est du processus*, les autorités centrafricaines ont contacté par courrier les autorités libyennes (la plus récente lettre date du 8 janvier 2021), pour leur proposer d'entamer une collaboration en vue d'un apurement des arriérés. Les informations pertinentes ont été communiquées aux autorités libyennes en temps opportun. Les autorités centrafricaines sont déterminées à continuer de déployer leurs efforts de bonne foi jusqu'à ce que tous les arriérés soient apurés ;
 - *les conditions proposées* par les autorités centrafricaines aux autorités libyennes sont conformes aux objectifs du programme appuyé par le FMI en matière de financement et d'endettement, et ne donneraient pas lieu à des contributions de financement dont les montants seraient supérieurs à ceux prévus dans ce programme. Elles prévoient une contribution qui n'est pas disproportionnée par rapport à celles sollicitées auprès d'autres créanciers bilatéraux officiels au moment de l'opération relevant de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPT). En effet, les autorités cherchent à obtenir de la Libye des conditions exactement similaires, à savoir une annulation de 94 % de la dette ;

- **la décision d’octroyer un financement en dépit des arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif excessif sur la capacité du FMI à mobiliser des financements officiels à l’avenir.**

La contribution sollicitée auprès de la Libye ne représentait pas la majorité des contributions de financement à obtenir auprès de créanciers bilatéraux officiels dans le contexte de l’opération relevant de l’initiative PPTe. La Libye ne semble pas présenter d’antécédents solides en ce qui concerne les contributions apportées dans le cadre de programmes appuyés par le FMI (elle n’a procédé qu’à cinq restructurations au titre de l’initiative PPTe sur un total de 18 pays débiteurs ayant atteint le point d’achèvement). Par conséquent, selon les services du FMI, l’octroi d’un financement à la République centrafricaine en dépit des arriérés ne devrait pas avoir un effet négatif excessif sur la capacité du FMI à mobiliser des financements à l’avenir, compte tenu de l’appui solide de la communauté internationale dont le pays bénéficie dans le contexte de son programme appuyé par le FMI et des efforts que les autorités centrafricaines déploient pour résoudre ce problème en temps opportun.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur la République centrafricaine
12 janvier 2021**

1. La présente déclaration fournit des informations sur des faits récents. Elle ne modifie pas la teneur générale de l'évaluation des services du FMI.

2. Les autorités ont achevé le 15 décembre 2020 la dernière mesure préalable, qui concernait la soumission and Parlement de la loi sur la déclaration de patrimoine. En consultation étroite avec les services du FMI, les autorités de la RCA ont préparé et soumis au Parlement des modifications du projet de loi qu'ils avaient soumis au Parlement début octobre en vue de le rendre conforme aux bonnes pratiques internationales afférentes.

Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, administrateur pour la République centrafricaine, et de M. Madjiyam Herve Bangrim Kibassim, conseiller de l'administrateur

12 janvier 2021

Les autorités de la République centrafricaine (RCA) voudraient remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI pour l'appui constant qu'ils apportent au pays. L'approbation, l'an dernier, de l'accord FEC actuel a envoyé un signal fort soutenant les efforts qu'elles déploient pour accroître la stabilité macroéconomique, améliorer les capacités de l'administration, renforcer la gouvernance et l'environnement des entreprises et faire reculer la pauvreté. Les élections présidentielles et législatives se sont tenues le 27 décembre 2020, selon le calendrier prévu, et la priorité continue d'être donnée au rétablissement de la paix, en même temps qu'à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et aux conséquences économiques et sociales de cette crise. Les autorités demeurent fermement résolues à atteindre les objectifs du programme.

Évolution récente et perspectives

Au 4 janvier 2021, le bilan s'établissait à 4 885 cas confirmés et 63 décès. Bien que l'ampleur de la pandémie régresse au regard du faible nombre de nouveaux cas positifs, la vigilance et les mesures de précaution, dont la distanciation, continuent d'être recommandées à la population. La récente tenue des élections à la date prévue est une étape importante pour le pays, qui s'efforce de construire la stabilité et la paix et de se doter d'institutions dans un contexte pourtant difficile sur le plan de la sécurité. Compte tenu du nombre élevé de réfugiés et de déplacés, qui représentent environ 60 % de la population, la République centrafricaine continue d'avoir besoin de l'aide humanitaire et financière substantielle que lui fournissent ses partenaires pour pérenniser les progrès politiques et économiques enregistrés à ce jour.

Les mesures d'endiguement rapides prises par les autorités ont contribué à limiter la propagation du virus mais ont aussi pénalisé l'activité économique, déjà affectée par le faible niveau de la demande extérieure. Dans ce contexte, tandis que les secteurs des télécommunications et de la sylviculture ont fait preuve d'une certaine résilience, ceux des industries extractives, du tourisme, du commerce, de l'accueil et des transports ont été gravement touchés. De ce fait, la croissance économique devrait baisser à 0 % en 2020, contre 3 % en 2019. La déstabilisation des chaînes d'approvisionnement a poussé l'inflation à la hausse au second semestre 2020, mais elle devrait demeurer inférieure à 3 % en 2020 et avoisiner 2,1 %. Bien que les dépenses aient augmenté en raison de la pandémie de COVID-19, la dette publique devrait diminuer, de 47,2 % en 2019 à 46,8 % en 2020. Le déficit des transactions courantes s'est creusé, de 4,9 % du PIB en 2019 à 7,6 % du PIB en 2020, car les prix des diamants et du bois à l'exportation ont baissé, mais il devrait s'atténuer en 2021 sous l'effet d'un rebond des exportations. Les ressources fournies par la Facilité de crédit rapide (FCR) en avril dernier et l'allègement de dette obtenu au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes ont été essentiels pour couvrir

des besoins de financement substantiels, principalement créés par la pandémie de COVID-19.

Outre les problèmes de sécurité, les autorités reconnaissent que les effets sanitaires et économiques de la pandémie sont plus profonds et persistants qu'il n'avait été envisagé, tant à l'échelle mondiale qu'aux niveaux régional et national. Ceci contribue à rendre les perspectives plus incertaines et fait craindre une détérioration de la situation. D'un autre côté, les perspectives de voir le dialogue politique avancer en dépit des difficultés récentes autour des élections, les effets positifs des efforts budgétaires et les réformes en cours pourraient aboutir à des perspectives économiques meilleures que celles envisagées actuellement.

Résultats obtenus dans le cadre du programme

La mise en œuvre de l'accord FEC pendant la période considérée a été délicate en raison des difficultés de coordination et des carences au sein de l'administration, de problèmes de trésorerie et des répercussions de la pandémie de COVID-19. De ce fait, trois critères de réalisation quantitatifs n'ont pas été respectés et quatre repères structurels n'ont pas été atteints. Les mesures correctives nécessaires ont toutefois été mises en place avec succès et les difficultés de trésorerie, notamment, ont été résolues. Les autorités ont également redoublé d'efforts pour conduire les réformes structurelles restantes, ce qui a permis d'enregistrer des performances budgétaires conformes aux attentes et aidé à maintenir le cap du programme. Pour éviter de nouvelles pénuries de liquidités et gagner en souplesse, les autorités demandent que le critère de réalisation relatif au remboursement des arriérés intérieurs soit remplacé par une cible indicative.

Utilisation des ressources destinées à faire face à la crise de la COVID-19

Les autorités jugent particulièrement important que toutes les ressources consacrées à la lutte contre la pandémie de COVID-19, y compris les financements d'urgence provenant du FMI et de la Banque mondiale, soient utilisées de manière transparente et responsable. À cet effet, un comité composé de ministères sectoriels, d'organismes de contrôle des dépenses publiques, de représentants de la société civile et de partenaires a été créé en vertu d'un décret de juillet 2020 pour permettre un suivi approprié – par le gouvernement et les parties prenantes – de l'exécution des dépenses liées à la COVID-19. Ce comité contrôle également la conformité aux procédures *ad hoc* et peut prodiguer des conseils susceptibles de permettre une utilisation plus transparente et efficiente de ces ressources. Les autorités se sont engagées à publier chaque mois toutes les informations pertinentes relatives aux dépenses et aux commandes publiques, en particulier les critères de sélection des bénéficiaires. Elles sont également convenues de publier les résultats de l'audit indépendant que la cour des comptes consacrera aux dépenses publiques exécutées en 2020 pour faire face à la pandémie.

Priorités d'action du gouvernement à moyen terme

Pour atteindre les objectifs du programme à moyen terme, notamment préserver la viabilité

de la dette et promouvoir une croissance inclusive, les autorités ont axé leurs mesures en priorité sur l'augmentation des recettes intérieures et l'efficacité de la dépense publique, la réduction de la dette publique, la poursuite des réformes de la gestion des finances publiques (GFP), l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires, ainsi que le renforcement des institutions et des capacités.

Politique et réformes budgétaires

Pour les autorités, les priorités consisteront à accroître les recettes et l'efficacité des dépenses publiques et à rationaliser les dépenses non prioritaires en vue de préserver la viabilité du budget et de la dette. À cet égard, leur objectif est d'abaisser progressivement le déficit primaire intérieur à 2½ % du PIB.

Les autorités sont conscientes qu'il est indispensable de parvenir à accroître très sensiblement les recettes intérieures pour couvrir les besoins financiers et de développement du pays, qui sont substantiels. Elles envisagent donc d'élargir l'assiette de l'impôt en identifiant de nouveaux contribuables grâce au croisement des fichiers du fisc et des douanes. Les réformes fiscales seront destinées à améliorer la transparence et la perception des recettes, y compris grâce à la mise en œuvre du système de douanes informatisées ASYCUDA World, la correction des écarts de valeur à l'importation, l'évaluation des exonérations, l'établissement d'interconnexions entre les principaux bureaux de douanes et la promotion de la numérisation fiscale.

En matière de dépenses, les autorités sont déterminées à maîtriser celles qui sont sans rapport avec la lutte contre la pandémie de COVID-19 ; en conséquence, elles ont annulé l'équivalent de 0,5 % du PIB de dépenses non prioritaires. Malgré les difficultés qu'il rencontre pour le financement des infrastructures, sur le plan de la sécurité et dans la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, le gouvernement continuera de donner la priorité aux dépenses sociales et à la réduction de la pauvreté. En outre, l'adoption de décrets d'application pour la surveillance des entreprises publiques permettra un meilleur suivi des risques budgétaires et de la situation financière des entités publiques et parapubliques.

Réformes de la gestion des finances publiques

Pour appuyer le renforcement des institutions et augmenter l'efficacité des finances publiques, les réformes de la GFP se concentreront sur le renforcement des procédures budgétaires, la suppression des sept organismes publics restants dont l'existence ne se justifie pas sur le plan économique et le recours accru au paiement électronique pour les traitements à verser aux agents des administrations publiques et de l'armée. Les autorités ont pris des mesures pour améliorer le suivi des engagements dans le système informatisé de gestion des finances publiques GESCO et espèrent bénéficier d'une assistance technique de la Banque mondiale pour la maintenance de ce système. Avec l'appui technique du FMI et de la Banque mondiale, les autorités procéderont à une revue des crédits alloués aux institutions et aux ministères publics et des dépenses sociales. L'Agence française de

développement (AFD) devrait apporter son concours sous la forme d'audits trimestriels des paiements d'arriérés intérieurs. D'autres réformes importantes, comme la consolidation du compte unique du Trésor (CUT), seront également poursuivies.

Gestion de la dette

La stratégie d'emprunt des autorités restera prudente : elles donneront la priorité aux dons et aux prêts concessionnels pour couvrir les besoins de financement du pays. Les autorités ont mis en œuvre des réformes importantes pour le suivi de la dette. Ces réformes visent, entre autres, à renforcer la coordination entre l'unité de gestion de la dette et le Trésor pour prévenir les arriérés extérieurs, introduire le nouveau cadre juridique applicable aux entreprises publiques et renforcer les capacités, notamment en améliorant le système informatisé utilisé par l'unité de gestion de la dette. Les autorités ont également entrepris de rembourser tous les arriérés intérieurs d'ici la fin de 2021 et d'éviter l'accumulation d'arriérés de retraites. De surcroît, elles ont engagé des négociations de bonne foi avec leurs créanciers officiels pour restructurer la dette extérieure.

Secteur financier

Le système bancaire demeure bien capitalisé et rentable. Toutefois, la crise de la COVID-19 a entraîné une dégradation des indicateurs financiers. Dans ce contexte, les prêts improductifs se sont multipliés, représentant 13,7 % des prêts en 2020 (contre 12,6 % en 2019), et le crédit au secteur privé a diminué de 4,8 % entre juin 2019 et juin 2020. De même, les ratios de liquidité et de fonds propres ont baissé, de respectivement 165 % en décembre 2019 à 132 % en mars 2020 et de 30 % en décembre 2019 à 28 % en mai 2020. Pour promouvoir davantage l'inclusion financière, des réformes clés engagées dans le secteur financier feront de la banque mobile et en ligne une priorité et créeront des mécanismes pour faciliter l'accès des PME aux financements.

Réformes structurelles

Les autorités sont conscientes qu'il est important de renforcer la gouvernance et le climat des affaires pour obtenir une croissance inclusive et atteindre les objectifs de développement du pays. À cet effet, elles sont résolues à mettre en œuvre les recommandations formulées par le FMI à l'issue de son diagnostic sur la gouvernance et à poursuivre l'élaboration d'un plan d'action pour lutter contre la corruption et améliorer la gouvernance. Dans le même ordre d'idée, les autorités intensifieront leurs efforts pour instituer une loi anticorruption conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption et publier en temps opportun les décrets requis par le nouveau régime de déclaration des actifs.

S'agissant de l'environnement des entreprises, un nouveau code du travail prévoyant des conditions de travail plus favorables pour les salariés et un traitement équitable des employeurs devant les tribunaux a été soumis à l'Assemblée. Un code minier conforme aux normes internationales et riche des contributions de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement doit être publié. Pour plus de transparence, les marchés publics d'un montant supérieur à 5 millions de francs CFA seront soumis à des règles de publicité. Enfin, la création du Conseil national économique et financier contribuera également à

améliorer le climat des affaires en permettant la mise en place d'un centre de médiation et d'arbitrage ainsi que d'une chambre arbitrale.

Renforcement des capacités

La République centrafricaine demeure un État fragile et la pandémie de COVID-19 a créé de nouveaux défis, y compris dans l'administration publique, avec des effets spécialement négatifs sur les résultats du programme et la perception des recettes. Dans ce contexte, les autorités de la RCA continuent de compter sur l'assistance technique fournie par les partenaires du développement pour renforcer les institutions, améliorer la chaîne de dépense publique et la gouvernance et accroître la transparence. Elles s'efforcent plus particulièrement d'obtenir un appui technique pour améliorer l'administration des recettes, la qualité des statistiques économiques et financières, la gouvernance fiscale et les mécanismes de lutte contre la corruption ; renforcer davantage la gestion des finances publiques ; et veiller à ce que l'État ait des moyens suffisants pour la programmation macroéconomique et la gestion de la dette.

Conclusion

Malgré un contexte difficile, les autorités centrafricaines restent déterminées à préserver la stabilité macroéconomique et maintenir la dynamique de réforme dans le cadre du programme. Elles continuent de placer l'obtention d'une croissance plus soutenue et plus inclusive au centre de leur programme de développement. Afin de soutenir leurs efforts, les autorités souhaitent un résultat positif pour les première et deuxième revues de l'accord au titre de la FEC conduites par le conseil d'administration et espèrent voir approuvée leur demande de dérogations pour inobservation des critères de réalisation.